



RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
Cohésion sociale et développement humain en Union des Comores
2010

Préface

L'édition 2010 du rapport sur le développement humain des Comores porte sur la cohésion sociale. Le choix de ce thème est fondamentalement en adéquation avec l'histoire moderne du pays qui est marquée par toute une série de conflits, parfois récurrents, qui mettent à mal sa cohésion sociale et son unité. Du récent débarquement de l'armée nationale à Ndzuwani pour y rétablir l'ordre républicain, en passant par la sécession de cette île en 1997, les nombreux coups d'état ou tentatives de coups d'état enregistrés dans le pays ainsi que le nombre important de constitutions différentes que les Comores ont connues, on peut y voir, en grande partie, les conséquences de défaillances dans le système national de gestion des conflits et le dialogue national. Par ailleurs, aujourd'hui, un simple match de football, une altercation entre deux jeunes de villages différents ou un problème de « frontière » entre deux localités peut se transformer en cauchemar avec des pertes en vies humaines et la destruction de biens publics ou privés. Il s'avère donc primordial d'analyser le phénomène en profondeur afin de chercher des pistes qui permettent au pays d'éviter au maximum ces conflits ou, s'ils éclatent, de les gérer au mieux pour ne pas mettre en péril la cohésion de la société comorienne et l'existence même des Comores en tant qu'Etat nation.

Le PNUD a, comme de coutume, apporté un appui multiforme au processus d'élaboration de ce rapport. Il a d'autant plus adhéré au choix du thème que l'Equipe pays des Nations unies aux Comores s'est engagé dans la déclaration dite du Galawa publiée à l'issue de sa retraite annuelle de 2007, à soutenir les efforts du pays pour renforcer la cohésion sociale et la cohésion nationale, à travers notamment la promotion du dialogue national. En effet, au cours de cette retraite à laquelle le Gouvernement était convié, les participants avaient souligné que l'efficacité et l'efficience de l'action de développement étaient gravement obturées par la multitude de conflits de tous ordres qui frappe le pays. D'ailleurs, le message fort qui émane du présent rapport est que le déficit de cohésion sociale et de cohésion nationale que connaît le pays depuis son indépendance est, pour beaucoup, à la base du faible niveau de développement humain actuel des Comores. Et qu'il faut s'attacher résolument

à bâtir une société plus unie et plus solidaire pour créer un environnement habilitant pour le développement humain. Le rapport montre que ces conflits empêchent même l'établissement de consensus nationaux durables autour d'objectifs communs de développement. Au-delà des recommandations sur les actions et les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer la cohésion sociale, le rapport met l'accent sur la nécessité d'une volonté politique tangible et d'un engagement concret et soutenu de l'ensemble des acteurs nationaux du développement.

Comme pour la précédente édition, l'élaboration du rapport a bénéficié du partenariat de la jeune université des Comores associée au CNDRS, cela a grandement contribué au respect du principe de l'autonomie d'analyse et à assurer une analyse de qualité dans le processus. On se souvient que l'ancien Directeur du Bureau du rapport sur le Développement humain (HDRO), Sakiko Fukuda-Parr, disait à ce propos que « l'autonomie d'analyse contribue à rendre le rapport national sur le développement humain plus objectif, plus stimulant et plus polémique tout en restant constructive, ce qui assure son succès en tant que contribution précieuse au débat sur le développement du pays ». Il faut souligner que, bien qu'il représente un processus de dialogue et de consensus, le rapport sur le développement humain n'est pas un « document consensuel ».

Nous formons le vœu que ce rapport contribue à promouvoir les débats publics autour des enjeux que représente la cohésion sociale pour le développement et à mobiliser les moyens pour soutenir l'action et le changement. Une cohésion sociale renforcée, outre qu'elle favorisera l'efficacité de l'action de développement comme le souligne le rapport, permettra au pays de concentrer les efforts dans la recherche et la mise en œuvre de solutions adéquates aux nombreux problèmes de développement auxquels il fait face puisqu'elle évite de consacrer l'essentiel des énergies à régler des conflits interminables.

Nourdine Bourhane
Secrétaire Général du Gouvernement



Opia Mensah Kumah
Représentant Résident du PNUD



Sigles & d

AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMIE	Appui à la Création et au Développement des Micro et petites entreprises
AND	Armée nationale de Développement
ASEC	Association des Stagiaires et Etudiants des Comores
ASEOCF	Association des Stagiaires et Etudiants originaires des Comores en France
BAD	Banque Africaine de Développement
CNDRS	Centre National de Documentation et de la Recherche Scientifique
DH	Développement Humain
DOM-TOM	Département d'Outre Mer - Territoire d'Outre Mer
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté
EDSC	Enquête Démographique et de Santé aux Comores
EIM	Enquête Intégrale auprès des Ménages
FADC	Fonds d'Appui au Développement Communautaire
FD	Front Démocratique
HALDEC	Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'égalité des Citoyens
HDRO	Human Development Report Office
IDH	Indice de Développement Humain
IPF	Indicateur de Participation des Femmes
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine

acronymes

ISDH	Indice Sexospécifique du développement humain
MECK	Mutuelle d'Epargne et de Crédits ya Komor
MOLINACO	Mouvement de Libération Nationale des Comores
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEID	Petits Etats Insulaires en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays moins Avancés
PNB	Produit national Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité Pouvoir d'Achat
RENAG	Réseau National des Avocats du Genre
RGPH	Recensement Général sur la Population et l'Habitat
RMDH	Rapport Mondial sur le développement Humain
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
RNFD	Réseau National Femmes et Développement
SCRP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SNIC	Syndicat National des instituteurs Comoriens
SNPC	Syndicat National des Professeurs Comoriens
SNPSF	Société Nationale des Postes et des Services Financiers
SYNAS	Syndicat national des Agents de la Santé
TBS	Taux Brut de Scolarisation

Sommaire

Introduction

Chapitre 1: Contexte et tendances du développement humain aux Comores p.12

- 1.1. Contexte géographique et démographique
- 1.2. Contexte politique et institutionnel
- 1.3. Contexte économique
- 1.4. Contexte socioculturel
- 1.5. Problèmes intrinsèques de l'insularité
- 1.6. Le concept de «développement humain durable»
- 1.7. Analyse du développement humain en union des Comores
- 1.8. Situation de pauvreté humaine
- 1.9. Faibles performances de l'économie comorienne

Chapitre 2: Problématique de la cohésion sociale et du développement humain p.28

- 2.1. Définition et mesure de la cohésion sociale
- 2.2. Approches de mesure de la cohésion sociale
- 2.3. Les déterminants de la cohésion sociale
- 2.4. Relations entre cohésion sociale et développement humain durable

Chapitre 3: Insularité et cohésion sociale p.44

- 3.1. Insularité comme facteur de cohésion sociale
- 3.2. Insularité et crises politico-institutionnelles
- 3.3. La double crise politique et institutionnelle de 1997

Chapitre 4: Conséquences des crises politico-institutionnelles sur la cohésion sociale et le développement humain p.54

- 4.1. Conséquences sur la gouvernance politique, administrative, économique et sociale
- 4.2. Conséquences des types de gouvernance sur la cohésion sociale et le développement humain

Chapitre 5: Les structures et les facteurs de cohésion sociale de la société comorienne p.62

- 5.1. La parente
- 5.2. Le mdji, une fédération des groupes de filiation
- 5.3. Les espaces communautaires symboliques

Chapitre 6: Les acteurs non étatiques et leurs rôles dans la cohésion sociale et le développement humain durable p.72

- 6.1. Le tissu associatif de quartier, de village et de région
- 6.2. Les syndicats
- 6.3. Les ONG opérant pour la promotion du genre
- 6.4. Les associations de la diaspora

Conclusion p.82

Recommandations p.84

Liste des membres du Comité de Pilotage p.88

Dispositif institutionnel p.90

Bibliographie p.92

Introduction

Le développement humain durable se définit comme étant la capacité de toutes les communautés humaines, y compris les plus démunies, à satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière d'habitat, d'eau potable, d'alimentation, de conditions sanitaires et d'hygiène, de participation à la prise de décisions, de cohésion sociale, de tissu relationnel, d'expression culturelle et spirituelle... Il est donc un processus à facettes multiples qui cherche à créer une harmonie entre les domaines écologique, économique et social tout en tenant compte d'éléments politiques (participation et démocratisation), éthiques (responsabilité, solidarité, justice sociale...) et culturels (diversité locale et expression artistique).

Le concept et les objectifs de développement humain durable sont par nature universels. Ils prennent en compte les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable au regard des contraintes des pays en développement, en insistant tout particulièrement sur la nécessité de considérer ces dimensions de façon intégrée. Depuis 1990, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), demande chaque année à une équipe d'experts indépendants appuyée par des membres du HDRO du PNUD, de rédiger un Rapport Mondial sur le développement humain durable. Le rapport national sur le développement Humain durable (RNDH) est le pendant au niveau national du rapport mondial. Il a pour but de promouvoir le développement humain durable par des débats et échanges autour de thématiques majeures du développement humain afin de définir des actions concrètes à mettre en œuvre.

Le présent Rapport National sur le Développement Humain Durable en Union des Comores a pour thème central la cohésion sociale. Il a pour but d'examiner la situation de la cohésion sociale en relation avec le développement humain et de ressortir les interrelations. Dans la littérature on peut distinguer divers types de cohésion, entre autres:

- Cohésion d'équipe,
- Cohésion de groupe,
- Cohésion internationale,
- Cohésion politique,
- Cohésion institutionnelle,
- Cohésion nationale,
- Cohésion territoriale,
- Cohésion sociale.

Partant de l'idée sommaire que la cohésion sociale est l'union intime des parties constituant une société donnée, le concept de cohésion sociale renvoie à plusieurs dimensions: politique, institutionnelle, territoriale (régionale et nationale). Cette étude vise à montrer comment la cohésion sociale, avec le croisement de ces différentes dimensions, peut contribuer à améliorer la situation du développement humain

aux Comores et inversement, partant du consensus que l'homme constitue l'élément centrale de gravitation de chacun de ces deux domaines.

Longtemps oublié par sa lointaine métropole, l'archipel des Comores est resté durant la période coloniale dans le dénuement le plus complet avec peu d'infrastructures, une administration éloignée de ses citoyens, et une économie basée essentiellement sur la vente des produits de rente. Les Comores accèdent à l'indépendance dans un contexte difficile caractérisé par une quasi absence d'infrastructures viables, une insuffisance de ressources humaines qualifiées et une économie atrophiee et peu diversifiée. Par ailleurs, le processus ayant conduit l'archipel à s'émanciper de la tutelle coloniale, a abouti à la proclamation d'une indépendance unilatérale, inachevée du fait de son amputation de Maoré, sa quatrième île. Depuis, le pays est confronté à une instabilité politique et institutionnelle qui a entraîné de nombreux effets négatifs sur le développement social. Les troubles politiques récurrents se sont soldés par un affaiblissement de l'Etat et ont engendré une situation économique difficile en particulier pour les couches les plus pauvres de la population. En 1997, le pays a été confronté à une grave crise politique exacerbée par la sécession de l'île de Ndzuwani qui a entraîné le pays dans une longue période d'incertitudes politiques et institutionnelles et qui a menacé jusqu'à l'existence même des Comores, en tant qu'Etat nation. Cette crise séparatiste a été révélatrice de nombreuses frustrations et de rancœurs accumulées au fil des années par les ressortissants des différentes îles composant l'archipel qui se sont muées en conflits inter îles. Les valeurs communes de solidarité et de cohésion sociale ont été mises à rude épreuve.

Il ressort des études et recherches réalisées dans le pays que divers facteurs sont à la base de cette rupture de l'équilibre et de la cohésion sociale. Des multiples sources de conflits se sont accumulées dont des crises sociopolitiques récurrentes, des cadres politiques inadaptés, une organisation économique rudimentaires et un

climat social de plus en plus délétère. Ces sources de conflits se retrouvent à tous les niveaux:

Au niveau national: la méfiance et la défiance apparues entre les îles a eu comme corollaire l'adoption de structures institutionnelles complexes et peu efficaces orientées principalement vers la satisfaction des préoccupations/revendications insulaires. La gestion des affaires publiques se résume actuellement aux conflits de compétences entre les îles et l'Union, et aux surenchères de la classe politique, incapables de résoudre ses différends par des voies constitutionnelles ou législatives. Ces conflits perpétuels au sein de la classe politique avec l'immobilisme qu'ils provoquent dans l'ensemble de la société ont comme conséquence une incapacité à s'entendre sur un projet fédérateur quelconque. Partout on note un net recul du nationalisme et du patriotisme qui jadis réunissaient les élites et la population et permettaient l'acquisition d'une grande maturité ayant contribué notamment à l'acquisition de l'indépendance ou à la lutte contre le mercenariat. Aujourd'hui, on assiste à la quasi-absence de grands projets consensuels nationaux mobilisant l'ensemble des Comoriens; tout au contraire, le pays voit l'émergence d'un séparatisme outrancier. Chaque île se découvre une identité propre et un besoin pressant d'évoluer seule sans les autres. L'érection et la banalisation de ce séparatisme outrancier a sapé les fondements de la cohésion et de la paix sociales. Prôner le séparatisme est considéré comme une simple opinion politique et ceux qui passent aux actes n'ont jamais eu à répondre de leur forfaiture.

Au niveau insulaire: L'opposition villes/campagne s'est accentuée. Au plan économique, la détérioration des cours des produits de rente et l'appauvrissement des campagnes qui en découlent ont entraîné le développement du chômage et de la précarité. De multiples sources de conflits sont apparues avec la généralisation de la corruption dans l'administration locale et le développement du non droit. Cette situation occasionne de nombreux conflits fonciers. La ma-

jeunesse des terres appartenant au domaine public et aux grands propriétaires des villes sont vandalisées ou confisquées par les localités rivales ou par des individus soutenus par leur communauté. Compte tenu de la forte croissance démographique du pays, le règlement global du problème foncier permettrait de réaliser un meilleur aménagement du territoire, d'anticiper les conflits futurs et de faciliter l'investissement privé et productif dans tous les secteurs en particulier le secteur agricole. Au plan sociopolitique, le séparatisme a généré aussi un irrédentisme basé sur une idéologie chauviniste forte. L'environnement politique aidant, l'Etat est obligé de se plier aux exigences des régions et des localités en ouvrant de manière inconsidérée des centres d'Etat civil, des dispensaires, des écoles... sans tenir compte des ressources disponibles ni des plans existants. Les répercussions de ce laisser faire et ce laisser aller sont la baisse du niveau scolaire et la mauvaise qualité des soins notamment. L'absence d'une véritable politique de développement local laisse les régions et les villages conduire leur développement de façon anarchique selon des mécanismes régulateurs propres, souvent source potentielle de conflits. Les méfiances et défiances, parfois séculaires, entre localités conduisent à des affrontements parfois meurtriers pour des causes souvent banales (match de football, querelles entre jeunes...)

Au niveau de la cité: Les jeunes générations s'éloignent de plus en plus de l'idéal du bien être collectif, de la justice et de l'entraide. On voit pointer dans le pays des pratiques étrangères aux traditions de vertu et de tolérance qui caractérisaient la société comorienne. La généralisation de la crise économique a entraîné la démission de nombreux parents appauvris de leurs responsabilités d'éducateurs. De nombreux jeunes ont perdu tout repère et s'adonnent à la recherche de l'argent facile et de l'enrichissement sans le moindre effort. L'exil est devenu un idéal pour fuir la misère. Le bras de mer qui sépare Maore de Ndzuwani est devenu l'un des plus grands cimetières marins du monde avec pas moins d'un demi-millier de morts chaque année. La pauvreté s'est étendue

et s'est enracinée dans le pays. Des segments importants de la population vivent au dessous du seuil de pauvreté et n'ont pas accès aux services sociaux de base. Ces disparités associées aux risques de catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, inondations, épidémies...) ou causées par l'homme (chômage, dégradation des conditions de vie, conflits...) ont pour effet d'exacerber la vulnérabilité et l'exclusion sociale et d'entamer ainsi la cohésion sociale.

En se fondant sur une analyse approfondie des opportunités et défis prioritaires de la cohésion sociale dans le pays, ce rapport doit proposer des stratégies d'intervention pour les questions et problèmes identifiés. Divers types d'interventions pourront être proposés, depuis la mise en place d'une politique de cohésion sociale, la réforme complète du système de gouvernance et d'administration publique, la mise en place d'institutions capables de répondre aux besoins de la population, le développement de mécanismes de veille, d'alerte, d'information et gestion efficace des problèmes mettant en péril la cohésion sociale. Il s'agit de donner une vision stratégique du pays en ce qui concerne la mise en place des institutions fortes, respectueuses des lois et règlements, garantes de la démocratie et des droits de l'homme, et aptes à promouvoir la participation des citoyens à la vie politique et économique et aux sphères de prise de décisions.

Le présent rapport comprend six chapitres. Le premier chapitre traite du contexte et des tendances du développement humain. Le second chapitre analyse la problématique de la cohésion sociale et du développement humain. Le troisième chapitre aborde la question de l'insularité et de la cohésion sociale. Le quatrième chapitre aborde les conséquences des crises politico-institutionnelles sur la cohésion sociale et le développement humain. Le cinquième chapitre analyse les structures et les facteurs de cohésion sociale de la société comorienne. Le sixième chapitre concerne les acteurs non étatiques et leurs rôles dans la cohésion sociale et le développement humain durable.



Chapitre 1:

Contexte et tendances du développement

1.1. Contexte géographique et démographique

A. Cadre géographique

Les Comores font partie des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID). Situé à l'entrée Nord du Canal de Mozambique entre l'Afrique orientale et le Nord-Ouest de Madagascar, l'ensemble de l'archipel couvre une superficie de 2.236 km² répartie inégalement sur quatre îles: Ngazidja (Grande Comore) 1.148 km², Mwali (Mohéli) 290 km², Ndzuwani (Anjouan) 424 km² et Maore (Maore) 374 km². La zone économique exclusive est estimée à plus de 160 000 km². Elle recouvre 900 km² de plateau continental et 427 km de côte. Le climat est de type tropical humide sous influence océanique avec deux saisons. Le présent rapport porte sur les trois premières îles.

B. Données démographiques

La population totale est estimée à 653000 habitants en 2008 (selon les projections basées sur les données du RGPH 2003). Elle connaît une évolution relativement rapide avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,1%. La densité moyenne est de 269 habitants /km² mais varie sensiblement d'une île à l'autre et à l'intérieur des îles. Cette densité est particulièrement élevée à Ndzuwani posant ainsi des problèmes

socio-économiques graves (fortes pressions sur les ressources naturelles, dégradation des forêts...). La population est très jeune puisque 53% de celle-ci ont moins de 20 ans. Les femmes en âge de procréer représentent 23,6% de la population. Parmi ces femmes près de la moitié (49,9%) sont mariées. Cependant, le taux de divorce chez les femmes n'est pas négligeable (7,6%). La proportion des hommes mariés est estimée à 46%. L'âge moyen au premier mariage (30 ans chez les hommes) et (24 ans chez les femmes) varie d'une île à une autre: à Ngazidja les hommes se marient un peu tardivement (31 ans) par rapport à Ndzuwani et Mwali (28 ans). La polygamie, aspect important en matière de cohésion familiale, n'est pas observée de la même façon dans les trois îles: le taux de polygamie à Ndzuwani (22%), supérieure à la moyenne nationale (20%), est plus élevé que celui de Ngazidja (19%) et de Mwali (14%). L'indice synthétique de fécondité est estimé à 5,3 enfants par femme. L'espérance de vie à la naissance est de 65,5 ans dont 64,3 ans chez les hommes et de 66,9 ans chez les femmes. Le taux de mortalité maternelle est évalué à 381 femmes¹ pour cent mille naissances vivantes en 2003. La mortalité infantile dont le taux est de 83,2 pour mille au niveau national a un niveau plus élevé à Ngazidja (98,9 pour mille) par rapport à Ndzuwani (76,1 pour mille) et Mwali (58 pour mille).

ment humain aux Comores

1.2. Contexte politique et institutionnel

Indépendantes depuis juillet 1975, les Comores ont connu une instabilité politique et institutionnelle extrêmement préjudiciable au développement, due aux multiples coups d'Etat et récemment en 1997 à la crise séparatiste. Plus de trente ans après la déclaration unilatérale de l'indépendance, les Comores n'ont pas su tirer profit de cette souveraineté retrouvée. Les désordres institutionnels dans lesquels s'est empêtré l'Etat comorien naissant, a plongé le pays dans une incertitude totale. L'amateurisme politique, l'inefficacité d'une administration publique pléthorique et peu efficace et démotivée ainsi que la mauvaise gestion des maigres ressources ont conduit le pays à l'impasse.

La signature de l'accord de Fomboni, en 2001, a mis fin à la crise séparatiste et a contribué à la

création du nouvel ensemble comorien. Une nouvelle constitution a été votée le 23 décembre 2001. Elle consacre une large autonomie des îles et garantit un partage du pouvoir entre l'Union et les îles qui la composent afin de permettre à celles-ci d'administrer et de gérer librement leurs propres affaires et de promouvoir leur développement socio-économique. Compte tenu de nombreux conflits de compétences entre les îles et l'Union, une modification de cette constitution a été adoptée le 17 mai 2009. Chaque île est désormais placée sous l'autorité d'un Exécutif composé d'un gouverneur élu et de commissaires, le pouvoir législatif étant dévolu à un conseil dont les membres sont également élus.

1.3. Contexte économique

La mise en place des nouvelles institutions devait créer des perspectives nouvelles pour le développement économique et social. Mais la croissance économique négative par tête d'habitant et le développement subconséquent de la pauvreté n'ont pas permis d'amorcer un redressement de la situation économique et financière ni d'engager le pays dans la voie du développement humain durable. Le chômage et le sous-emploi se sont accrus. Les conditions de vie de la majorité de la population se sont détériorées et l'accès aux services sociaux de base est devenu difficile. La situation politico-économique reste précaire malgré les investissements effectués au cours de ces dernières années qui n'ont

pas amélioré substantiellement le niveau de vie de la population.

L'Union des Comores est classée parmi les pays les plus pauvres du monde en termes de revenu par tête et en termes d'indicateurs de bien-être. L'Indice de Développement Humain (IDH) est de 0,576 en 2007 (cf. Rapport Mondial sur le développement Humain 2009) correspondant à une espérance de vie à la naissance de 65,5 ans, un taux d'alphabétisation des adultes de 75,1%. Le pays occupe le 139ème rang sur les 177 pays où l'IDH a été calculé dans le RMDH de 2009. L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH-1) qui était de 31,6% en 2005 est estimé, à 20,4% en

2009. L'incidence de la pauvreté monétaire est passée de 54,7% à 44,8% entre 1995 et 2004.

Le pays connaît une pression démographique croissante pour des ressources limitées. La croissance démographique élevée associée à la déforestation et à l'utilisation de techniques agricoles archaïques entraîne une surexploitation des sols, leur appauvrissement et leur érosion. Les conséquences majeures de cette dégradation amplifie la pauvreté rurale, augmente le flux migratoire du milieu rural vers le milieu urbain et développe l'insécurité alimentaire. Le défrichement de la forêt et l'érosion subséquente des sols sont aussi une menace pour les ressources du pays en eau. L'activité économique reste confinée au commerce de produits importés et à l'exploitation de quelques produits agricoles de rente (essences de plantes à parfum, production de boissons...). La fréquentation touristique reste encore faible par rapport à celle des pays voisins à cause de l'insuffisance en infrastructures hôtelières et de

l'absence d'une politique touristique cohérente.

Un cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRCP) est en place aux Comores depuis 2003; elle est opérationnelle à travers son Plan d'Action qui a été adopté. Le Gouvernement de l'Union des Comores s'est doté de cet instrument pour organiser et harmoniser ses efforts et ceux de ses partenaires en matière de lutte contre la pauvreté. Le DSCRCP a servi d'outil de mobilisation de ressources à la Conférence des bailleurs du 8 décembre 2005 à Maurice. La Table Ronde de Maurice a réuni plus de 50 pays et organisations donateurs et a enregistré des résultats importants en matière de mobilisation de fonds et de consolidation de la réconciliation nationale. Un mécanisme de suivi de la conférence est mis en place par le gouvernement avec l'appui du PNUD. Le DSCRCP a été révisé, réactualisé, finalisé et validé par le pays au cours de l'année 2009.

1.4. Contexte socioculturel

L'archipel des Comores ayant été, et demeurant encore aujourd'hui un espace largement ouvert aux apports démographiques et culturels extérieurs, ses institutions socioculturelles sont le résultat de la synthèse et de l'évolution locale des traditions issues de tous les pays africains et asiatiques riverains de l'Océan Indien. L'organisation sociale est cependant, fortement marquée au niveau des structures par l'héritage africain et au niveau des valeurs par l'apport arabo-persan. Les bantous ont légué à l'archipel leur système de parenté et un habitat groupé en communautés appelées *midji* au pluriel (villes ou villages, singulier *mdji* ou *muji*), structurées verticalement par des groupes de descendance et horizontalement par des catégories d'âge.

Sur ce territoire de faibles dimensions, isolé au milieu du Canal de Mozambique, les ajustements des principes de filiation, de résidence, d'héritage et de succession, introduits par les différentes ethnies africaines de langues bantou; aux règles morales (*akhlaq*) et ethno-sociales (*mu'amalates*) qui sont les cadres donnés par le Coran aux relations sociales, ont été réalisés lentement et dans une concorde relative au cours des siècles. L'Islam bien qu'étant apparu comme une sacralisation des traditions et des coutumes bantoues a toléré l'existence syncrétique des pratiques animistes. Il a contribué à la stabilisation d'un milieu social et familial bantou qui a conservé ses structures, ses hiérarchies et sa discipline.

1.5. Problèmes intrinsèques de l'insularité

La presque totalité des archipels et des petites îles dans le monde est confrontée à des problèmes liés à leur insularité, à leur dimension et à leurs réalités culturelles, économiques et politiques. Pendant longtemps, ces problèmes spécifiques des archipels et des petites îles ont reçu une attention très limitée de la part de la communauté des nations. Les études spécifiques restent encore éparpillées. Ce peu d'intérêt pourrait s'expliquer, en partie, par le manque d'importance économique aussi bien comme producteurs de matières premières que comme marché potentiel des produits des pays industrialisés. Au cours de ces dernières années, quelques organisations et institutions internationales ont commencé à se pencher et à essayer de comprendre les problèmes inhérents aux petites îles et archipels indépendants en voie de développement qui représentent 14% du nombre des pays membres des Nations Unies. Malgré son faible poids économique, ce groupe de pays représente une valeur stratégique grâce à l'importance du nombre de voix dont il dispose dans les organismes internationaux.

Généralement les archipels et petites îles sont considérés comme étant des entités non viables parce qu'ils sont petits, isolés, vulnérables et leurs populations ont tendance à ne pas posséder un sens approfondi d'appartenance à une

nation. Etant entourés par la mer, ils dépendent énormément des ressources marines et côtières pour leur vie journalière mais aussi comme source de devises étrangères à travers l'exportation. Certains ont développé d'importantes industries touristiques très dépendantes de la beauté de leurs paysages et de leurs ressources marines et côtières. Les problèmes importants des îles sont principalement de nature écologique (dégradations de l'environnement, pollution, expositions aux cyclones...), économique (limitation des terres agricoles, sources énergétiques peu diversifiées à cause de leur formation géologique, peu de sources en eau douce, industrialisation limitées...) sociopolitiques (déstabilisation fréquentes, propension aux séparatismes, points de transits pour toutes sortes d'activités illégales...).

En ce qui concerne les Comores, les problèmes inhérents à leur insularité tiennent principalement à la fragilité écologique et économique, à la forte vulnérabilité et à la faible capacité de réponse aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. A cela s'ajoutent d'importants problèmes liés à la gouvernance politique et économique, ainsi qu'à l'étroitesse de la base des ressources, des coûts élevés de l'énergie, des communications et des transports aériens et maritimes.

1.6. Le concept de «développement humain durable»

Le développement humain durable est au centre des préoccupations et de la réflexion sur les enjeux du devenir de l'humanité. Il mobilise les plus éminents chercheurs et des programmes de formations à part entière lui sont consacrés dans les universités. Il est le point de mire des générations actuelles et futures. C'est une des idées fortes «qui définissent la société contemporaine». Quelle est l'origine exacte de ce concept ? Quelle est sa signification ? Que recouvre-t-il ? Le concept de «développement humain durable» est né de la fusion de deux autres concepts: «développement humain» et «déve-

loppement durable».

A. La notion de «développement humain»

L'urgence de la nécessité de reconstruire les pays dévastés par la deuxième guerre mondiale, avait concentré les esprits sur la nécessité de dégager de la croissance. La maximalisation de l'accumulation des richesses avait, pendant quatre décennies, obnubilé les décideurs de poli-

tiques économiques au détriment de la dimension humaine de cette reconstruction. L'approche monétaire et quantitative avaient prédominé la pensée économique qui avait fait de la croissance économique - de la richesse monétaire - à la fois le moteur et le centre d'intérêt du développement. C'est ainsi que le niveau de la richesse nationale était devenu la référence pour mesurer le niveau de développement d'un pays. Le PNB par tête d'habitant était l'indicateur de mesure du niveau de développement. La ligne (ou seuil) de référence ayant été fixé à 1000 \$ par personne, tous les pays qui avaient un PNB/tête supérieur à 1000 \$ étaient considérés comme développés. Ceux, dont le PNB/tête était inférieur à 1000 \$ étaient classés sous-développés.

L'aberration de ce système n'a pas tardé à faire l'unanimité contre lui dans les années soixante dix et quatre vingt. La nécessité de trouver une méthode plus appropriée de mesure du développement s'est rapidement imposé au sein des organisations internationales et des universités: il faut penser le développement autrement que par la croissance et l'accumulation des richesses. Le développement doit refléter la satisfaction des besoins essentiels et fondamentaux des populations. D'autant plus que les expériences, à travers tous les continents, ont démontré que le bien être des populations ne dépend pas du revenu mais de la manière dont celui-ci est utilisé. Un niveau de revenu modeste peut être accompagné d'une bonne qualité de vie et, à l'inverse, celle-ci peut être médiocre malgré un niveau élevé du revenu. «Le développement doit donc être bien plus qu'une accumulation de revenu et de richesse. Il doit être centré sur les personnes.»² L'homme doit donc être au centre, la préoccupation majeure du développement en tant qu'acteur et bénéficiaire, d'où la formulation de la notion de «développement humain».

B. Le concept de «développement durable»

La notion de «développement durable» s'est imposée après que la science ait constaté les dangers consécutifs à l'exploitation abusive, à

l'utilisation excessive et au non respect des ressources naturelles de la planète. La destruction de l'environnement naturelle (écologique) compromet, à terme, l'existence de l'humanité. Le «développement humain» ne saurait être effectif que si les ressources naturelles de la planète, qui couvent l'épanouissement physique et moral de l'homme, sont préservées. Le «développement humain» doit donc être un processus pérenne. Mais cette pérennité est soumise à celle de l'environnement. Il s'avère tout simplement que le développement est indissociable de la préservation de l'environnement.

Ainsi, en 1987, dans le Rapport dit «Brundtland», la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement, définit le «développement durable» comme étant «un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»

C. Définition du développement humain durable

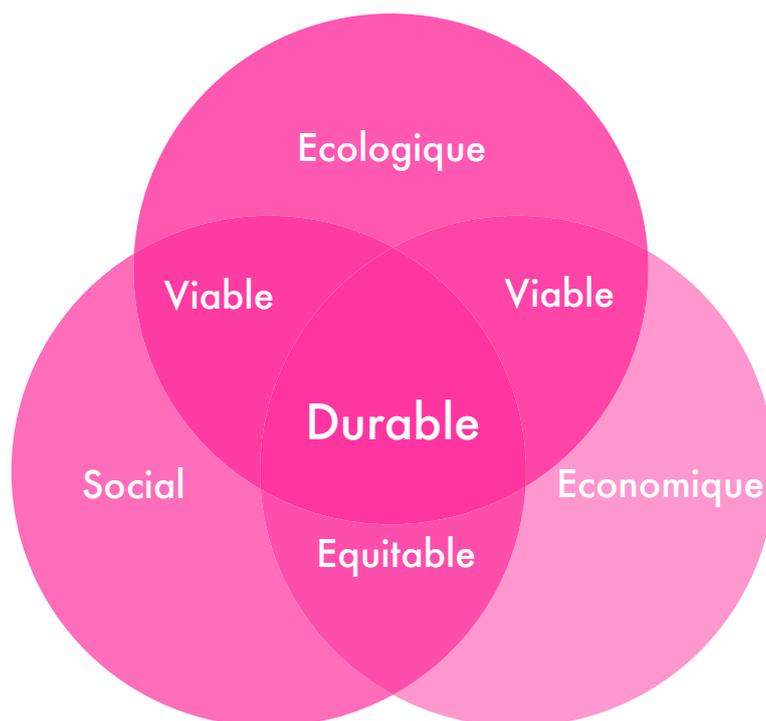
Le «développement humain durable» est l'outil le plus précieux pour mieux gérer et mieux maîtriser l'adéquation entre le progrès technique et la pérennité des ressources naturelles. Le développement humain durable permet d'envisager tous les aspects de l'impact de l'activité humaine sur la planète et de le gérer de façon responsable, à long terme, pour le plus grand bénéfice de toutes les sociétés, présente et futures. De toutes les définitions du «développement humain durable» formulées jusqu'ici, celle de 1994 de l'ancien Administrateur du PNUD, J. G. Speth est la plus répandue: «Le développement humain durable est un développement qui n'engendre pas seulement la croissance, mais qui distribue de façon équitable ses bénéfices; qui

renouvelle l'environnement plutôt qu'il ne le détruit; qui responsabilise les gens plutôt qu'il ne les exclut». Il a pour objet de créer un environnement au sein duquel chaque être humain pourra accroître ses capacités et élargir ses choix sans remettre en cause ceux des générations futures.

D. Schématisation du développement humain durable

Du schéma emprunté à «Sequovia»³ qui suit, on peut déduire que le développement humain durable repose sur quatre piliers majeurs:

- L'environnement,
- L'économie,
- Le social,
- L'équité et la démocratie participative.



Reproduction du schéma de Séquovia

L'environnement: le développement repose 1) sur l'utilisation et la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles (air, eau, sol), 2) le maintien des grands équilibres naturels (climat, diversité biologique, océan, forêts etc.), 3) la maîtrise de l'énergie et l'économie des ressources non renouvelables (pétrole, gaz, char-

bon, minerais etc.);

L'économie: l'activité économique doit être respectueuse des milieux naturels agricoles et maritimes d'où proviennent les ressources de base. Elle doit profondément remodeler le paysage des relations économiques internationales de manière à promouvoir un commerce mondial équitable, un paysage qui soit propice à une annulation de la dette des pays les moins avancés et à une augmentation des investissements à destination de ces pays.

Le social: les préoccupations sociales doivent être au centre du développement. C'est le seul moyen de réaliser sa dimension qualitative. Combattre l'exclusion sous toutes ses formes, maîtriser la croissance démographique et urbaine, satisfaire les besoins sociaux essentiels tels que l'alimentation, l'habitat, l'éducation et la santé doivent découler de la mise en place de structures sociales adéquates et indispensables à l'épanouissement de l'homme.

L'équité: le développement est impérativement soumis à une juste répartition des ressources et des richesses. Les mesures statistiques réalisées à travers le monde ont montré que les inégalités sont responsables de la pauvreté. Le meilleur moyen de lutter contre les inégalités est d'élargir les opportunités offertes. «Le développement

³www.sequovia.com

humain est un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps.»⁴ Le meilleur garant de l'équité demeure incontestablement l'instauration et le respect des règles de la démocratie participative. Ces quatre piliers (l'environnement, l'économie, le social, l'équité) sont inextricablement liés et sont en interaction constante. Ils sont donc indissociables à toutes les échelles de l'organisation et des activités de la société.

E. Problématique de la collecte de données pour le calcul des indicateurs du développement humain aux Comores

La problématique de la collecte de données pour le calcul des indicateurs du développement humains est une étape importante mais extrêmement difficile à franchir pour les raisons suivantes:

- Premièrement, les statistiques nationales ne parviennent toujours pas à aligner des séries statistiques fiables et régulières. En 2009, les statistiques disponibles devant être utilisées dans le calcul de ces indicateurs proviennent d'enquêtes anciennes. Elles ne sont pas régulièrement réactualisées ne serait-ce que sur la base de méthodes statistiques prospectives pointues et affinées.

- Deuxièmement, aucun des deux principaux indicateurs du développement humain (IDH, ISDH) ne peut être calculé sans le PIB national en dollars parité de pouvoir d'achat. Or celui-ci n'est pas établi par les statistiques nationales mais par la Banque mondiale. Le PIB pour l'Union des Comores est disponible, mais, techniquement, on ne peut pas l'éclater entre les îles. Une extrapolation grossière aurait été possible si on disposait de la part relative de chaque île dans le PIB nominal ou réel du pays.

Le tableau ci-contre illustre la situation en matière de disponibilité des données statistiques pour le calcul des indicateurs de développement humain aux Comores.

Statistiques nécessaires au calcul des indicateurs du développement humain

Indicateur	Statistiques nécessaires	Disponibilité	
		Pays	Iles
IDH	Espérance de vie	Oui	Oui
	Taux Alphabétisation	Oui	Oui
	Taux Brut de Scolarisation combiné	Oui	Oui
	PIB/H (en \$ PPA)	Oui	Non
ISDH	Part des femmes dans la population	Oui	Oui
	Part des hommes dans la population	Oui	Oui
	Espérance de vie chez les femmes	Oui	Oui
	Espérance de vie chez les hommes	Oui	Oui
	Taux alphabétisation. chez les femmes	Oui	Oui
	Taux alphabétisation. chez les hommes	Oui	Oui
	TBS chez les femmes	Oui	Oui
	TBS chez les hommes	Oui	Oui
	PIB/H chez les femmes (\$ PPA)	Oui	Non
	PIB/H chez les hommes (\$ PPA)	Oui	Non
IPF	Part des femmes dans la population	Oui	Oui
	Part des hommes dans la population	Oui	Oui
	Part des femmes au Parlement	Oui	Oui
	Part des hommes au Parlement	Oui	Oui
	% de femmes députés ou Directrices	Non	Non
	% hommes députés ou Directeurs	Non	Non
	Revenu /H chez les femmes (\$ PPA)	Oui	Non
	Revenu/H chez les hommes (\$ PPA)	Oui	Non
IPH-1	Probabilité de décéder avant 40 ans	Oui	Non
	Taux d'an alphabétisation. des adultes	Oui	Oui
	% de population privée de point d'eau aménagé	Oui	Oui

Les données statistiques nécessaires aux calculs des indices dimensionnels de l'espérance de vie et du niveau d'instruction sont disponibles pour 2006 et 2007. Mais l'IDH pour ces années ne peut pas être calculé sans l'indice dimensionnel du PIB par tête en parité de pouvoir d'achat (PPA).

1.7. Le concept de «développement humain durable»

A. Les Indices dimensionnels de mesure

Une enquête des Nations Unies réalisée à l'échelle mondiale a permis de dégager quatre besoins essentiels retenus comme communs à toutes les populations:

- Vivre longtemps et en bonne santé.
- Accéder au savoir dans ses différentes dimensions.
- Disposer de ressources matérielles suffisantes pour mener une vie décente.
- Participer librement à la vie communautaire et publique.

Ainsi, la mesure du niveau de développement se fait à l'aide de l'Indice du Développement Humain (IDH). C'est un indice synthétique qui représente la moyenne arithmétique des trois indices dimensionnels suivants:

- L'Indice de l'espérance de vie à la naissance pour la dimension santé,
 - L'indice du niveau d'instruction qui comprend le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné (Primaire, secondaire et supérieur),
 - L'Indice du PIB par habitant exprimé en dollars de parité de pouvoir d'achat (PPA)
- L'IDH, dont la valeur est comprise entre 0 et 1, permet de comparer les performances de développement de tous les pays du monde. Ces der-

niers sont ainsi classés en quatre catégories:

- Les pays à niveau de développement humain très élevé, ceux dont l'IDH est supérieur 0,9;
- Les pays à niveau de développement humain élevé, ceux dont l'IDH est compris entre 0,8 et 0,9;
- Les pays à niveau de développement humain moyen, ceux dont l'IDH est compris entre 0,5 et 0,8

Et les pays à niveau de développement humain faible, ceux dont l'IDH est inférieur à 0,5

B. Situation générale du développement humain

Les conditions de vie de la population aux Comores ne sont pas satisfaisantes. Néanmoins, elles se sont améliorées ces dernières années, certes très timidement, et a influé positivement sur le développement général du pays. L'évolution positive de l'indicateur agrégé du développement humain (IDH) depuis 1980 (Graphique 1) le confirme parfaitement. En effet, depuis 1980, sa progression est continue. De 0,447 cette année là, à 0,489 en 1990, il atteint 0,540 en 2000 et passe à la valeur de 0,576 en 2007, ce qui place les Comores, dans le RMDH 2009, au 139ème rang mondial sur 177 pays, alors qu'elles étaient classées 137ème en 2003. L'Union des Comores figure ainsi parmi les pays ayant un niveau moyen de développement humain.

Graphique 1 : Evolution de l'indicateur agregé du développement humain depuis 1980



Source: Rapport Mondial sur le Développement Humain 2009, PNUD

C. Comparaison de l'IDH des Comores à celui d'autres pays

Pour avoir un jugement nuancé de la situation du développement humain aux Comores, nous avons comparé celle-ci avec celle des autres pays de la région (cf. tableau 1 ci-dessous). L'Union des Comores se trouve en queue de peloton des pays à niveau de développement humain moyen. La valeur de son IDH en 2005 (0,561) est inférieure de 0,134 point (-20%) à celle de l'IDH moyen de l'ensemble des PVD (0,691) et de 0,068 points supérieur à l'IDH de celle l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (0,493). Par contre, au sein de la COI, l'Union des Comores arrive devant Madagascar, mais loin derrière Maurice et Seychelles.

Tableau 1: de l'IDH des Comores à celui d'autres PVD⁵

	1998			2003			2005			
	IDH	NDH	RM	IDH	NDH	RM	IDH	NDH	RM	X - Y
Comores	0.508	M	137^e	0.547	M	132^e	0.581	M	134^e	10
Madagascar	0.483	F	141 ^e	0.499	F	146 ^e	0.533	M	143 ^e	27
Maurice	0.761	M	71 ^e	0.791	M	65 ^e	0.804	E	65 ^e	-13
Seychelles	0.785	M	53 ^e	0.821	E	51 ^e	0.843	E	50 ^e	-10
Tanzanie	0.415	F	156 ^e	0.418	F	164 ^e	0.467	F	159 ^e	15
Kenya	0.508	M	138 ^e	0.474	F	154 ^e	0.521	M	148 ^e	9
Mozambique	0.341	F	168 ^e	0.379	F	168 ^e	0.324	F	172 ^e	-16
Cap Vert	-	-	-	0.694	M	146 ^e	0.736	M	102 ^e	11
Ensemble PVD	0.642	M	-	0.518	M	-	0.691	M	-	-
Ensemble PMA	0.435	F	-	0.515	F	-	0.488	F	-	-
Afr. Subsaharienne	0.464	F	-	0.499	F	-	0.493	F	-	-

Source: PNUD

IDH = Indicateur de développement humain; ND = Niveau de développement; RM = Rang mondial, X = Classement selon le PIB par tête, Y = Classement selon l'IDH

Avec un IDH de 0,821 en 2003 et 0,843 en 2005, les Seychelles figurent aujourd'hui parmi les pays à IDH élevé alors qu'elles étaient parmi les pays à IDH moyen en 1998. L'île Maurice fait également partie des pays à IDH élevé. En effet, son IDH est passé de 0,761 en 1998 à 0,791 en 2003 et à 0,804 en 2005.

Les performances des Seychelles et de Maurice ne doivent pas occulter le cas du Kenya qui se présente ici comme un avertissement. En 1998, ce pays était classé parmi les pays à IDH moyen (0,508) alors qu'il se trouve aujourd'hui dans les pays à IDH faible (0,474). Mais sa situation s'est redressée en 2005 où il retrouve une IDH proche de celle de 1998 et qui lui permet de retrouver le groupe des pays moyennement développés et un classement de 148^e.

La dernière colonne du tableau 1 donne la différence entre le classement du pays selon son PIB par tête (en PPA) et son classement selon l'IDH. Un chiffre positif indique que le pays est mieux pour l'IDH que pour le PIB. C'est un signe de la faible contribution du revenu au développement humain du pays. Un relèvement du PIB par tête améliorerait la situation du développement humain. Ce qui est précisément le cas des Comores. Inversement, un chiffre négatif montre que le pays fait mieux dans le do-

maine économique qu'en matière social.

D. Indice Sexospécifique du développement humain (ISDH)

En plus de l'IDH, d'autres indicateurs permettent d'apprécier le niveau du développement humain dans les pays. Il s'agit de:

- L'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH),
- L'Indicateur de Participation des femmes (IPF)⁶
- L'Indicateur de Pauvreté humaine (IPH)

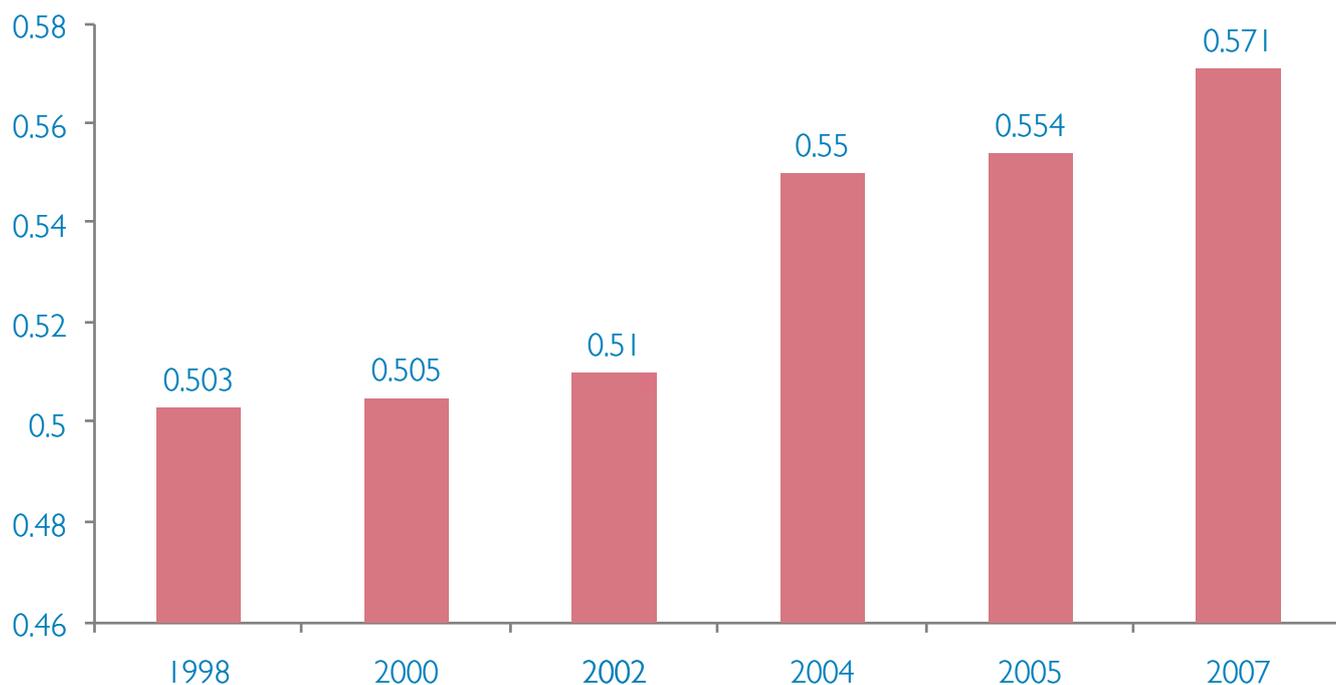
L'ISDH et l'IPF permettent d'appréhender les inégalités entre les sexes dans la réalisation du développement humain.

Alors que l'IDH mesure le niveau de développement moyen atteint par un pays, l'ISDH intègre dans ses calculs la part des femmes dans les différentes dimensions de manière à y faire apparaître les inégalités entre les deux sexes. Par l'ISDH on vise à considérer les capacités des femmes et des hommes dans la réalisation du développement.

⁵ Les intervalles du niveau de développement varient d'une année à l'autre. Pour 1998: ND élevé [0,801-0,963]; ND moyen [0,505-0,799]; ND faible [0,290-0,499]. Pour 2004 c'est respectivement [0,800-0,965] les niveaux élevés; [0,500-0,798] pour les niveaux moyens; [0,311-0,495] les niveaux faibles.

⁶ L'IPF ne sera pas abordé par manque de données. Le rapport du PNUD ne le présente pas.

Graphique 2 : Evolution de l'indice sexospécifique du développement humain depuis 1998



Source: PNUD, RMDH

A l'instar de l'IDH, l'ISDH des Comores connaît une progression encourageante.

La considération de l'aspect genre dans le développement aux Comores en général, comparativement aux autres pays voisins à travers l'ISDH dégage des observations similaires à celles déjà formulés lors de la comparaison à l'aide de l'IDH. A cet égard, avec un ISDH de 0, 541 en 2003 contre 0,503 en 1998, les Comores se placent derrière Maurice.

Tableau 2: Comparaison de l'ISDH des Comores avec celui des pays voisins

Pays	1998			2003			2005		
	ISDH	NDH	Rang selon ISDH	ISDH	NDH	Rang selon ISDH	ISDH	Rang selon l'ISDH	Rang selon l'IDH
Comores	0.503	M	137^e	0.541	M	101^e	0.554	116^e	134^e
Madagascar	0.478	F	116 ^e	0.483	F	118 ^e	0.53	122 ^e	142 ^e
Maurice	0.75	M	61 ^e	0.781	M	54 ^e	0.796	63 ^e	65 ^e
Tanzanie	0.41	F	127 ^e	0.414	F	127 ^e	0.464	138 ^e	159 ^e
Kenya	0.504	M	112 ^e	0.472	F	117 ^e	0.521	127 ^e	148 ^e
Mozambique	0.326	F	139 ^e	0.365	F	133 ^e	0.373	150 ^e	172 ^e

Source: PNUD

1.8. Situation de pauvreté humaine

Le développement humain et la pauvreté humaine sont deux aspects de l'analyse du développement. En fait, les deux approches se complètent. Alors que l'IDH mesure le niveau de développement humain moyen atteint par un pays, l'IPH fait apparaître les carences ou les manques constatés dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées pour l'IDH.

Pour calculer l'IPH on considère:

- La Santé:
 - Probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à 40 ans,
 - Pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale
- L'Éducation: taux d'analphabétisme des adultes

- L'Assainissement: pourcentage de population n'ayant pas accès à un point d'eau aménagé

Le tableau suivant montre l'évolution de l'IPH des Comores comparativement aux autres pays voisins. Nous avons également comparé le classement des pays selon leur niveau d'IPH et de leur IDH.

La pauvreté humaine a diminué de 1998 à 2003 passant de 33% à 31,2% durant cette période. Mais depuis 2003 le niveau de pauvreté humaine stagne puisqu'il n'a évolué que 0,6 point jusqu'en 2005.

	1998		2003		2005		
	IPH(%)	Rang selon IPH	IPH(%)	Rang selon IPH	IPH(%)	Rang selon IPH	Rang selon IDH
Comores	33	57^e	31.9	51^e	31.3	61^e	134^e
Madagascar	-	-	33.7	61 ^e	35.8	75 ^e	142 ^e
Maurice	11.6	14 ^e	11.3	15 ^e	11.4	27 ^e	65 ^e
Tanzanie	29.2	50 ^e	32.9	54 ^e	32.5	67 ^e	159 ^e
Kenya	29.5	51 ^e	31.9	49 ^e	30.8	60 ^e	148 ^e
Mozambique	50.7	79 ^e	47.9	83 ^e	50.6	101 ^e	172 ^e
Cap Vert	22	37 ^e	20.8	37 ^e	15.8	28 ^e	102 ^e

Source: PNUD

Toutefois, l'IPH des Comores est nettement meilleur que celui des pays voisins tels que Madagascar, Mozambique, Kenya et Tanzanie.

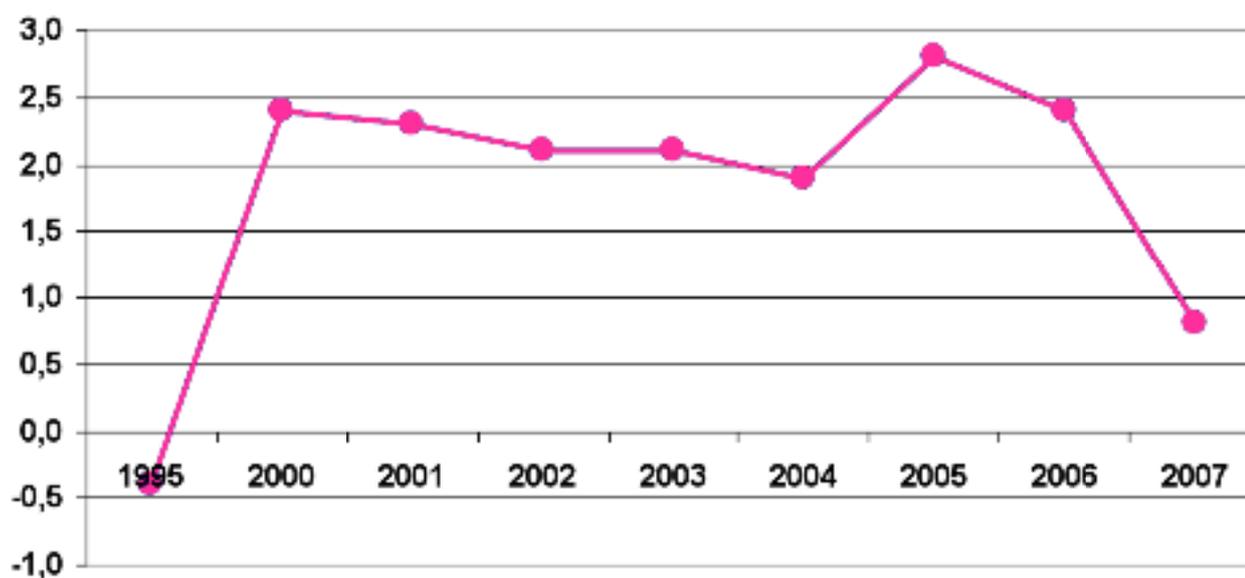
1.9. Faibles performances de l'économie comorienne

Les statistiques présentées plus haut montrent que les Comores figurent parmi les pays à développement humain moyen et dont l'IDH est en progression continue. A ce propos, ceci ne doit pas occulter le fait que les Comores figurent parmi les pays les moins avancés. Les causes du sous-développement du pays sont à rechercher à plusieurs niveaux.

Fortement dominée par les activités primaires et tertiaires, l'économie comorienne souffre d'une incapacité chronique à diversifier ses sources de croissance. Sa structure productive

est pratiquement restée identique depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1975. En effet, en 1979, le secteur primaire représentait 41% du PIB, le secondaire 14% et le tertiaire 45%. Ces chiffres sont respectivement de 40%, 10% et 50% en 1989 et de 41%, 11% et 48% en 1999. Les calculs à partir du Rapport annuel BCC 2007 montrent que cette structure est restée identique. Cette structure conjuguée à un secteur privé peu dynamique et à une activité industrielle très limitée ne parvient pas à assurer une croissance économique soutenue, comme le montre le graphique 3.

Graphique 3 : Evolution de la croissance économique de 1995 à 2007



Source : Rapports annuels de la BCC, Evolution de quelques indicateurs économiques dans la zone Francs

Les raisons de cette faible croissance sont liées à l'interaction de plusieurs facteurs:

- L'instabilité politique récurrente: depuis l'indépendance en 1975, les Comores ont connu une histoire politique et institutionnelle agitée, marquée par plusieurs coups d'état suivis par la période (1997-2008) de crise séparatiste. Cette instabilité politique a engendré une situation économique difficile, en particulier pour les couches de la population les plus pauvres notamment les femmes et les jeunes. La planifica-

tion socio-économique a rencontré souvent de grands obstacles. Le pays a connu trois programmes de développement reconnus comme tels durant ces trente quatre années d'indépendance:

- le plan quinquennal de développement («Pula mwedeleyo») de 1976;
- le plan intérimaire de développement économique et social de 1982;
- et le Document Stratégique de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCR) dont

la version intérimaire a été élaborée en 2003, actualisée en 2005 et finalisée en 2009.

Ce manque de continuité dans la gestion du développement a beaucoup contribué aux faibles performances économiques enregistrées.

- Des problèmes systémiques de gouvernance: mis à part l'insuffisance quantitative et le faible rendement du capital investi, se pose le problème de la rationalité des décisions d'investissement et donc de la cohérence de l'ensemble du processus d'investissement. Autrement dit il y a une absence d'affectation des ressources de manière optimale selon les avantages comparatifs, de choix des personnes compétentes pour gérer ces ressources, de formation appropriée du capital humain, etc.⁸
- L'étroitesse du marché limite les économies d'échelle et le jeu de la concurrence;
- Des coûts de facteurs élevés:
 - Les coûts de transports sont très élevés avec les marchés extérieurs mais aussi entre les îles.
 - Le coût du travail: Dans le secteur de l'économie moderne, le niveau des salaires se situe entre 50 et 80 euros par mois. Le travail comorien non qualifié est donc relativement cher et son coût est renchéri par la faible productivité des travailleurs.
 - Le coût du capital: Malgré l'élargissement du secteur financier avec l'ouverture de nouvelles banques et d'institutions de micro finance les taux d'intérêt sont trop élevés.
 - Le coût de l'électricité: Le coût du kilowattheure est très élevé par rapport à beaucoup de pays d'Afrique, et c'est en partie en raison de l'isolement géographique du pays et des coûts élevés des transports, de l'origine thermique de l'énergie produite, mais c'est aussi et surtout en raison des problèmes de gestion, l'Etat étant à la fois propriétaire et consommateur.
 - Le coût des télécommunications: Le coût des

télécommunications paraît relativement élevé par rapport aux autres pays de la sous-région, notamment Madagascar et la Tanzanie.

- Des infrastructures et des services inadéquats par rapport aux exigences d'une économie moderne
- Une économie agraire caractérisée par des cultures de rente dont les prix mondiaux fluctuent fortement et rapidement, exposant le pays à des chocs extérieurs répétés: trois produits bruts et semi-finis d'origine agricole (vanille, girofle et essence d'ylang ylang) génèrent plus de 90% des recettes d'exportation. La production vivrière et l'élevage ne couvrent pas les besoins alimentaires des populations. L'écart qui en découle est comblé en permanence par des importations, ce qui accentue le déficit structurel de la balance commerciale
- Un secteur financier dont les activités de prêt sont orientées principalement vers des opérations à caractère commercial. En effet, les financements des investissements productifs sont très limités. En conséquence, on enregistre un taux d'investissement relativement faible. A titre illustratif, pour la période 1986-1990, les investissements ont représenté 21,5% du PIB. Un taux qui est resté presque au même niveau (21%) en 1991-1993 et qui a considérablement régressé dans la période 1994-1999 avec 18,3%. Actuellement ce taux d'investissement tourne autour de 10% du PIB. Une analyse de sensibilité de la croissance à l'investissement, effectuée sur la période 1976-1999, montre que l'investissement a très peu d'impact sur la croissance économique car toute variation de 1% de l'investissement n'induit qu'une croissance économique de 0,2%. Ce qui pose le problème de l'efficacité des projets d'investissements.

⁸ La deuxième partie de ce document traite plus spécifiquement de ces aspects de la gouvernance économique



Chapitre 2:

Problématique de la cohésion sociale

2.1. Définition et mesure de la cohésion sociale

A. Historique et émergence

Le concept de cohésion sociale est apparu pour la première fois en 1893 dans l'ouvrage du sociologue Émile Durkheim intitulé «De la division du travail social». La cohésion sociale y est définie comme étant l'état de bon fonctionnement de la société où s'expriment la solidarité entre individus et la conscience collective.

Pour le sociologue Max Weber, l'histoire et l'émergence de la problématique de cohésion sociale sont inhérentes à celle des classes sociales. Il distingue trois types de stratification sociale:

- La «situation de classe» qui regroupe des individus vivant dans la même situation économique, ayant des opportunités identiques de se procurer des biens (capital, biens de consommation, biens culturels),
- La hiérarchisation sociale qui repose sur le prestige et le statut,
- La hiérarchisation politique qui renvoie à la compétition pour la conquête du pouvoir.

Ces trois types de stratification sociale ne se superposent pas nécessairement, mais la conscience d'appartenance commune se manifeste sur la base des groupes de statut. Dans la lignée de la définition contemporaine des classes sociales, les sociologues distinguent deux catégories: 1) les classes inégalement situées et dotées dans le système productif, 2) celles qui sont marquées par une forte identité d'apparte-

nance:

- Identité temporelle caractérisée par l'appartenance permanente à la catégorie, l'imperméabilité à la mobilité intra et intergénérationnelle, l'absence de porosité aux échanges matrimoniaux avec les autres catégories,
- Identité culturelle qui repose sur le partage de références symboliques spécifiques en termes de mode de vie et de manières de faire, permettant une reconnaissance mutuelle,
- Identité collective, c'est-à-dire une capacité d'agir collectivement, certes de façon conflictuelle dans le domaine politique, mais en faisant prévaloir et reconnaître l'unité du groupe, de la nation et de leurs intérêts.

Patrice Mann démontre que les incitations morales et «solidaires» jouent un rôle important dans l'émergence de l'action collective. En agissant communément dans une collectivité où prédominent les liens de solidarité et d'amitié, les individus signent un pacte d'obligation morale qui peut également devenir un plaisir pour eux. Et l'interpénétration de ces trois identités va se renforcer et constituer une synergie dans l'harmonisation des relations entre les membres de la collectivité et la défense de leurs intérêts communs.

La cohésion sociale occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les régions développées d'Europe et d'Amérique du Nord en raison de la diversité identitaire de leurs sociétés. Elle fait partie depuis 2000 des objectifs de Lisbonne pour la période 2000-2010. Aujourd'hui,

et du développement humain

le Conseil de l'Europe s'est doté d'une Stratégie de Cohésion Sociale et d'une Direction Générale de la Cohésion Sociale. La cohésion sociale a, alors, un sens de lien entre les peuples (Union Européenne) et de capacité à garantir le bien-être de tous, en évitant les disparités par la co-responsabilité des acteurs.

B. Approches du concept de «cohésion sociale»

La question de la cohésion sociale est une problématique complexe de par ses diverses dimensions et la hiérarchisation de celles-ci dans leur interpénétration au point que des travaux sur la question proposent de définir le concept de cohésion sociale selon plusieurs approches. Selon Durkheim, la cohésion sociale se développe par l'existence soit de liens marchands, soit de liens politiques, soit de liens communautaires.

Les liens marchands apparaissent par l'utilisation de contrats ou de conventions et autres règles informelles. Ils constituent une cohésion sociale par le biais de l'intérêt de l'échange de biens et services.

Les liens politiques apparaissent par des règles propres aux institutions créées afin d'établir une certaine légitimité. La prise de décisions négociées par un groupe légitime favorise la cohésion sociale.

Les liens communautaires (sociétaires) apparaissent lorsque certaines similitudes s'établissent (des différences et complémentarités pour les sociétés modernes). Ces caractéristiques peuvent révéler une cohésion sociale source de solidarité.

C. Sens étymologique de la cohésion sociale

Dans son sens étymologique, la cohésion se définit comme étant la propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont intimement liées. Par analogie, autant on peut affirmer qu'en biologie où dans les organismes vivants, la cohésion d'un corps est assurée par les liens entre les parties élémentaires (moléculaires), autant on peut dire que la cohésion sociale est assurée par les liens entre les individus et les structures. La cohésion sociale s'oppose donc au délitement, à la division. Les mots clé dans cette conceptualisation sont donc «liens» et «unité». Partant de cette considération préliminaire on identifie plusieurs approches de définition de la «cohésion sociale»: 1) une définition fondée sur les liens communautaires, 2) une définition reposant sur le partage de valeurs et l'appartenance, 3) une définition selon la capacité d'agir ensemble.

D. Approche fondée sur les liens communautaires

L'approche fondée sur les liens communautaires aboutit le plus souvent à des définitions énonçant la «cohésion sociale» comme étant «la promotion de communautés stables, coopératives et durables». Toutefois, on reproche à cette approche de faire abstraction de la qualité particulière des liens de solidarité qui vont se constituer dans une société cohésive. De plus, elle ne fait aucune référence à ce qui caractérise la stabilité, la coopération et la durabilité d'une

société des individus telle que cela apparaît aujourd'hui dans les sociétés modernes.

E. Approche fondée sur le partage des mêmes valeurs et l'appartenance

L'approche fondée sur le partage des mêmes valeurs et l'appartenance affirme que: «La cohésion sociale est le processus continu de développement des communautés ayant des valeurs partagées, des défis partagés et des opportunités égales, basées sur l'espoir, la confiance et la réciprocité» (Social cohesion Network, selon Stanley, 2001). Ainsi, «La cohésion sociale implique la construction de valeurs partagées et d'une communauté d'interprétation, réduisant les disparités en matière de revenus, et permettant généralement aux personnes d'avoir le sentiment d'être engagés dans une entreprise commune, partageant les mêmes défis et membres d'une même communauté; [Cela suppose] une société qui offre des possibilités à tous ses membres dans un même cadre de valeurs et d'institutions acceptées». Ainsi, «La cohésion sociale met l'accent sur les communautés comme un tout, sur la participation et la gouvernance, ainsi que sur les besoins des personnes exclues».

Cette approche a largement inspiré les définitions officielles de plusieurs gouvernements européens.

F. Approche fondée sur la capacité d'agir ensemble

Différentes définitions de la cohésion sociale sont proposées dans l'approche fondée sur la capacité d'agir ensemble dont celles qui:

- met l'accent sur la cohésion sociale comme état dans lequel un groupe de personnes (délimité par une région géographique, comme un pays) démontre une aptitude à collaborer afin de produire un climat favorable au changement;

- présente la cohésion sociale comme étant la capacité des personnes à répondre de façon collective pour atteindre les résultats estimés et faire face aux stress (positifs ou négatifs) économiques, sociaux, politiques ou environnementaux qui les affectent.

En général, la définition simplifiée de la cohésion sociale donnée en milieu scolaire met l'accent sur la situation d'un groupe fortement solidaire et intégré avec des buts communs et une attraction des individus les uns par rapport aux autres et leur attachement au groupe. Cette cohésion favorise donc l'intégration des individus, c'est à dire la participation à un réseau de relations sociales qui confère aussi une identité propre.

Cependant, malgré la multiplicité de ces définitions et l'inspiration qu'elles provoquent auprès de certains gouvernements, leur approche est critiquée pour plusieurs raisons:

Elles privilégient davantage la conception mécanique de la cohésion sociale et tendent à occulter la question clé de la diversité des conditions, d'intérêts et d'identités ainsi que tout processus consensuel non violent, permettant à des individus autonomes et différents d'agir ensemble. Comme le souligne J. Rawls, elle fait abstraction du «fait de pluralisme»¹⁰. Rawls avertit que les individus dans les sociétés modernes sont autonomes dans leur choix de vie. Ainsi il privilégie le «processus d'accord» comme base de la cohésion sociale plutôt que le sentiment d'«appartenance à une communauté». Pour lui le processus d'accord est le seul moyen d'assurer la coexistence pacifique entre les membres de la communauté, dans l'exercice des droits et de la participation. Une telle conception risque d'assimiler la cohésion sociale à l'absence de différences. Or, les sociétés d'aujourd'hui, tant du monde développé que du monde en développement, sont fortement caractérisées par la pluralité d'intérêts et d'identités.

L'Union Européenne conçoit la cohésion sociale dans une société moderne comme étant «la

capacité de celle-ci à assurer, de façon durable, le bien-être à tous ces membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable»¹¹. En termes plus explicites on définit généralement la cohésion sociale comme un «ensemble de processus et mécanismes qui

contribuent à l'équilibre d'une société. Ces processus et mécanismes permettent aux individus, dotés de talents divers, de chances sociales différentes et mus par des passions et des intérêts contradictoires, de construire une société et de vivre une vie collective»¹².

2.2. Approches de mesure de la cohésion sociale

Les spécialistes reconnaissent qu'il n'y a pas encore d'indicateurs fiables de la présence, de la force ou de la faiblesse de la cohésion sociale. Néanmoins, certains indicateurs statistiques peuvent être utilisés comme indiquant une évolution des liens sociaux et des formes de cohésion dans quelques domaines des activités sociales. Par exemple: formation et dissolution des couples (divorces); création d'associations; pratiques religieuses anciennes et nouvelles; nombre d'emplois précaires et de chômeurs pour le monde du travail; évolution de la délinquance et de la criminalité; etc. Nous proposons de conceptualiser la mesure de la cohésion sociale selon deux approches: 1) une approche

complexe, 2) une approche simplifiée.

A. L'approche complexe

L'approche complexe que nous proposons s'inspire de la méthodologie proposée dans le guide européen de la cohésion sociale. Bien que se référant aux réalités de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, cette méthodologie de mesure de la cohésion sociale présente une dimension relativement complète de mesure de la cohésion sociale. Mais la matrice présentée ici est guidée par la considération des réalités sociologiques et socioéconomiques des Comores.

¹¹ *Methodological guide to the concerted development of social of social cohesion indicators*, Conseil de l'Europe, juin 2005, page 23. Voir ce document pour plus de détails et de commentaire sur ces définitions

¹² Cohésion sociale et Reconstruction Nationale, RNDH 2004, République de Code d'Ivoire, page 5

Dimensions	Phénomène à mesurer	Indicateur principal	Valeurs de l'indicateur par île			
			Comores	Ngazidja	Ndzouani	Mwali
I- Equité dans la jouissance des droits	1. Equité dans les revenus	Inégalité de répartition du revenu : indice de Gini (Source : EIM 2004)	0.557	0.523	0.595	0.422
	2. Equité d'accès au travail	Taux de chômage de longue durée (source RGPH 2003)	14.30%	19.90%	13.50%	14.20%
	3. Equité dans la santé	Espérance de vie à la naissance	65.5	69.2	66.8	63.6
	4. Equité dans l'habitat	Population sans logement du tout	-	-	-	-
		Population sans logement de qualité :% des ménages logeant dans des habitations précaires (RGPH 2003)	31.30%	10.80%	46.90%	73.20%
II- Dignité /reconnaissance	1. Egalité de reconnaissance des sexes	Egalité des chances pour les hommes et les femmes	-	-	-	-
		Accès des femmes à des hauts postes de responsabilités (nombre de femmes)	2	0	2	2
	2. Egalité de reconnaissance ethnique et culturelle	Ghettos ethniques et religieux	-	-	-	-
	3. Dignité des personnes âgées	Personnes âgées bénéficiant d'une protection sociale et familiale	-	-	-	-

Dimensions	Phéno- mène à mesurer	Indicateur principal	Valeurs de l'indicateur par île			
			Comores	Ngazidja	Ndzouani	Mwali
III- Autonomie/développement personnel, familial et professionnel	1. Suffisance de revenus	Proportion de ménages surendettés	-	-	-	-
		Proportion des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (source EIM 2004)	36.90%	35.30%	38.40%	37.80%
	2. Suffisance du niveau d'éducation	Taux brut de scolarisation : taux brut de scolarisation dans le primaire (source : Tableau de bord 2006-2007/ Ministère de l'Éducation Nationale)	95.90%	97.50%	91.40%	131.50%
		Taux d'abandon à l'âge minimum de départ de l'école sans diplôme				
3. Mobilité sociale	Succès scolaire pour les enfants des couches sociales défavorisées	-	-	-	-	
IV- Participation/engagement	1. Participation aux élections	Participation aux votes des 18- 34 ans				
	2. Engagement des collectivités publiques	Part du budget dévolu aux questions sociales :	38%	-	-	-
		part du budget exécuté du secteur social dans le budget total du PIP (source : PIP 2008)				
	3. Engagement des entreprises	Proportion des travailleurs handicapés dans le secteur public et privé				
	4. Engagement des citoyens	Nombre d'associations communautaires	204	118	41	45
		Contributions au développement communautaire				
5. Engagement et solidarité des familles	Pourcentage des personnes âgées vivant dans les familles					
	Taux de dépendance	3.4	3.8	3.3	2.8	
V- Respect et confiance mutuelle	1. Confiance partagée	Population ayant confiance dans les institutions	-	-	-	-
	2. Connaissance partagée	Population ayant connaissance des droits de l'homme et du droit à la justice	-	-	-	-
	3. Tolérance et respect d'autrui	Tolérance et respect des personnes handicapées	-	-	-	-
		Tolérance et respect des personnes malades du VIH et autres maladies	-	-	-	-

Les informations statistiques recueillies (voir tableau précédent) sur les aspects de la cohésion sociale appellent plusieurs observations. Les facteurs de décohésion sociale aux Comores peuvent s'observer aussi bien en terme de manque que d'inégalité ou d'iniquité comme l'indiquent les chiffres disponibles. Ainsi, on note la présence de disparités et d'inégalités socioéconomiques qui influent négativement sur la cohésion sociale.

Premièrement, en matière de répartition des revenus, la valeur de l'indice de Gini estimée à 0,557 en 2004 indique que les revenus ne sont pas équitablement répartis entre les ménages. Cette inégalité est importante tant au niveau national qu'au sein des îles. A Mwali, où la pauvreté est plus importante (incidence de pauvreté étant de 37,8% de l'ensemble des ménages) qu'à Ngazidja, dont le niveau de pauvreté monétaire est de 35,3%, l'inégalité de répartition de revenus est relativement moins forte (avec un indice de Gini de 0,422).

Deuxièmement, la société comorienne enregistre un taux de chômage élevé qui aggrave la situation de la décohésion sociale. D'autant plus que ce chômage est inégalement réparti entre les îles et au sein des îles engendrant des frustrations et des défiances entre les communautés au sein de la population. A cet égard, on note qu'au niveau national 14,3% de la population active sont au chômage et ce taux de chômage est plus élevé à Ngazidja (19,9% de la population active) qu'à Ndzuwani (13,5%) et Mwali (14,2%).

Ce problème de chômage a plusieurs conséquences néfastes sur la vie socioéconomique des ménages. Il réduit le pouvoir d'achat de la population active et limite la capacité à prendre en charge les inactifs (les enfants, les plus âgés, les handicapés...). On note, au niveau national, à travers le taux de dépendance, qu'un actif occupé supporte en moyenne 3,4 personnes inactives ou au chômage et cette dépendance économique est plus importante à Ngazidja (le

taux de dépendance étant de 3,8) que dans les deux autres îles (3,3 à Ndzuwani et 2,8 à Mwali). Troisièmement, des inégalités sociales sont observées en matière d'accès à un logement décent, les ménages vivant dans les logements précaires atteignant une proportion considérable au niveau national (soit 31,3% de l'ensemble des ménages). Cette proportion déjà importante à Ndzuwani (46,9%) atteint un niveau inquiétant à Mwali avec un taux de 73,2%. Concernant l'île de Ngazidja, la situation est relativement meilleure puisque seulement 10,8% des ménages vivent dans les logements précaires.

En dernier lieu, des disparités sont observées dans les secteurs sociaux de la santé et de l'éducation à des degrés différents.

En matière de santé, l'espérance de vie accuse une nette amélioration passant de 55 ans dans les années 1980 à 65,5 ans au recensement de 2003. On constate toutefois des disparités entre les îles. En effet, sur le plan de la santé l'île de Mwali enregistre une espérance de vie de 63,6 ans, conséquence d'une situation sanitaire plus précaire dans cette île.

En matière d'éducation, avec un taux brut de scolarisation de 96% en 2006-2007 dans le primaire, le pays semble disposer d'une capacité d'accueil acceptable pour ce niveau. Ce taux de scolarisation élevé s'observe dans les trois îles. Toutefois, au sein des îles, des disparités importantes existent notamment entre les milieux ruraux et urbains.

B. L'approche simplifiée

L'approche simplifiée est celle de l'inclusion de l'individu, mise en exergue par les analyses d'Amartya Sen et diverses études du PNUD. L'inclusion est le moyen approprié de donner à l'individu la possibilité de s'épanouir par la satisfaction de ses aspirations essentielles, («des fonctionnements»), c'est-à-dire être suffisamment nourri, être en bonne santé... en tant qu'éléments constitutifs du bien être, d'une part, mais aussi les «facultés» ou «capacités» (tou-

jours selon Sen) reflétant la liberté de poursuivre ces derniers, et qui peuvent avoir un rôle direct dans le bien être, d'autre part, «puisque choisir et décider font également partie de la vie» On retrouve ici une des idées fortes de Sen qui accorde une place importante à «l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien être élémentaire pour tous les citoyens». L'inclusion sociale est donc fondamentale pour la réussite de la cohésion sociale. De façon simplifiée, on peut utiliser les indicateurs de bien-être tels que le taux de pauvreté monétaire, le taux de pauvreté humaine, les indices d'inégalité monétaire et non monétaire, le taux de chômage, etc.

2.3. Les déterminants de la cohésion sociale

Il existe plusieurs déterminants de la cohésion sociale parmi lesquels cinq retiennent l'attention: l'intérêt collectif, l'équité et la justice, la gouvernance, la culture et la famille

A. L'intérêt collectif

Assurer le bien être à tous est l'objectif poursuivi par tous les acteurs de la société. L'avènement de la crise mondiale actuelle a mis fin aux préjugés sur le rôle séparé de l'Etat de celui des entreprises, des collectivités, des familles, etc. Par la cohésion sociale, tous ces acteurs concourent à la réalisation de l'intérêt collectif qui est le bien être de tous. Parce que l'objectif de cohésion sociale invite chacun d'eux à jouer pleinement son rôle en tenant compte de l'interaction et de la complémentarité avec les autres. Les actions de l'ensemble des acteurs de la société concourent à cet idéal commun.

B. Equité et justice

Grâce à la cohésion sociale, la capacité de la société à assurer le bien être à tous se fait par un effort à minimiser autant que possible la discrimination, et à maximiser l'équité et la justice. C'est le seul moyen de reconnaître à chacun ses compétences dans le respect de la dignité. La diversité ethnique et culturelle est reconnue à toutes les sociétés. Mais la justice, l'équité et la non discrimination véhiculées par la cohésion sociale est le meilleur moyen de gérer ces diversités. La meilleure société cohésive est celle qui a le mieux réussi dans la mise au point d'outils et méthodes pour prévenir et dissiper d'éventuelles tensions. Car, croire qu'une société connaissant des conflits sociaux est une société sans cohésion sociale est une erreur. La manifestation et la gestion collective des conflits par des mécanismes convenus et/ou légaux peuvent montrer au contraire la volonté de vivre ensemble, sans sécession (rupture définitive), mais dans un cadre de relations sociales différentes d'équité et de justice.

C. La gouvernance

Selon la Banque Mondiale, «La gouvernance est l'exercice de l'autorité par le biais de traditions et d'institutions formelles ou informelles, pour le bien commun. Elle englobe le processus de sélection, de supervision et de remplacement des gouvernements. Elle inclut aussi la capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques sérieuses et le respect des citoyens et de l'Etat pour les institutions régissant les interactions économiques et sociales entre eux.» Pour la BAD c'est tout simplement «la manière dont les gens sont gouvernés et dont les affaires d'un Etat sont réglementées»¹³. De son côté, le PNUD définit la gouvernance comme étant «l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative des affaires nationales à tous les niveaux.». Mais la bonne gouvernance c'est autre chose. C'est la transparence, le respect du droit et des règles démocratiques dans la gestion des affaires de l'Etat et des collectivités. Elle est le ciment de la cohésion sociale. En tant que centre de gravité des compromis sociaux (régul-

¹³ République du Congo, *Gouvernance, Cohésion sociale et développement humain durable en république du Congo*, RNDH 2005, page 22

lation économique et social), et arbitre du dialogue social, l'Etat doit gérer les affaires du pays de manière à inspirer le maximum de confiance aux individus. Car la confiance mutuelle dans une société ethniquement et culturellement plurielle passe obligatoirement par la confiance en l'autorité de l'Etat. La bonne gouvernance génère la conviction de participer et renforce le sentiment d'appartenance à l'ensemble cohésif. S'il est vrai que la plupart des institutions internationales parlent de «bonne gouvernance», le PNUD utilisent plus le concept de «gouvernance démocratique» qui se prête davantage à une articulation avec les objectifs du développement humain, en général, et ceux de la cohésion sociale, en particulier.

Dans l'optique du développement humain, toute gouvernance n'est pas éthiquement acceptable. Dans le RMDH 2002, on peut lire que: «La gouvernance au service du développement humain suppose notamment de pouvoir compter sur des institutions et des règles efficaces, afin de promouvoir le développement en facilitant le fonctionnement des marchés et en veillant à ce que les services publics soient dignes de ce nom en étant véritablement au service des citoyens, Mais elle suppose aussi de protéger les droits de l'homme, de favoriser une participation plus large de la population aux règles et à l'élaboration des institutions qui influent sur la vie des individus et d'obtenir des résultats économiques et sociaux plus équitables. La gouvernance au service du développement humain ne vise donc pas seulement la réalisation de performances efficaces et équitables, mais veille aussi à ce que les processus soient justes. La gouvernance au service du développement humain doit être démocratique dans le fond et dans la forme et élaborée par et pour les individus» (RMDH 2002, p. 51-52). Une des originalités de l'approche du PNUD concernant la «gouvernance démocratique» réside dans la recherche nécessaire d'une adéquation de la gouvernance en intégrant des facteurs relatifs à la pluralité des parcours historiques et à la diversité des configurations socio-anthropologiques des

nations et des sociétés: «Les démocraties sont multiformes: étant donné que les systèmes politiques varient, ils peuvent être diversement démocratiques sur plusieurs fronts. [...] La démocratie est le seul régime politique compatible avec le développement humain dans son sens le plus profond, car, dans une démocratie, le pouvoir politique est accordé et contrôlé par le peuple sur lequel il s'exerce. La dictature la plus modérée imaginable serait incompatible avec le développement humain, car ce dernier suppose que la population en soit pleinement propriétaire. Il ne peut être accordé depuis en haut» (RMDH 2002, p. 69). Une «gouvernance démocratique» est donc une gouvernance dans laquelle il existe des mécanismes qui permettent au peuple de s'impliquer dans la gestion des affaires de la cité. Cette implication crée en même temps une situation favorable à la cohésion nationale, par l'affirmation d'une unité politico-juridique et institutionnelle, et à la cohésion sociale, par la reconnaissance du droit de chacun à s'occuper des enjeux de bien commun dans les domaines importants de la vie sociale (l'éducation, la santé, la culture, etc.).

D. Diversité culturelle: énigme de la cohésion sociale

Le débat sur la diversité culturelle en tant que déterminant de la cohésion sociale est houleux et loin d'être clos. Le pluralisme culturel a toujours fait référence à la présence de groupes ayant des origines ethniques et raciales différentes (minorités nationales immigrés etc.), contrairement à la diversité culturelle traditionnelle existant par exemple entre régions, entre zones rurales et urbaines, entre catégories professionnelles, entre religions, etc.

Aujourd'hui, le pluralisme culturel désigne la pluralité des valeurs, des styles de vie, des cultures, des religions et des langues propres à la société. Les défenseurs du pluralisme culturel revendiquent l'égalité de traitement et l'acceptation des différences culturelles des immigrés

et des minorités nationales. Car ils estiment que c'est la meilleure façon d'assurer la cohésion sociale. Cependant, les opposants à la pluralité culturelle voient en la reconnaissance officielle du pluralisme culturel un danger pour l'unité de l'Etat et la nation¹⁴.

Partant de là, du point de vue de la culture, on observe deux approches de la cohésion sociale. La première consiste à bâtir la cohésion sociale et l'unité nationale en faisant couler les individus dans un «moule» socioculturel majoritaire, par un processus d'acculturation unilatéral, qui est supposé leur faire perdre leur appartenance ethnique et culturel au fur et à mesure qu'ils assimilent et intériorisent la culture dominante. Ce fut par exemple l'approche des pères fondateurs des Etats-Unis. La seconde approche vise à construire la cohésion nationale et la cohésion sociale en tenant compte de la diversité des cultures. Les identités singulières sont toujours tolérées, parfois même publiquement reconnues et institutionnalisées. Dans les pays où elle est pratiquée, cette seconde approche est associée à une politique qui vise à favoriser la cohésion sociale par l'élaboration de règles de vie communes et consensuelles essentielles. L'acceptation de la diversité et l'interaction entre les cultures permettraient ainsi la formation de relations sociales harmonieuses. La cohésion sociale se construit alors en reconnaissant la valeur et la pertinence de la diversité.

E. Organisation familiale et communautaire

Aux Comores, comme dans toutes les sociétés en voie de développement, africaines en particulier, l'individu s'identifie d'abord par son appartenance à la famille et à la communauté. Une façon implicite de dire que la cohésion sociale au niveau nationale commence d'abord dans les familles et les communautés. Celles-ci sont régies par des règles de relations entre les individus, les groupes sociaux, de manière à assurer la transparence et la justice dans la gestion des

affaires et la recherche de satisfaction des besoins individuels et communautaires. «Chaque famille est un maillon d'une communauté qui veille sur ses membres. Le respect des valeurs de chaque famille contribue à perpétuer l'existence même de la communauté...C'est grâce à la famille, à la lignée, au clan et à la tribu que l'on acquiert le sens de la communauté»¹⁵.

Ce tissu social très développé aux Comores, constitue un filet de sécurité et de cohésion sociale indéniable. Les associations de quartier, de villages sont de nos jours devenus des acteurs clés dans la construction de la cohésion sociale dans le pays. Elles sont devenues des centres de discussions, d'élaboration de politiques économique et sociale. Elles initient des projets de développement communautaire, dont la pertinence a suscité l'intérêt d'organismes de financement comme c'est le cas du Fonds d'appui au développement communautaire (projet FADC). Elles forgent des liens de solidarité entre les individus, les familles, les quartiers et les villages.

Aux Comores, tout comme dans les pays africains, la famille est toujours élargie aux frères et cousins de la mère et du père et des deux grands parents. Par conséquent, la manière dont les relations intrafamiliales, interfamiliales, intra-communautaires et intercommunautaires sont structurées, organisées joue un rôle déterminant dans la construction de la cohésion sociale à l'échelle nationale.

2.4. Relations entre cohésion sociale et développement humain durable

La corrélation entre «cohésion sociale» et «développement» n'est pas établie. Ainsi, certains pays peuvent afficher de forts niveaux de développement sans toutefois connaître de bons résultats en matière de cohésion sociale. Nous avons précisé plus haut que la préoccupation de la cohésion sociale s'est intensément affichée

¹⁴ L'académie française vient de refuser l'institutionnalisation de la langue corse estimant que cela menace l'unité nationale de la France.

¹⁵ Cohésion sociale et reconstruction nationale, RNDH de Côte d'Ivoire 2004

dans les pays hautement développés d'Amérique du Nord et de l'Europe. Inversement, la cohésion sociale peut s'avérer consolidée dans des pays pauvres, voire extrêmement pauvres. Il convient de préciser que le développement est un terme très large. Le développement peut être industriel, matériel, agricole, institutionnel, organisationnel, militaire, etc. C'est la raison pour laquelle le PNUD a formalisé le concept de «développement humain», c'est-à-dire un développement qui place l'homme au centre des préoccupations. Mais tout développement n'entraîne pas automatiquement la cohésion sociale. D'un point de vue théorique, l'articulation entre ces deux concepts passe par le fait de placer l'homme et les relations sociales au centre du développement. D'un point de vue pratique, le développement et la cohésion sociale ne peuvent converger que par la définition d'une stratégie qui œuvre à raffermir les liens sociaux, d'une part, et par l'action quotidienne des collectivités qui partagent le même espace de vie,

d'autre part.

A. Evolution des indicateurs du développement humain et de leurs composants

Le graphique ci-après montre l'évolution des éléments constitutifs de l'IDH. Il offre ainsi la possibilité d'identifier celui qui doit éventuellement faire l'objet de politique particulière de cohésion sociale dans l'effort au développement. De ce graphique, nous tirons deux leçons essentielles: La tendance de l'IDH est identique à celle des indices de l'espérance de vie et du niveau d'instruction. Le comportement satisfaisant de ces deux indices s'explique par l'impact des efforts réalisés ces dernières années dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Tableau 4: Comparaison de l'ISDH des Comores avec celui des pays voisins

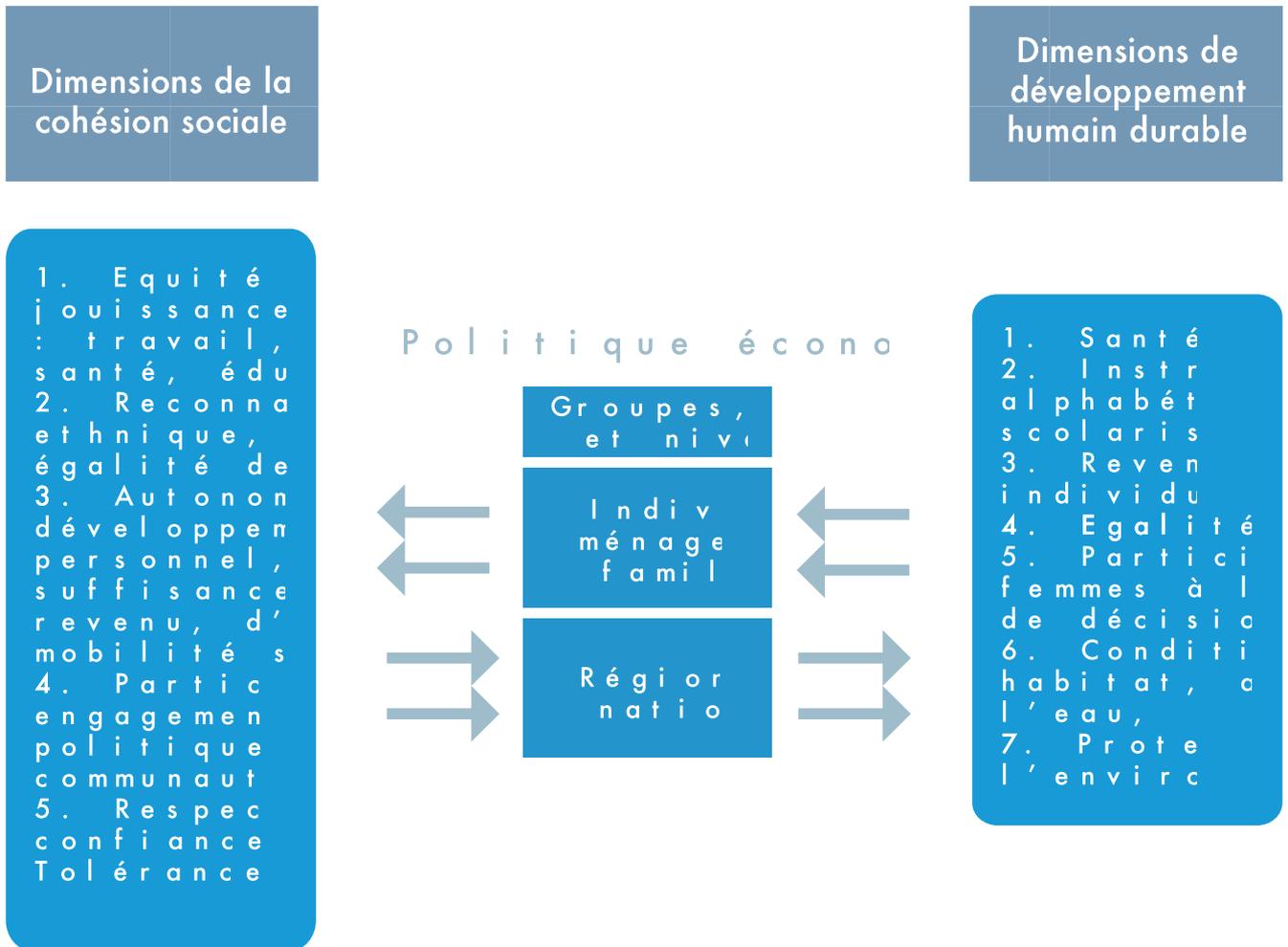
	1998	2000	2002	2004	2005
Espérance de vie générale	59.2	59.8	59.9	63.7	64.1
Femmes	60.6	61.2	62	65.8	66.3
Hommes	57.8	58.4	59.2	61.5	62
Taux d'alphabétisation général	58.5	55.9	56.5	56	56
Femmes	51.6	48.7	49.1	48.1	63.9
Hommes	65.5	63.2	63.5	63.5	63.9
TBS combiné national	39	35	38	38	46.4
Femmes	35	33	41	42	42
Hommes	42	38	50	50	50
PIB réel/habitant (PPA)	1 398	1 588	1 690	1 943	1 993
Femmes	974	1 136	950	1 306	1 337
Hommes	1 822	2 038	1 699	2 576	2 643
Evolution de l'IDH	0.508	0.533	0.53	0.56	0.561
Variation de l'IDH	-	4.90%	-0.60%	3.20%	2.60%
ISDH	0.503	0.505	0.51	0.55	0.554
variation de l'ISDH	-	0.40%	0.10%	7.80%	0.72%

Source: Rapports mondiaux sur le DH, PNUD New York, diverses éditions

B. Matrice relationnelle entre cohésion sociale et indices dimensionnels de l'IDH

Le développement humain durable a pour premier objectif d'assurer le bien être à tous les membres de la société, en se souciant de la sa-

tisfaction de leurs besoins fondamentaux. Les dimensions couvertes par le calcul de l'IDH, à savoir 1) être en bonne santé, 2) être instruit et 3) disposer d'un niveau de vie décent à travers le revenu sont des facteurs qui participent à la création d'une situation favorable à la convergence du développement humain et de la cohésion sociale.



Dimensions de l'IDH	Actions de politique de cohésion sociale envisageables	Acteur
Santé et couverture sociale pour tous	Adoption d'une charte du patient hospitalisé	Etat
	Disponibilité de médicaments génériques	
	Régulation et contrôle des prix des médicaments et des services de santé	
	Contrôle des investissements faits en matière de santé	
	Contrôle de la répartition géographique des structures et services de santé	
	Accompagnement des personnes à mobilité réduite	Collectivités locales
	Couverture sociale	Entreprises
	Prévention des accidents	Syndicats
	Négociation pour une couverture sanitaire	ONG nationales et internationales
Intervention d'ONG dans la santé		
Instruction/Culture: Accès à l'éducation pour tous	Accroissement des dépenses publiques consacrées à l'éducation	Etat/Iles
	Dispositions législatives sur le droit à l'éducation	
	Dispositions incitatives pour la scolarisation des enfants et des jeunes	
	Dispositions incitatives des enseignants pour aller travailler dans des zones reculées	
	Valorisation des expériences pédagogiques nouvelles	
	Programme sur le développement des savoir-faire et savoir être	
	Dispositions positives pour l'éducation des groupes vulnérables	
	Généralisation de l'alphabétisation	
	Vulgarisation des émissions télé et radio sur l'ensemble du territoire nationale	
	Programmes de rencontre écoles/Université/entreprises	Entreprises/écoles/Université
Négociations avec le ministère de l'éducation sur les conditions d'enseignements	Syndicats	
Soutien scolaire	Ong	
Revenu/Pouvoir d'achat convenable pour tous	Dispositions constitutives et législatives pour revenu/salaire minimum garanti	Etat/Iles
	Mesure politique pour le soutien au crédit	
	Contrôle strict des prix	
	Développement du microcrédit et des activités génératrices de revenus (AGR)	
	Prime à l'auto emploi	
	Soutien à la finance éthique associative et solidaire	Collectivités locales
	Aides aux personnes exclues	
	Conventions collectives	Entreprises/Marché/Syndicats
	Epargne salariale dans les fonds éthiques	
Facilitation et médiation pour la mise en place de projet et l'accès aux crédits	Collectivités locales/Ong	

C. Cohésion sociale et inégalités sexospécifiques

Un des piliers du DH étant la non discrimination et la participation des instruments de mesure des disparités ont été formalisés. Entre autres des indicateurs de mesure des inégalités sexospécifiques (ISDH et IPF). L'ISDH est une version de l'IDH pondéré de l'inégalité entre les sexes. Par conséquent, les mesures de politique de cohésion sociale envisagées précédemment pour les dimensions de l'IDH sont valables pour l'ISDH, mais avec une attention particu-

lière pour la promotion de l'instruction des femmes et leur accès au marché du travail. En revanche, on peut établir une deuxième matrice relationnelle entre les dimensionnels de l'IPF et les actions de politiques de cohésion sociale.

La préoccupation en matière de développement d'élargir l'appréhension de la problématique de la disparité à toutes les catégories sociales a conduit à mettre au point des techniques de mesure des disparités pour l'ensemble des membres d'une société: incidence de la pauvreté, Indice de Gini, etc.

Dimensions de l'IPF	Actions de politique de cohésion sociales envisageables	Acteur
Part des Femmes. au Parlement	Encouragement de l'implication des femmes à la vie politique	Etat/Partis politiques/Société civile
% de F. députés ou Directrices	Dispositions incitatives pour l'insertion professionnelle des femmes	Etat/Partis politiques/Société civile

D. Opportunités et défis de la cohésion sociale

«Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun»¹⁶. Or, le point commun aux nombreuses définitions de la cohésion sociale qui précèdent est qu'elle doit faciliter l'inclusion et donner la possibilité à tous les membres de la société afin de participer librement à sa construction. Le développement humain ne se limite pas à la création de capacités personnelles par le revenu, la santé, le savoir..., il englobe aussi des notions fondamentales telles que la «di-

berté politique, économique, sociale, la créativité, la productivité, le respect de soi et la garantie des droits humains fondamentaux»¹⁷. Cependant, on a du mal jusqu'à présent à intégrer ces dimensions dans les mesures du développement humain. La cohésion sociale est un moyen de pallier cette insuffisance. La matrice de mesure de la cohésion sociale intègre des indicateurs pertinents pour ces dimensions difficilement quantifiables.

Le renforcement du capital social qui est un aspect déterminant de la cohésion sociale influe positivement sur le développement humain. En effet, le capital social constitue l'ensemble des

¹⁶ Rapport Mondial sur le développement humain 1990, page 10

¹⁷ Même document, encadré 1.1, Qu'est ce que le développement humain, page 10

liens et réseaux entre les personnes et les groupes sur le plan géographique ou professionnel. En d'autres termes, c'est l'ensemble des relations horizontales entre les individus appartenant au même groupe, qu'elles soient d'ordre familial, amical, ethnique, organisationnel ou professionnel. Or, nous avons montré, plus haut, que l'organisation familiale et communautaire est un déterminant important de la cohésion sociale.

Pour les Comores, les liens de solidarité par associations communautaires interposées (villageoises ou de quartiers), jouent un rôle décisif dans la réalisation des projets de développement local. Traditionnellement, ces liens et réseaux de cohésion sociale offrent un cadre idéal pour la résolution de conflits éventuels par consensus mutuel d'une part, mais aussi, depuis quelques temps, une opportunité pour une meilleure sensibilisation des citoyens aux enjeux de préserver l'environnement pour assurer une meilleure vie aux générations actuelles et des possibilités de survies aux générations à venir, d'autre part. La cohésion sociale joue ainsi pleinement en faveur d'une meilleure gestion et protection des ressources environnementales et donc du développement durable.

Mais ces opportunités ne peuvent réellement être saisies que si deux défis majeurs sont relevés:

- Parvenir à semer, de façon indélébile, le sentiment d'appartenance à un ensemble, à une nation, malgré les particularités régionales ou claniques qui peuvent se manifester.
- Parvenir à enraciner dans les mentalités et la culture collective la pertinence et la nécessité:
 - 1) de l'équité dans la jouissance des droits et la non discrimination,
 - 2) de la dignité dans la reconnaissance mutuelle des diversités,
 - 3) du développement personnel et collectif,
 - 4) de la participation et de l'engagement.

A ce propos, il est légitime de s'interroger sur la viabilité du système de double nationalité pour les citoyens des pays en développement qui apparait comme un leurre et un facteur de décohésion sociale et nationale. En effet, il est difficile d'avoir un sentiment d'appartenance à un ensemble composé de deux nations qui parfois peuvent être en conflit du point de vue des valeurs ou même des intérêts politiques et économiques ?



Chapitre 3:

Insularité et cohésion sociale

3.1. Insularité comme facteur de cohésion sociale

Le caractère insulaire des Comores ne devrait pas constituer un obstacle majeur à la cohésion sociale du pays. Mais des facteurs extérieurs liés, essentiellement à la décolonisation inachevée des Comores par la France et à des méthodes de gouvernance inadaptées, arrivent à transformer ces atouts en handicaps au point de compromettre l'unité nationale et la cohésion sociale. Malgré le caractère insulaire du pays, il y a une proximité géographique, une population homogène pratiquant la même religion et parlant la même langue (le shikomori). Les Comores renferment ainsi les éléments constitutifs d'une nation.

A. Origine commune

Les Comores sont un archipel dont la quasi-totalité de la population a des origines communes issues d'un brassage entre africains, indonésiens, persans, arabes et malgaches selon des proportions qui peuvent varier d'une région à l'autre. De ce brassage est née une grande homogénéité et une richesse culturelle faite de contes, de danses, de mythes et de traditions séculaires pour la plupart.

B. Une langue commune

Le shikomori est une langue parlée par tous les comoriens. Proche du swahili et écrite en caractères arabes ou latins, il présente certes des variantes d'une île à l'autre, voire d'une région à une autre, mais il reste compris par tous sur l'ensemble du territoire. Le shikomori est un des piliers qui permet d'assurer la cohésion nationale.

Le facteur de la langue comme élément de cohésion sociale ou d'appartenance à une nation est sans doute pertinent mais doit être nuancé. On ne pourrait prétendre former une nation à partir de la seule communauté de langue. Et inversement, il existe, de part le monde, des nations multilingues.

S'il est vrai que la langue peut être un facteur important de cohésion nationale et sociale, elle a aussi été utilisée comme argument par les partisans du séparatisme à Maore prétextant que dans cette île certaines populations de certains villages parlent malgache, pour conclure que Maore était complètement différente des trois autres îles.

C. Une religion commune

La religion joue un rôle important comme force stabilisatrice de la société comorienne. L'Islam, religion dominante, constitue le ciment de la cohésion nationale des Comores. L'école coranique, lieu de l'enseignement des principes de l'Islam et des valeurs socioculturelles, forme la personnalité du comorien en même temps qu'elle l'initie à la lecture du Saint Coran et à l'écriture en arabe. La mosquée, lieu de prière et de recueillement, prolonge la place publique et perpétue les règles de la société.

Les Comoriens, comme la plupart des croyants, ont toujours recouru à la religion pour calmer leur souffrance et prier Dieu pour pénaliser les usurpateurs et autres ennemis présumés. Avant l'avènement de l'Islam dans l'Archipel, que les archéologues situent entre le VIII^e et le XIII^e

siècle de notre ère, les Comores auraient été habitées par des païens. L'Islam est présenté comme une civilisation venue purifier les cités comoriennes et donner une âme à leurs habitants.

Dès le XVI^e siècle, les sultans firent de l'Islam la religion de tous les comoriens et contribuèrent activement à sa diffusion dans les Comores profondes. Les Comoriens ont abandonné les pratiques magico-religieuses traditionnelles au profit du monothéisme islamique. Il y eut, cependant, la persistance d'une sorte de syncrétisme religieux. En effet, tout en s'ouvrant au nouveau dogme, les Comoriens ont continué à observer, par souci d'équité, certaines pratiques qui n'ont rien de commun avec la nouvelle religion. Certaines de ces pratiques subsistent encore de nos jours.

A la fin du XIX^e siècle, au moment de la pénétration coloniale, on peut considérer que les Comoriens étaient acquis à l'Islam. Les Colons sont assimilés à des infidèles venus essentiellement dans la région pour christianiser l'Archipel. Les Comoriens arrêtés et condamnés à l'exil, priaient avant de monter dans les bateaux pour conjurer le mauvais sort et maudire les mécréants. A Wani (Ndzuwani), les gens organisaient, au temps du Sultan Abdallah III (fin du XIX^e siècle) des prières pour contester les confiscations foncières et la pénétration coloniale¹⁸. En 1890, les notables de Ngazidja réunis à Kwambani, sur la prestigieuse place de Shangani Trengwe avaient juré par un hitma (serment que l'on prête, en lisant intégralement le coran) de destituer le Sultan Saïd Ali, soupçonné de complicité avec la France coloniale¹⁹.

Malgré ces diverses réactions, la colonisation finit par être imposée par la loi d'annexion de 1912. Les sultans ont été forcés d'abdiquer contre une pension de retraite. Le décret de 1914 rattacha l'Archipel au Gouvernorat colonial de Tananarive. L'Islam a renforcé la solidarité naturelle des Comoriens et les a unis dans un combat commun, celui de la défense des valeurs culturelles traditionnelles.

Il convient de préciser que dans la situation comorienne le rôle de la religion dans la cohésion sociale est renforcé par l'unicité du Madhab (Imam Shafi) et de l'organisation des confréries soufi telle que la Shadhuliyat, la Quadiriat et la Rifaiinyat qui militent pour la fraternité et l'amour entre les mourides.

Pour illustrer cela il faut noter qu'au plus fort du séparatisme à Ndzuwani, alors qu'aucun politique ne pouvait circuler les mourides de la Shadhuliyat notamment pouvaient se rendre à Anjouan et ceux d'Anjouan pouvaient aller à Ngazidja pour les grandes cérémonies commémoratives telle que la mort du Qutub le vénéré Cheikh Saïd Mohammad Al Maanrouf. Les mourides étaient accueillis dans les familles malgré l'atmosphère de méfiance et de haine qui existaient entre les ressortissants des deux îles.

Néanmoins, il faut noter la fréquentation moins assidue des écoles coraniques traditionnelles par les enfants étant souvent surchargés de travail dans les écoles modernes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'a été entreprise au niveau du Ministère de l'Éducation, l'expérience des Ecoles coraniques rénovées intégrées au système éducatif officiel qui allient l'éducation religieuse,

¹⁸ Voir Pierre Vérin op.cit.

¹⁹ Moussa Saïd op.cit.

l'apprentissage du Coran et le programme officiel des écoles publiques.

D. Une organisation sociale originale

La société comorienne est profondément communautaire et privilégie les rapports de solidarité et le maintien de sa cohésion par de nombreux rites auxquels tous participent selon un code reposant sur un système de valeurs, fondé sur l'honneur ou le droit d'aînesse. L'organisation sociale est variable d'une île à l'autre. Alors qu'à Ngazidja, la société traditionnelle s'est structurée sur la base d'une division très marquée entre ceux qui ont fait le mariage coutumier (les notables) et ceux qui ne l'ont pas fait, à Ndzuwani le pouvoir local traditionnel est exercé le plus souvent par les élites du village ou bien ceux ayant exercé un mandat électif. A Mwali prédomine le système de groupes d'âge où les générations nouvelles doivent respect et obéissance aux générations anciennes. Le comorien est connu comme profondément attaché à ses collectifs d'appartenance: la famille, quartier, la lignée, le village, la région, l'île.

3.2. Insularité et crises politico-institutionnelles

Pour comprendre les crises politico-institutionnelles aux Comores, il est nécessaire d'inclure dans l'analyse du problème plusieurs facteurs qui déterminent, dans une certaine mesure, la situation de la cohésion nationale, laquelle, à son tour, influence la cohésion sociale. Parmi ces facteurs, on relèvera notamment la colonisation, le problème de Maore, la proclamation unilatérale de l'indépendance, les événements qui ont marqué la première période de l'indépendance et l'instabilité politique.

A. Origines de la décohésion

sociale du pays

La formation sociale des Comores a été marquée par la division des îles et régions en communautés féodales, dirigées par des chefs guerriers territoriaux: Fe, fani et sultans. Les règles de fonctionnement de ces entités de pouvoir étaient bien admises par la population, lesquelles privilégiaient la naissance, l'appartenance d'abord citadine et ensuite insulaire. Dans ce dernier cas, les citoyens aspirant à la notoriété publique devaient faire preuve de persévérance dans les joutes guerrières très fréquentes à l'époque et dont la finalité était la consécration sociale et l'annexion de territoires. A l'époque, ces traditions régissaient équitablement les rapports entre les individus et les différents pouvoirs. Mais elles ont été fragilisées et perturbées par les invasions des pirates malgaches au XVIIIe siècle et par les rivalités coloniales dans la seconde moitié du XIXe siècle²⁰. Pirates et Colons se sont ingérés activement dans les affaires intérieures des Sultanats en se positionnant comme des acteurs de la vie politique nationale. Ces ingérences ont été le prélude à l'occupation coloniale de l'Archipel qui s'est produite en trois étapes: vente de Maore à la France en 1841 par le sultan malgache Andriantsoly, signatures d'accords de Protectorat avec les autres îles entre 1886 et 1887 et annexion de l'ensemble du pays à la France en 1912. Les Comores furent rattachées à Madagascar de 1914 à 1946.

Chaque étape était marquée par des conflits aigus entre colons et colonisés, dans la mesure où l'appropriation des domaines féodaux et du pouvoir politique par les Colons, était la règle. Des aventuriers en quête de fortune ont imposé des traités aux sultans, dans des contextes politiques particuliers. Ils exploitaient à leur profit les crises politiques qui menaçaient les pouvoirs en place. Les familles dépositaires du pouvoir sultanique (Djumbe) se sentaient par là, menacées et elles cédaient souvent aux appétits des uns et des autres à la recherche de protection.

Ces traités, une fois signés, permettaient aux colons de s'accaparer de la terre et de l'exploiter à leur propre compte. En retour, ils s'engageaient confidentiellement à fournir des mercenaires recrutés, à partir de l'Afrique de l'Est ou de Madagascar, pour servir les régimes en place ou les princes qui cherchaient à reconquérir le trône. Une stratégie qui les mettait d'ailleurs en porte-à-faux avec leurs métropoles respectives. Ce fut le cas de l'Américain Sunley à Ndzuwani, du Français Lambert à Mwali, Humblot à Ngazidja et de Ciret à Maore²¹. Ces spoliations foncières continuent encore de nos jours à peser sur la vie économique de l'Archipel et à dresser les communautés urbaines et rurales les unes contre les autres. En effet, ces dernières tentent de se réapproprier les terres des anciens colons. Les *razias* malgaches et la colonisation ont donc ouvert une ère de conflits, d'une part, entre la population et les régimes en place et, d'autre part, entre les régimes en place et les colons. Ainsi ces deux formes d'agression ont constitué un facteur important de déstabilisation et de conflits sociaux.

La suppression des Sultanats particuliers en 1892, au profit d'un pouvoir centralisé entre les mains d'un seul sultan, considéré comme acquis à la cause coloniale, allait être, en outre, à l'origine de nombreuses tensions sociopolitiques qui ont secoué le pays, depuis cette période, jusqu'en 1916. La colonisation a généralisé, notamment dans les zones urbaines, l'économie monétaire, jusque là ignorée par la grande majorité de la population. Pour faire fonctionner les administrations mises en place, elle institua, en effet, un impôt par tête (*lateti*) qui allait remplacer le *kundza djumbe* (graine du palais). Le *kundza djumbe* était un impôt sur les récoltes que les paysans du Sultanat étaient tenus de verser aux *Djumbe*. Si les Comoriens avaient accepté le premier impôt traditionnel en nature, ils ont rejeté l'impôt par tête allant jusqu'à organiser des frondes voire des révoltes contre la milice indigène et les chefs de village chargés de le collecter.

Des révoltes furent orchestrées en 1902 à Mwali, en 1915 à Ngazidja et en 1940 à Ndzuwani, notamment dans la région du Nyumakele. En outre, les retards accusés dans les domaines scolaire et sanitaire le manque de réforme dans le secteur foncier alimentaient les surenchères de toutes sortes et poussaient la population à la désobéissance. Les résistances les plus significatives furent celles du Mbude et du Dimani (1915). A l'origine de ces soulèvements, la collecte de l'impôt par tête. Le feu a été allumé dans le Mbude et s'est généralisé dans le Dimani assimilé à une résistance contre le régime colonial naissant à cause de son impact. Dans le Dimani, la France a fait intervenir, dans la répression de la rébellion, des gardes indigènes venus de Madagascar. Massimou, un guerrier de Dimani, ainsi qu'une bonne partie de ses compagnons y ont laissé leur vie. D'autres, comme Ipvesi Mgomdri dit Bungala, poète-chanteur de renom originaire de Shomoni dans le Washili, ont été arrêtés, jugés d'abord à Maore et déportés ensuite à Madagascar.

La situation sociale créée par la présence coloniale qui a exproprié les autochtones de leurs terres, visiblement à l'origine des conflits sociaux jusqu'à l'après-guerre, n'ont pas toujours trouvé de réponse dans les réformes initiées par l'administration. Ce malaise n'a cessé de s'intensifier et les manifestations politiques des années 1950 et 1960 n'ont pas atteint leurs objectifs. Car les quelques élites locales se préoccupaient beaucoup plus du partage de sièges dans les nouvelles institutions que des questions sociales.

B. La genèse et le développement du problème de Maore

L'instabilité aux Comores est étroitement liée à l'amputation de Maore par la France, ancienne puissance colonisatrice. Maore fait partie de l'archipel des Comores depuis des temps immémoriaux. Nombreux sont les livres et documents historiques qui attestent cette appartenance. Les sultanats avaient des liens très forts notamment

²¹ Voir Pierre Vérin (1994)

du fait des rapports de cousinage entre les sultans qui se succédèrent à leur tête. L'intervention de la France dans l'ensemble des Comores commence au milieu du 19^{ème} siècle, alors que les quatre îles furent le théâtre de nombreux affrontements entre sultans locaux. C'est dans ce contexte que la France réussit le 25 avril 1841, à imposer un traité de vente de l'île de Maore à un sultan d'origine malgache, Andriantsoli, qui venait de s'emparer de l'île en évinçant le sultan local et qui craignait d'être renversé à son tour. La vente est conclue en échange d'une aide militaire française, d'une rente annuelle de 1000 piastres (ou 765 euros actuels) et l'éducation des enfants d'Andriantsoli dans l'île de la Réunion aux frais du gouvernement français. En réalité, la marine française avait besoin d'un port important à l'entrée du canal du Mozambique, après la perte de l'île Maurice conquise par les Anglais. Le Traité de 1841 présenté comme un banal traité commercial, constituait une véritable vente forcée. C'était, pour la France, une question de stratégie: il fallait occuper le plus de territoires possibles afin d'empêcher les Anglais et les Allemands de les conquérir. Le roi Louis Philippe entérina cette acquisition de Maore en 1843. L'ensemble de l'archipel est placé cinq années plus tard, en 1848, sous l'autorité du gouvernement colonial français basé à Maore, puis tombe sous le protectorat français en 1886. Le protectorat durera jusqu'en 1892 et laisse un peu plus tard place à la colonie de «Maore et dépendances» rattachée par la loi du 25 juillet 1912 à l'île de Madagascar. Après deux révoltes importantes, l'une à Ngazidja en 1915 et l'autre à Ndzuwani en 1940, les Comores obtinrent en 1946 une autonomie administrative et la ville de Dzaoudzi fut choisie comme capitale du Territoire. A partir de 1946, les Comores furent détachées de Madagascar et furent représentées directement au Parlement français. La puissance coloniale, la France, a constamment administré l'archipel en respectant son unité géographique, sociale, culturelle et politique. Aussi, chaque fois que le législateur ou le pouvoir réglementaire français est intervenu, il l'a fait en considérant que l'archipel des Comores constituait une en-

tité unique, composée de quatre îles. Jusqu'en 1974, avant le référendum pour l'indépendance, toutes les lois et dispositions adoptées par le gouvernement français et relatives à l'évolution du statut administratif et politique de l'archipel des Comores se sont conformé à cette unité. Ainsi, la communauté internationale a constamment considéré les Comores comme étant une entité territoriale unique colonisée par la France.

Les velléités séparatistes maoraises datent de l'année 1958, lorsque l'Assemblée territoriale vote le transfert de la capitale de Dzaoudzi à Moroni. Cette décision mise en application entre 1960 et 1966, entraîne le mécontentement des habitants de l'île. Ce transfert fait perdre des emplois et éloigne plusieurs cadres maorais de leur famille. A l'origine, le transfert devait être suivi d'une compensation économique pour l'île. Le transfert de la capitale de Dzaoudzi vers Moroni, et plus particulièrement des services des finances, entraîne un vide qu'il fallait combler au plus vite car il n'y avait plus de travail sur place. La population se trouve démunie du jour au lendemain. Pour pallier le manque, plusieurs propositions sont également faites au gouvernement comorien, notamment l'installation d'un détachement de la marine nationale à Dzaoudzi et la compensation économique prévue. Le non respect de ces engagements et le vide laissé par ce transfert amène un fort ressentiment dans l'île. Le gouvernement comorien, au lieu de prêter une oreille attentive aux sollicitations des habitants, raidit sa position et choisit l'arbitraire en renvoyant les fonctionnaires maorais dans leur île d'origine pour aller calmer la population, et en n'entamant aucune négociation avec les élus. La frustration et le sentiment d'avoir été spoliés se sont installés chez les habitants de l'île. C'est ce qui explique la réaction violente des femmes mahoraises, ce 2 août 1966, lorsque le président du Conseil de Gouvernement, Saïd Mohamed Cheikh se rend en visite dans l'île. Il est reçu par des jets de pierres. Le mouvement de contestation est dirigé par Zeina M'Déré (expulsée de Madagascar

par le gouvernement de Tsiranana), Zaina Meres et Marcel Henry, un métis franco-malgache natif de l'île Sainte-Marie (île restée liée à Madagascar accédant à l'indépendance, alors que ses habitants y étaient en majorité hostiles...). Après cet incident le président Said Mohamed Cheikh décide de ne plus remettre les pieds à Maore, de son vivant. La population de l'île, de son côté, se radicalise et devient sensible au discours séparatiste. A la Chambre des Députés, les élus maorais ne manquent aucune occasion pour évoquer leur souhait de se détacher de l'archipel de façon à pouvoir gérer leur propre budget. En réalité, ils recherchent tout simplement que le gouvernement français accorde à l'île une autonomie financière.

C. L'indépendance unilatérale

Au cours des négociations pour l'accession à l'indépendance des Comores, les revendications des séparatistes sont déboutées. La déclaration commune du 15 juin 1973 dite «les accords du 15 juin», signée par Bernard Stasi, ministre Français des DOM-TOM et Ahmed Abdallah Abdérémane, président du Conseil du Gouvernement, reconnaît officiellement la vocation des Comores à l'indépendance. Elle prévoit que celle-ci prendrait effet dans un délai maximum de cinq ans, provoquant la colère des partisans de la séparation de Maore de l'ensemble comorien et attisant leur haine à l'égard des «serrez-la-main» (les personnes qui se prononcent pour l'appartenance de Maore à l'ensemble comorien indépendant). Le vote intervenu le 27 juin 1975 devant l'Assemblée Nationale française donne un signal fort aux partisans du mouvement séparatiste maorais. En effet, au cours de ce vote, le Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, Olivier Stirn, et la majorité du parlement français réunie autour du Président Giscard d'Estaing, décide par un amendement à la loi sur l'indépendance des Comores, que la future constitution de l'archipel doit être soumise à chaque île séparément et ne sera appliquée que là où elle aura été acceptée. Le député de Maore, Marcel Henry, demande au lendemain du vote du 27 juin, que

Maore soit placée «sous la protection de la France». L'amendement du ministre Olivier Stirn est d'autant plus inacceptable pour les Comoriens que lors de la consultation du 22 décembre 1974, ils ont répondu «oui» à 93% et s'attendent à ce que l'intégrité territoriale de l'archipel soit respectée. Pour justifier la tentative de garder Maore sous son statut colonial, le Secrétaire d'Etat à l'outre-mer met en avant sa décision de respecter «la volonté exprimée par les populations». Il dit être «attaché à faire respecter le principe de l'autodétermination». La décision française de revenir à la partition de l'archipel pousse Ahmed Abdallah Abdérémane à prendre une position tranchée. Celui-ci comprend très vite que le lobby soutenant la sécession mahoraise est fort. Il est en passe de réaliser la sécession de Maore. Alors, pour faire barrage à ce processus, la chambre des députés des Comores vote l'indépendance unilatérale des Comores proposée par le conseil du gouvernement du territoire dirigé par Ahmed Abdallah Abdérémane le 06 juillet 1975. Suite à cela, la France a décidé de maintenir son administration sur l'île comorienne de Maore, ce malgré la réprobation unanime de la communauté internationale. En effet, l'ONU admet en son sein le 11 novembre 1975 le nouvel Etat comorien dans ses frontières héritées de la colonisation, incluant donc Maore.

D. Aggravation des problèmes du pays après l'indépendance

La principale conséquence immédiate de la déclaration unilatérale d'indépendance est l'aggravation du différend franco-comorien autour de Maore qui reste la toile de fond de l'histoire postcoloniale de l'archipel et la base arrière de l'instabilité chronique que connaît le pays. La vie politique comorienne est ponctuée d'événements qui sapent toute tentative d'assumer l'indépendance acquise, créant une instabilité politique et des changements institutionnels fréquents. Comme partout dans l'histoire de la dé-

colonisation française, c'est la résistance populaire qui a poussé la France à mettre fin à la colonisation des Comores. Elle a eu quand même le temps de nouer les maillons du filet qui lui permet de maintenir sa domination malgré la proclamation de l'indépendance. De ce fait, l'Etat français continue depuis 1975 à faire fi des condamnations unanimes et répétées à travers les résolutions pertinentes des Nations Unies, de l'Union Africaine, des Etats de la Ligue Arabe qui ont reconnu l'indépendance des Comores dans ses frontières héritées de la Colonisation.

Dans le cas d'espèce, on ne peut que conclure à l'illégalité de l'action de la France au sujet de l'occupation de Maore. Pour Jean Martin²², qui exprimait il n'y a pas si longtemps son sentiment à RFO Mayotte²³, «Il y a un principe fondamental de l'Organisation Africaine qui est l'intangibilité des frontières coloniales. Comme vous le savez, en Afrique, les Etats se sont formés dans les frontières qui avaient été celles de défrites colonies et les dirigeants africains ont eu pour principe, à quelques exceptions près, de respecter cette règle fondamentale. On ne peut que les approuver, autrement ils auraient précipité le continent africain dans des guerres à n'en plus finir s'ils avaient voulu revenir sur les frontières tracées arbitrairement, il est vrai par le colonisateur. Mais toute frontière est arbitraire. On dit aussi qu'en Afrique continentale, il y a des tribus, des ethnies séparées par des frontières arbitrairement établies par les colons. Mais croyez-vous qu'en Europe on n'observe pas la même chose ? Croyez-vous qu'il n'y pas de Basques des deux côtés de la frontière franco-espagnole, qu'il n'y a pas de Catalans des deux côtés de la frontière franco-espagnole, qu'il n'y a pas de Flamands dans le territoire français et dans le territoire de la Belgique ? Et ainsi de suite, on pourrait multiplier les exemples. Toute frontière est une convention arbitre.» Et plus loin, «...ce n'est pas le cas pour Maore, car le colonisateur était le même.»

Pour ceux qui veulent séparer l'histoire de

Maore de l'ensemble de l'Archipel des Comores, la même source indique que «c'est certainement une erreur de vouloir étudier Maore séparément des trois autres îles Comores. Il est évident qu'il y a une grande analogie linguistique, culturelle, historique entre Maore et Anjouan, Mohéli et Grande-Comore. Même si le régime politique de Maore est différent, Maore est une île des Comores.»

En 2006, un général de l'armée française justifiait la présence de la France dans l'Océan Indien notamment à Maore par rapport à la présence des autres puissances dans cette zone. Il s'agit d'une position géostratégique pour contrôler le passage des tankers acheminant le pétrole de l'Orient vers l'Occident. Certes, le cheminement des Comores vers le choix de l'indépendance n'a pas échappé à la France qui a donc organisé là, d'une manière ou d'une autre, la sécession de Maore.

Les pratiques des différents gouvernements français ont été pour le moins ambiguës, depuis Valéry Giscard d'Estaing jusqu'à Jacques Chirac. La politique de Nicolas Sarkozy et le référendum du 29 mars 2009 à Maore confortent cette analyse et ne promettent pas un avenir meilleur dans le règlement du différend. De ce point de vue, les autorités françaises n'ont jamais proposé de solutions alternatives permettant un règlement négocié de ce contentieux qui continuera à envenimer les relations entre Moroni et Paris et à dresser les Comoriens les uns contre les autres sapant ainsi les bases minimales pour une cohésion nationale. Il faut cependant noter une déclaration toute récente du président de l'Union des Comores, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, proposant du haut de la tribune des Nations Unies de louer Maore à la France pour une période déterminée moyennant la reconnaissance officielle par la France de l'appartenance de Maore à l'Union des Comores et des investissements massifs dans les trois autres îles. Ces investissements sont supposés rehausser le niveau de vie dans les trois îles et faciliter ainsi le retour effectif de Maore.

Cette proposition est vite rejetée par la France.

La décision de la France de maintenir Maore dans son giron est préjudiciable au développement socio-économique et politique des Comores. L'île de Maore, base arrière du mouvement séparatiste des années 1990, est devenue un pôle de déstabilisation permanente de la République des Comores. Une situation politique qui est exploitée à fond par l'extrême droite française qui voit là, une manière d'asseoir dans cette partie du Monde, la grandeur de la France. Parallèlement, le bras de mer séparant Maore de Ndzuwani large d'une cinquantaine de kilomètres, voit périir continuellement un grand nombre de Comoriens qui tentent de regagner Maore sur des embarcations de fortune, les fameuses Kwassa-Kwassa. On estime à plusieurs dizaines de milliers de morts les victimes des naufrages à répétition de ces embarcations depuis l'indépendance notamment après l'instauration du visa Balladur en 1994.

Les échecs répétés des politiques de développement engagées et l'état d'extrême pauvreté de la population de certaines régions des trois autres îles renforcent le ressentiment contre les autorités comoriennes et la détermination de ceux qui se livrent à l'émigration vers Maore en espérant y trouver un échappatoire à la misère. Mais les candidats à l'aventure maoraise et leurs familles sont souvent victimes de traumatismes physiques, et de pertes de leurs biens et patrimoines et vivent les séquelles d'un désarroi moral très profond.

Les programmes de développement des différents gouvernements qui se sont succédés aux Comores depuis 1975 n'ont pas permis un progrès notable à cause de problèmes de gouvernance de toute sorte. Dans ces conditions, les trois autres îles ont du mal à convaincre les Maorais de la pertinence de leur retour dans le giron comorien et à combattre la politique sécessionniste des dirigeants maorais. En revanche une forte propagande et une stratégie

politique habile des autorités françaises contribuent à faire oublier aux autorités comoriennes et à la population, l'appartenance de Maore à la nation comorienne.

L'occultation du cas de Maore dans les discours officiels et les statistiques nationales semble avaliser le fait accompli de l'occupation de cette île comorienne par une Puissance étrangère alors que cette situation constitue un facteur majeur de décohésion nationale et sociale. Des familles entières sont déstabilisées par les femmes ou des maris tentés par l'aventure Mahoraise qui quittent le foyer conjugal sans être divorcés et qui dans le meilleur des cas se remarient à Maore en dépit de la loi musulmane. Pour ce qui est de la décohésion sociale, on peut citer le cas des enfants expulsés de Maore car «sans papiers» et qui sont ainsi obligés d'interrompre l'école et de vivre loin de leurs parents restés dans l'île occupée, l'exemple reste aussi vrai dans le cas où ce sont les parents qui sont expulsés.

E. Les coups d'Etat

Un mois après la déclaration unilatérale d'indépendance du 6 juillet 1975, un régime révolutionnaire s'installa au pouvoir par un coup d'Etat qui allait être suivi par plusieurs autres. Depuis, le pays est entré dans l'engrenage de l'instabilité politique passant de coup d'Etat en coup d'Etat qui n'a fait que fragiliser la cohésion nationale ainsi que la cohésion sociale. Ils plongent le pays dans une instabilité chronique, et bafouent les libertés politique et économique fondamentales.

En 1995, l'histoire s'est répétée comme au moment de la pénétration coloniale. Le troisième coup d'Etat fomenté dans notre pays par le mercenariat avec à sa tête le tristement célèbre Bob Denard a été suivi par la déportation du Président de la République à l'île de la Réunion. La population, choquée, a condamné cet acte, mais a dû subir les conséquences néfastes des jeux politiques des uns et des autres. Depuis

lors, on observe une certaine désaffection envers la classe politique. Pendant ce temps, les séparatistes maorais continuent à prendre leur distance et utilisent cette instabilité comme argument pour asseoir la balkanisation de l'Archipel.

En 1999, les militaires, conduits par Azali Assoumani, prétextant l'échec de la conférence d'Antananarivo qui devait trouver une réponse au séparatisme anjouanais, ont remué le couteau dans la plaie. Ils ont renversé le gouvernement légitime et instauré un régime autoritaire rapidement isolé à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Il a fallu l'implication des instances internationales pour que l'ordre constitutionnel puisse être rétabli trois ans après.

Ces coups d'Etat ne faisaient que repousser les problèmes importants de la jeune république sans les résoudre. En effet, les conséquences en sont qu'aujourd'hui la population se détourne de plus en plus de la politique. Ainsi, lors des élections, certaines personnes n'hésitent pas à échanger leur suffrage contre de l'argent ou contre des biens matériels.

3.3. La double crise politique et institutionnelle de 1997

En 1997, les Comores ont été confrontées à une crise grave, une double crise exacerbée par la sécession de l'île de Ndzuwani. Sous la houlette de nombreux politiciens de l'île, Ndzuwani proclame sa séparation d'avec les autres îles sœurs de l'archipel. L'île s'arroge et exerce unilatéralement les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Le mouvement séparatiste est organisé avec l'appui délibéré de lobbies français installés à Maore. Les mutins proclament l'indépendance d'Anjouan lors d'un grand meeting organisé à cet effet. Cette situation met à mal l'Etat comorien. Surpris par l'évènement, les autorités nationales ont d'abord du mal à prendre une position claire sur la situation. Après quelques jours de torpeur, elles engagent sans succès des

négociations politiques avec les séparatistes. Cet échec conduira les autorités centrales, à ordonner un débarquement de l'armée nationale à Ndzuwani. L'échec de cette intervention aggrava la situation et laissera des séquelles au sein des forces armées.

Cette sécession de l'île de Ndzuwani a entraîné le pays dans une longue période d'incertitudes politiques et institutionnelles qui a menacé jusqu'à l'existence même des Comores, en tant qu'Etat nation. Au terme de longues négociations entre les différentes parties comoriennes, en présence des représentants de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé, avec la signature de l'Accord Cadre de Fomboni intervenu le 17 février 2001 (voir l'encadré «Cohésion sociale et cohésion nationale» ci-contre).

La constitution de 2001, issue de l'Accord de Fomboni, a consacré le fait insulaire au lieu de chercher à renforcer l'unité du jeune Etat. Dans l'esprit de certains hommes politiques, l'autonomie des îles n'a rien à avoir avec une politique d'aménagement du territoire pour assurer un développement harmonieux du pays. Pour eux, il s'agit surtout de se faire une place à travers la répartition des postes de responsabilité. Le dévoiement de l'autonomie des îles à érigé ces dernières en mini-Etat et entraîné une pléthore d'institutions budgétaires et un népotisme tous azimuts.

Les propos qui précèdent tendent à montrer que les Comores n'en ont pas fini avec l'instabilité politique et institutionnelle dont les causes sont à rechercher depuis la période coloniale. La décolonisation inachevée des Comores est aujourd'hui un facteur essentiel de décohésion nationale. Autrement dit, à l'heure actuelle, le pays se trouve encore dans l'œil du cyclone, et dans cette situation pour le moins inconfortable, les problèmes relatifs à la cohésion nationale et à la cohésion sociale restent à résoudre.

COHÉSION SOCIALE ET COHÉSION NATIONALE

La cohésion sociale est le processus de gestion des relations sociales prises dans des contradictions et des conflits insolubles dans l'absolu dans le but de prévenir la désagrégation des liens sociaux. La cohésion nationale désigne, quant à elle, le processus par lequel des liens de coexistence mutuelle se forment et se consolident entre toutes les parties constitutives de la nation. L'expérience récente du séparatisme aux Comores a révélé combien la relation entre ces deux concepts est forte et complexe.

Une situation de cohésion ou de décohésion sociale peut avoir des conséquences au niveau national. En effet, les facteurs de décohésion sociale sont aussi, au moins potentiellement, des facteurs de décohésion nationale. Aux Comores, ce sont les conditions de vie précaires qui ont conduit, selon un processus complexe, à l'accentuation du séparatisme anjouanais en 1997. Le séparatisme a constitué un facteur de décohésion nationale puisque l'existence de la nation comorienne était clairement en jeu jusqu'à la signature de l'Accord Cadre de Fomboni en 2001. La crise politique qui a fragilisé la cohésion nationale est liée à la crise sociale qui précarise les conditions de vie de la majorité de la population tout en creusant les inégalités sociales. A Ngazidja, la précarité des conditions de vie de la majorité de la population a participé à la création d'un sentiment de frustration sociale. La volonté, habituelle dans de telles circonstances, de trouver un bouc émissaire a conduit à des oppositions entre les communautés d'origine grand-comorienne et anjouanaise. Mal géré, ce conflit social a conduit à la désagrégation des liens sociaux et a été instrumentalisé politiquement au point de créer des antagonismes entre des parties (les îles en tant que réalité juridique et institutionnelle) constitutives de l'Union des Comores. Ainsi, s'il est vrai que la pauvreté n'induit pas mécaniquement un effet de décohésion sociale, les inégalités sociales qui accompagnent souvent la paupérisation créent, néanmoins, une situation favorable à la fois à la décohésion sociale et nationale.

Cependant, la situation de décohésion nationale occasionnée par le séparatisme a, sans conteste, produit des effets de décohésion sociale. Il est vrai que le séparatisme, expression d'une décohésion nationale en acte, a exacerbé les particularismes insulaires et le repli sur soi au détriment des facteurs de cohésion de l'Union des Comores. La détérioration de la cohésion sociale, est due au repli sur soi. Elle contrarie la solidarité et la tolérance nécessaire pour contenir les effets de décohésion sociale susceptibles d'être générés par la pauvreté couplée à l'aggravation des inégalités sociales. Autrement dit, le séparatisme (manifestation particulière de la décohésion nationale) empêche l'émergence d'une dynamique collective durable en faveur de l'amélioration des conditions de vie de la population.

Du point de vue d'une démarche de développement humain, l'enjeu essentiel est d'inventer un mode d'articulation entre les facteurs de cohésion sociale et les facteurs de cohésion nationale. En positionnant l'individu et le groupe social comme protagonistes du changement social et en en faisant la référence et la finalité ultime du développement, l'exigence de la satisfaction des besoins de vie serait de nature à favoriser l'articulation de la cohésion sociale et de la cohésion nationale.

Chapitre 4:

Conséquences des crises politico-institutionnelles sur le développement humain

4.1. Conséquences sur la gouvernance politique, administrative, économique et sociale

L'Union des Comores est confrontée à des problèmes de gouvernance sous plusieurs aspects: politique, administrative et économique. Ces problèmes constituent des déterminants majeurs de la persistance de la pauvreté et du sous-développement du pays. S'il est bien vrai que la qualité de vie s'est quelque peu améliorée avec les avancées socio-économiques et technologiques, l'instabilité politique continue de freiner le développement économique.

A. Conséquences sur la gouvernance politique

Depuis son indépendance, l'Union des Comores est entrée dans une spirale de crises et de conflits politiques qui ont porté un coup sévère à sa stabilité intérieure et nuit à son image à l'extérieur. Cette situation est caractérisée par un dysfonctionnement de l'appareil étatique, une croissance économique médiocre et des performances limitées en matière de développement humain entraînant des flux migratoires importants. Les régimes politiques successifs, à une exception près, ont fait preuve d'une faible culture démocratique et d'une incapacité à amorcer un développement réel du pays. La conséquence est que l'Etat est actuellement confronté à l'absence d'institutions efficaces pour garantir un développement économique et social harmonieux. Le système de gouvernance politique souffre d'un manque de vision à long terme notamment dans le développement social; ce qui s'est traduit par un système de planification du développement limité à moyen terme.

a. Les changements constitutionnels

En trente-quatre ans d'indépendance, les Comores ont connu cinq constitutions différentes ainsi qu'une charte constitutionnelle édictée par les militaires en 1999. La première constitution a été élaborée par le régime d'Ali Soilihi. Le régime révolutionnaire d'Ali Soilihi met la décentralisation au cœur du développement. En effet, le principe de l'Etat comorien est le pouvoir local (art. 4) en précisant que les organes centraux ...ne traitent que des questions présentant un intérêt commun pour l'ensemble de la population de l'archipel. Il a été aussi souligné le respect de l'autonomie de gestion des différentes collectivités locales et régionales. Cette constitution n'a pas été appliquée car conditionnée à un référendum de ratification après la libération de Maore. Cette constitution ne reconnaissait pas explicitement les partis politiques ni les syndicats.

Après le coup d'Etat 03 mai 1978 qui a mis fin au régime d'Ali Soilih et entraîné le retour du président Ahmed Abdallah Abdérémane, une nouvelle constitution a été élaborée et adoptée le 1er octobre 1978. Cette constitution instaure une République Fédérale Islamique des Comores dans laquelle chaque île constitue une entité territoriale autonome qui s'administre librement par l'intermédiaire de ses organes, le Gouverneur et le Conseil. La commune est la collectivité territoriale de base.

Une révision constitutionnelle a été réalisée en 1982 portant notamment sur le mode de dési-

stitutionnelles sur la cohésion sociale et

gnation des gouverneurs qui seront désormais nommés et non élus. Cela va limiter considérablement la portée de cette constitution et créer le terreau des mouvements séparatistes insulaires. La première constitution (celle d'Ali Soilih) comme la seconde (celle d'Ahmed Abdallah Abdérémane), même révisée, prenait en compte l'appartenance de Maore à l'ensemble comorien. Le changement de régime avec l'élection de Said Mohamed Djohar en 1990 à la magistrature suprême inaugure une nouvelle période, celle du pacte de réconciliation nationale, de la Conférence Nationale et de la démocratie. La constitution du 7 juin 1992 élaborée par la conférence nationale établit la démocratie et prévoit une répartition équilibrée des pouvoirs entre les îles. Toutefois, une partie des institutions prévues dans cette constitution n'a jamais été mise en place.

b. Relations entre le pouvoir et la population

Ali Soilihi malgré les exactions de son régime a su impulser un élan nouveau dans le pays dont l'impact était l'affermissement d'un esprit patriotique. L'idée d'appartenir à une même nation au destin commun a constitué un facteur très important de cohésion sociale. Le coup d'Etat du 13 mai 1978 qui remet au pouvoir Ahmed Abdallah Abdérémane implique un groupe de mercenaires. Le régime de parti unique instauré étouffe les libertés élémentaires et laisse aux mercenaires la réalité du pouvoir politique et économique. Ce pouvoir qu'on qualifie de féodal-mercenaire s'est maintenu jusqu'en 1989 avec l'assassinat par les mêmes mercenaires du président Abdallah.

L'avènement du pouvoir du président Said Mo-

hamed Djohar avait donné beaucoup d'espoir à la population quant à la gestion des affaires publiques et l'amélioration des conditions de la vie de la population. Mais peu de temps après, le pays est secoué par sa première crise de revendications insulaires d'ampleur. Mwali réclame un équilibre tant institutionnel que politique. En même temps éclatent au grand jour des affaires maffieuses (Inter trade et Ashley entre autres) qui détériorent le climat politique. La méfiance et la défiance de la population envers la classe politique prend des dimensions inquiétantes.

L'implication des partenaires sociaux dans la recherche de mécanismes qui assurent un dialogue et une concertation sur les politiques de développement et une interaction des différentes structures dans le processus d'élaboration et d'exécution de ces politiques auguraient une ère nouvelle dans le combat pour la démocratisation du pays. C'est une évolution significative dans la mesure où on voit croître le rôle d'une société civile et d'organisations non étatiques dans l'amélioration des actions des pouvoirs publics et le processus de démocratisation: réseaux syndicaux, associations des femmes et de développement.

On commence à ce moment à douter des capacités de l'Etat à juguler la crise financière qui sévit et qui paralyse l'activité économique. Tous les gouvernements butent sur la question de savoir concilier une politique sociale active avec des ressources financières limitées. Des mouvements sociaux, partis souvent des secteurs de l'éducation et de la santé ont constitué le prélude de l'insurrection sécessionniste qui allait ronger l'unité nationale. En effet, le Mouvement Populaire Anjouanais récupère et utilise le mé-

contentement social populaire pour saper l'unité nationale en s'alliant à des organisations criminelles, étrangères et obscures.

c. Faiblesses de l'Etat de droit

L'instabilité politique et institutionnelle annihile les avancées en termes de liberté d'expression et de fonctionnement d'un Etat démocratique, principes affirmés pourtant dans toutes les constitutions appliquées dans le pays. Le multipartisme y est également consacré même si une pléthore de partis politiques conduit à la paralysie de l'action politique. Les graves problèmes qui entravent le fonctionnement de l'Etat sont la détérioration du climat social et une crise économique qui aboutissent à une instabilité empêchant d'envisager des réformes institutionnelles et structurelles, et l'instauration d'un Etat de droit véritable.

Les régimes politiques qui se sont succédé ont toujours cherché à se soustraire du contrôle parlementaire. Ils ont également exercé une mainmise sur la justice. Le système judiciaire fonctionne mal et ce pour plusieurs raisons. Il ne dispose pas de moyens matériels et humains suffisants pour répondre à l'attente des justiciables et garantir le respect de l'Etat de droit. Il en résulte que les jugements rendus ne sont pas appliqués ou sont contournés. L'efficacité de la justice est entravée aussi par le manque de magistrats spécialisés, le coût élevé des procès, la longueur de l'instruction des dossiers, une faible culture juridique des justiciables.

Le manque d'harmonisation de systèmes judiciaires parfois incompatibles explique également quelques aspects de l'inefficacité de la justice. En effet on peut compter trois systèmes judiciaires qui coexistent et travaillent parallèlement aux Comores:

- (i) la justice traditionnelle issue du Milanatsi
- (ii) la justice musulmane dont le code est le Minihadji Attalibina
- (iii) la justice héritée du système français et du code Napoléon. Des contradictions peuvent exister entre ces trois systèmes. Par exemple la

faute collective et donc la punition collective, sont reconnues dans le milanatsi et rejetées par la justice de type français. La possession de la terre par le manyahuli, bien indivis appartenant à la lignée de la femme n'existe ni dans la justice musulmane ni dans la justice de type français. Un effort d'harmonisation de ses trois systèmes de justice apporterait un plus à la cohésion sociale car tous les citoyens seraient ainsi jugés de la même façon.

d. Conséquences sur la gouvernance administrative

Les fréquents changements constitutionnels, le non respect des cadres institutionnel et réglementaire, l'opacité dans la gestion des affaires publiques, les réformes administratives souvent annoncées et non traduites dans les faits et la centralisation excessive des pouvoirs de décision ont fait de l'administration publique une structure inopérante qui contribue faiblement au développement et parfois même l'entrave.

e. Une administration inefficace et non productive

L'image de l'administration publique comorienne auprès des usagers est extrêmement négative. Non seulement, les prestations des services publics de base ne répondent pas aux normes de qualité et des délais requis, mais aussi elles sont devenues sources de corruption et de mal gouvernance. Les fonctionnaires et agents de l'Etat subissent depuis plusieurs décennies une situation de délaissement qui est à l'origine de l'état de laxisme actuel de l'administration publique. En effet, les salaires versés sont dérisoires et les arriérés de salaires s'accumulent tout au long des années. La gestion des carrières est quasi-absente, les conditions matérielles de travail sont déprimantes, les responsabilités et postes de travail mal définis.

L'administration publique est perçue notamment comme moyen de redistribution des reve-

nus. Elle se caractérise par une pléthore de fonctionnaires, constitués souvent par des clients politiques plutôt que par des cadres compétents. Le recrutement est partial et très politisé. L'avènement de l'Union des Comores avec ses multiples institutions et directions a renforcé les recrutements régionalistes et politiques. L'Etat comorien bien que conscient de l'inefficacité de l'administration publique, n'arrive toujours pas à redresser la situation en dépit des réformes destinées à gérer les effectifs, à redéfinir les postes de travail, le statut des fonctionnaires, la gestion des carrières et les questions liées à la masse salariale hypertrophiée et à la régularité des salaires. Les réformes de l'administration publique timidement tentées n'ont jamais abouti.

f. Une administration éloignée de la population

L'accès aux services publics n'est pas garanti partout sur l'ensemble du territoire national. Les droits élémentaires, tels que l'accès à la santé ou à l'éducation ne sont pas garantis notamment pour les couches les plus pauvres de la population. Démoralisées et lassées par l'inefficacité de l'administration publique, les communautés urbaines et rurales se retournent vers les mouvements associatifs qui s'imposent désormais comme des acteurs incontournables du développement économique et social. Les partenaires internationaux semblent s'y accommoder. Les différents gouvernements restent indifférents, voire incapables de canaliser et coordonner l'action de ces associations en les orientant vers des actions fiables et conformes aux besoins de l'heure. On multiplie les mêmes actions dans les mêmes localités ne serait-ce que pour rivaliser d'éclat et de magnificence sans tenir compte de la moindre harmonisation des plans d'action.

On peut ajouter à ces différents dysfonctionnements de l'administration. L'utilisation exclusive du français dans les actes administratifs alors que cette langue n'est comprise que par une minorité de comoriens.

Pour bien comprendre l'impact de ce phénomène sur l'exclusion des citoyens de l'administration, il faut imaginer l'administration d'un pays comme la France qui rédigerait les actes administratifs en allemand !

g. Fraude et corruption

L'administration publique est peu transparente du fait notamment de l'absence d'un manuel de procédures opérationnel et du non respect des règles en vigueur. Cette situation favorise la fraude et la corruption. Pour accéder à un service public ou réduire les délais d'obtention d'un acte administratif, l'utilisateur doit parfois mettre la main à la poche. Une culture de dessous de tables s'est discrètement développée et permet à certains fonctionnaires véreux de s'enrichir considérablement. Aucun contrôle administratif n'est mis en place. Les régies de recettes sont la propriété du responsable administratif nommé. Les organes de régulation tels la cour des comptes ou le Conseil économique et social n'ont jamais vu le jour.

Cette culture de corruption est encouragée par l'impunité qui prévaut dans le pays. Pire encore, un corrompu notoire de biens ou de deniers publics peut accéder à un poste ministériel ou directorial important et perpétuer la corruption. Autrement dit, la banalisation des nominations aux postes politiques constitue un facteur important de mal gouvernance.

h. Conséquences sur la gouvernance économique

L'Union des Comores est classée dans la catégorie des PMA avec un PNB par habitant de 450* dollars américains. La situation actuelle de développement du pays est essentiellement tributaire des performances d'une économie à très faible potentiel de croissance due, en bonne partie, à la faiblesse des investissements productifs. Le pays est confronté à un déficit chronique de sa balance commerciale dû essentiellement à une base exportatrice réduite à trois cultures de rente que sont le girofle, l'ylang ylang et surtout

la vanille, produits dont les cours mondiaux sont instables et très bas. Les importations sont très importantes pour soutenir une forte consommation dont la valeur dépasse celle du PIB. La lenteur des progrès réalisés en matière de stabilisation macroéconomique résulte aussi des nombreux déséquilibres structurels et des contraintes naturelles et extérieures sur lesquelles ce petit pays insulaire n'a aucune emprise. Durant les vingt dernières années le taux de croissance du revenu per capita a été presque toujours négatif. Ces 5 dernières années on peut noter une augmentation importante de l'importation des produits vivriers, à savoir bananes, maniocs, noix de coco cabris etc. pour lesquels le pays était auparavant autosuffisant.

i. Conséquences sur la gouvernance sociale Les conflits sociaux

Du fait de l'inefficacité chronique des institutions publiques et de l'affaiblissement progressif du rôle de l'Etat, les conflits sociaux se multiplient et deviennent récurrents. Les revendications sont salariales du fait que les fonctionnaires comptabilisent plusieurs mois d'arriérés de salaires. Elles sont aussi politiques, économiques et sociales.

La faiblesse de l'Etat favorise les conflits fonciers qui engendrent des batailles rangées entre les localités pour l'appropriation de terrains domaniaux. Compte tenu de la forte croissance démographique du pays, une gestion rationnelle des terres domaniales et l'établissement du cadastre permettraient d'anticiper les conflits futurs et de faciliter l'investissement privé et productif dans tous les secteurs, en particulier le secteur agricole (Voir l'encadré «Les mécanismes de règlement des conflits» ci-dessous).

LES MECANISMES DE REGLEMENT DES CONFLITS

Le Comorien est un être communautaire, il ne perçoit son existence qu'à travers ses groupes d'appartenance qui structurent les communautés régionales à l'intérieur de son île et de l'archipel : famille, catégorie d'âge, groupes de statuts, communautés de quartiers, de villages et de villes.

Toute l'organisation de la vie collective repose sur une hiérarchie des groupes générationnels qui correspond à une répartition des missions d'autorité et de responsabilité dans la cité. Le groupe des « enfants du village » acquiert par la pratique des connaissances sur les rouages de la société et notamment sur les mécanismes de préventions et de résolutions des conflits. Les jeunes gens et jeunes filles doivent savoir distinguer une infraction ou un conflit qui se présente comme un obstacle à la paix, à la stabilité et à la cohésion sociale. La société traditionnelle ne fait pas la distinction entre droit public et droit privé ; l'atteinte portée au patrimoine d'un individu engage son groupe d'appartenance et celui du coupable. La conséquence d'une telle atteinte est soit une compensation, ou une sanction.

Tout conflit avéré doit être traité d'abord et au besoin successivement, par les chefs des groupes de proximité avant que la classe des « hommes accomplis » soit saisie en tant qu'arbitre. Celle-ci ne sanctionne pas un individu mais un groupe de parenté ou de voisinage. Quand aux doyens ou sages, ils n'entrent en scène que si un membre de la classe des « hommes accomplis » est partie prenante au conflit et que toutes les conditions sont réunies pour que ce dernier soit définitivement résolu.

Avant la colonisation celui qui commettait un crime, la sanction était l'uréhwa. Tous les biens fonciers et les animaux de sa famille maternelle étaient saisis ; ses membres étaient exclus de toutes les institutions sociales. Le coupable lui-même et sa descendance étaient réduits en esclavage et vivaient hors du village sur une propriété de celui qui était devenu leur maître.

L'uréhwa n'étant plus applicable, la société n'a pas réussi à inventer un nouveau mécanisme pour résoudre les conflits intercommunautaires actuels, qui prennent leurs racines dans les rencontres sportives ou le recours aux nouvelles techniques de pêche telles que l'utilisation des mines ou des filets. Les antagonistes font donc appel à la justice républicaine. Mais le droit écrit d'origine occidentale tranche les litiges sans considération des frustrations des parties ni le rétablissement de la paix sociale. Aussi, de nombreux conflits intercommunautaires à l'exemple de celui qui oppose les villages de Chezani et de Hantsindzi ne sont jamais résolus. Une partie de la jeunesse de deux communautés échappe à tout contrôle de l'Etat et de la notabilité. Elle peut être à l'origine de massacres en représailles.

La pratique des activités sportives engendre de nombreux conflits inter villages souvent meurtriers. Autour des stades s'est développé une sorte de «hooliganisme» de jeunes qui profitent des matchs de football ou de basket-ball pour se défouler et s'attaquer aux équipes adverses et à tous les ressortissants des villages d'origine de ces équipes. Ce phénomène assez marginal dans les années quatre vingt a connu un dramatique développement. Pratiquement toutes les semaines, des échauffourées voire des batailles rangées sont signalées partout sur le territoire. L'Etat paraît dépassé par ce type de conflits et n'a comme seul moyen que l'interposition militaire pour stopper les affrontements. Les conflits restent entiers, même à l'état latent, faute de procès et/ou de suivi d'application de décisions de justice à ce propos.

L'apparition des brouettes de plus en plus nombreuses des marchands ambulants incontrôlables par le fisc et les autorités de manière générale crée souvent des conflits avec les marchands attirés et patentés. Ces conflits sont souvent teintés de chauvinisme insulaire du moins à Ngazidja où les propriétaires des brouettes sont pour la plus part originaires de l'île de Ndzuwani.

j. Développement des mécanismes sociaux de résolution des conflits

La faiblesse chronique de l'Etat rend difficile le règlement des conflits par les voies modernes à travers le système judiciaire. Pour parer à cette défaillance, la population recourt souvent aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Ce sont les notables ou les leaders associatifs qui interviennent le plus souvent pour apaiser ou résoudre les conflits. En effet, la population dispose de mécanismes traditionnels de gestion et de règlement de conflits efficaces qui n'entravent pas nécessairement l'action de la justice.

B. Conséquences des types de

gouvernance sur la cohésion sociale et le développement humain

a. Les différents régimes politiques et leur impact sur la cohésion sociale et le développement humain

Des personnalités aux styles très différents ont été à la tête de l'Etat comorien, sans arriver à faire des Comores un Etat moderne et prospère.. L'action «révolutionnaire» a eu à bouleverser les structures et les bases coutumières du pays et initier un début de développement économique et social. Le coup d'état et la restauration du président Ahmed Abdallah Abdérémane en 1978 a stoppé net cet élan. Une nouvelle orientation politique et économique beaucoup plus libérale est imposée. L'avènement du président Said Mohamed Djohar a fait croire un instant que l'Etat allait fonctionner enfin normalement dans la stabilité. L'espoir s'est vite dissipé avec la valse des gouvernements et des parlements. La période du président Mohamed Taki Abdoukarim a vu l'Etat, jadis uni, voler en éclats, et ses contours géographiques devenir encore plus flous et à géométrie variable. Les Comores voient au cours du régime de Mohamed Taki l'émergence d'un séparatisme outrancier. C'est au cours de cette période que l'île de Ndzuwani a proclamé sa séparation des autres îles de l'archipel. Le président Mohamed Taki Adoukarim parti dans des circonstances mal connues, c'est autour de Tadjidine Ben Said Massonde, en tant que président intérimaire, de tenter en vain de recoller les morceaux. La conférence inachevée d'Antananarivo a donné le prétexte au colonel Azali Assoumani de prendre le pouvoir par un coup d'état militaire. Ce jeune colonel avait toutes les cartes en main pour sortir le pays de sa torpeur, car il avait dissout toutes les institutions et suspendu la constitution. Ses premières mesures de lutte contre la corruption et de restauration de l'autorité de l'Etat lui ont valu une certaine sym-

pathie et ont suscité de grands espoirs auprès des couches populaires. Mais, après quelques mois, le jeune officier retombe dans les mêmes travers que ses prédécesseurs. Depuis 2006, le pays est dirigé par le président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi. De nombreuses initiatives pour relancer le développement sont prises. Cependant, l'action des nouvelles autorités reste minée par les querelles sans fin entre l'Union et les Exécutifs des îles.

Les conséquences sociales de cette instabilité politique sont incommensurables. L'économie et les finances publiques sont toujours dans une situation difficile. La santé et l'éducation, malgré quelques acquis engrangés (augmentation du nombre de cadres médecins, infirmiers, sages-femmes, enseignants...) souffrent de problèmes chroniques de gestion des maigres ressources allouées. L'éducation continue à former des cadres sans aucune adéquation avec les besoins réels du pays en ressources humaines. Cette situation constitue une entrave au développement humain durable du pays.

La sortie des Comores de la crise et du sous-développement requiert, non seulement une forte volonté politique et un engagement sans faille de la part des gouvernants, mais aussi le dévouement des hommes et des femmes, soutenu par un grand idéal et une foi inébranlable en la nation.

b. Les processus de réconciliation politique et leurs impacts sur la cohésion sociale

Deux conceptions politiques se sont opposées lors de la conférence de Fomboni sur la réconciliation nationale en 2001. L'une portée par le gouvernement central est fondée sur les normes internationales et proclame la volonté de faire des droits de l'individu le principe organisateur de la société, et de la mise en place d'un pouvoir politique basé sur les relations impersonnelles. L'autre, conçue par les séparatistes et leurs conseillers étrangers, exprime la volonté d'ériger les intérêts des groupes de proximité, fondés sur

les liens biologiques et de voisinage, à l'époque des sultanats insulaires et des chefferies traditionnelles, en principe fondateur de la société et d'instaurer un pouvoir politique qui passe par les liens communautaires.

Les partisans de ce dernier système ont fondé leurs arguments sur les échecs de la République Fédérale Islamique depuis 1978, et sur la longévité du régime des sultanats. La balance a penché en leur faveur et les acteurs politiques comoriens ont signé, à l'aube du XXIème siècle, ces accords de Fomboni qui proclament le triomphe du système du yezi traditionnel sur le système institutionnel de l'Etat moderne.

Un historien français a écrit: «C'est par la nature des dépenses publiques que l'on peut connaître si une nation est représentée ou si elle ne l'est pas, si elle est bien administrée ou elle ne l'est pas.» La différence entre les institutions ancestrales qui administrent les villages comoriens et les composantes de l'Union des Comores devraient résider dans les procédures de perception de leurs impôts, la nature de leurs dépenses, le mode de recrutement de leurs personnels et dans les normes juridiques qu'elles appliquent. Cette différence s'est peu à peu estompée.

Les relations entre les administrés et l'administration sont essentiellement basées sur des règles non écrites plutôt que sur des normes réglementaires préétablies. La gestion des fonds publics demeure aussi opaque, sinon plus, que celle des caisses communautaires. Les lois et les règlements sur les recrutements et les nominations aux emplois publics sont très peu appliqués. Les sanctions et mesures administratives sont prononcées sans motivation. La délivrance des permis et autorisations administratifs, est acceptée ou refusée sans formalisme. Les marchés publics ne sont pas octroyés au terme d'un appel d'offre public sauf pour les marchés financés par les bailleurs étrangers qui imposent cette procédure. De nombreux actes juridiques sont réalisés en dehors du formalisme juridique du droit moderne. C'est le cas de nombreux

actes de la vie sociale tels, le prêt, la donation, la location, les transactions qui ne sont pas empreintes de juridisme formel. On peut citer aussi les cas du mariage ou du divorce qui sont célébrés ou prononcés oralement sans qu'il soit besoin de rédiger systématiquement un acte de mariage ou un prononcé de divorce. Fort heureusement le code de la famille adopté en 2007 a apporté quelques restrictions en mettant des conditions à la répudiation et à la bigamie. Ce qui favorise quelque peu la cohésion des familles. Les rapports sociaux continuent d'être régis par des règles coutumières. Et celles-ci, fondées sur des valeurs ancestrales périmées, constituent un obstacle majeur à la préservation de l'unité et de la cohésion nationales et à la naissance d'un Etat moderne et démocratique, tourné vers le développement. Et pourtant, l'Etat de droit, promis au peuple et qui est proclamé par la constitution du 23 décembre 2001, ne peut être que celui dans lequel la société est organisée sur la base de règles objectives, écrites,

établies démocratiquement, et observées également par les gouvernants et les gouvernés, dans tous les domaines de la vie sociale. Les lois qui garantissent la soumission de l'administration au droit, protègent les citoyens contre l'arbitraire des gouvernants et assurent la légalité de l'action administrative sont un moteur essentiel. Pour que l'Etat comorien cesse d'être un Etat-institution, incapable de produire des normes de régulation sociale et d'en assurer le respect, il est nécessaire de dépasser certaines valeurs périmées, héritées d'un passé lointain et révolu. La pérennité d'un Etat démocratique et moderne aux Comores est soumise à la condition que les règles objectives, écrites, établies démocratiquement, soient également accessibles aux gouvernants comme aux gouvernés aussi bien sur le plan physique de l'accès aux lois et règlements à travers des journaux officiels disponibles dans les localités mais accessibles surtout sur le plan de l'utilisation d'une langue qui doit être comprise par tous.

Chapitre 5:

Les structures et les facteurs de cohésion

Après plus d'un siècle de colonisation et plus de trois décennies d'indépendance vécues sous l'emprise d'une législation étrangère, la société comorienne a conservé l'essentiel de ses structures et ses règles de fonctionnement traditionnelles. Actuellement, certaines d'entre elles constituent un obstacle majeur à l'appropriation par le peuple de formes institutionnelles de l'Etat moderne.

5.1. La parenté

Tout comme le langage, le système de parenté diffère d'une société à l'autre et n'est pas une simple notion biologique; il résulte de la reconnaissance d'une relation sociale. La terminologie de la parenté est dite classificatoire: le père et ses frères (et même ses sœurs pour ce qui est de Ngazidja) sont tous nommés père et la mère et ses sœurs sont toutes nommées mère. La base de l'organisation de la parenté est constituée par les principes de résidence uxorilocale-matrilocale (la femme reçoit de ses propres parents une maison et héberge son mari et ses enfants), et de filiation cognatique (l'enfant appartient à sa mère et à son père mais avec des droits et de devoirs différents à l'égard de chacun des deux lignages). Le système familial est un réseau de rapports basés sur des droits, devoirs et obligations explicitement définis, et des attitudes institutionnalisées de respect, d'affection entre parents. Le système d'appellation permet de reconnaître comme parent un grand nombre de personnes, de les classer dans un nombre relativement limité de catégories. Les critères de différenciation appliqués sont la génération, le sexe, la collatéralité et l'alliance.

Le groupe de parenté est un ensemble d'unités sociales qui constituent un emboîtement d'éléments qui jouissent d'une certaine autonomie dans le domaine économique et celui des rituels sociaux. Chacune s'insère dans la trame sociale à la fois directement et à travers la structure plus

large qui l'englobe. Le noyau central est constitué par la femme mariée. Chaque épouse a son propre ménage et est le centre d'une unité sociale autonome, le nyumba (maisonnée); la maison lui appartient; elle loge outre son mari et ses enfants, des parents plus ou moins éloignés et éventuellement des dépendants. Elle possède ses propres foyers mais partage souvent l'aire de cuisson avec plusieurs ménages. Les sœurs et cousines germaines (appelées sœurs) issues de la mère de la famille souche habitent un espace domestique commun appelé selon les îles et les régions à l'intérieur des îles: bamba, dago/daho, mraba, shandza.

Un réseau de ces unités résidentielles malago/malaho ou miraba constitue un segment de lignage mba/mimba (ventre). L'ensemble des groupes forme le dziwe, inya (matrilignage), kinya ou kabila (lignage cognatique). En vertu de l'unité de direction, chaque unité autonome est représentée dans les instances communautaires; la maisonnée par le mari ou chef de famille (mwinyidaho ou mwenye), le groupe domestique à plusieurs foyers, par l'aîné des oncles maternels (Itswadaho) ou le mari de la femme appartenant à la génération la plus ancienne (mwenye muhu). L'ensemble des groupes de descendance est sous l'autorité morale du doyen du matrilignage. Le caractère symbolique de la représentation de chacun des éléments de ce système pyramidal confère à

Union sociale de la société comorienne

chaque segment du groupe de filiation son identité propre et au tissu social son ciment.

Le clan est dispersé dans plusieurs villes ou villages par des lignages ou segments de lignage qui peuvent porter des noms patronymiques différents d'une région à l'autre. Le lignage est une entité qui possède, son patrimoine culturel propre, une histoire, une généalogie, des légendes, des poèmes et des chants, des lieux sacrés (ilindi, djando²⁵), un patrimoine économique, des terres de cultures et des maisons d'habitation, un capital social constitué des richesses investies dans les fêtes et cérémonies sociales: mariages, naissances, funérailles etc. Le doyen ou doyenne du lignage est l'Itsudadaho; c'est une autorité morale qui arbitre les conflits, préserve les liens de solidarité, établit les stratégies d'alliances matrimoniales, supervise la gestion des biens fonciers collectifs.

Les maisons sont des lieux d'apprentissage des fonctions d'autorité. Tout individu, quel que soit son rang de naissance, est appelé un jour à fonder un ménage et être maître ou maîtresse d'une maisonnée donc à assumer un rôle d'autorité dans sa famille. Les filles et fils aînés bénéficient cependant, d'une position privilégiée au moment de l'apprentissage des fonctions de pouvoir. Ils sont autorisés, très tôt, à assister aux réunions des anciens lorsqu'ils doivent prendre des décisions importantes.

Le statut d'aîné autorise la participation à des cérémonies coutumières familiales ou publiques. L'aîné connaît très tôt les droits, les privilèges et les devoirs des différentes catégories d'âges, des groupes de statuts et des groupes lignagers. Il reconnaît les moments et les circons-

tances qui autorisent les uns et les autres à être présents ou absents, à parler ou à se taire, à intervenir ou à s'abstenir, à obliger ou à obéir. Cette formation pratique stimule le besoin de savoir et rapproche les aînés, filles et garçons des adultes. Le système d'initiation crée des relations de subordination entre les générations anciennes et nouvelles. Il inculque aux cadets le respect et l'obéissance à l'égard des aînés. Pour assumer plus tard, leur rôle de représentant et de médiateur, jeunes gens et jeunes filles doivent maîtriser les connaissances relatives à la lignée et à son histoire. Ils doivent acquérir les aptitudes à gérer les biens collectifs, à arbitrer les conflits, à diriger les débats en faisant circuler la parole selon le rang d'âge et parvenir à l'unanimité. Chacun doit être préparé pour devenir le lieu des liens de solidarité de la famille.

L'aîné, pour les membres du groupement dont il a la charge, constitue le maillon le plus proche sur la chaîne filiative de l'ancêtre fondateur. Il est donc son représentant. Cette légitimité doit être sans cesse confirmée par un comportement et par des actions dignes de cet ancêtre, au fil de son action à la tête des structures résidentielles, la maisonnée et le groupe domestique à plusieurs.

On remarque qu'aucune place n'est faite au sein de la famille à l'enfant naturel qui parfois même peut être éliminé soit physiquement soit par éloignement par crainte de la honte qui peutrejaillir sur la famille dans un tel cas.

Ce phénomène est beaucoup plus marqué à Ngazidja que dans les trois autres îles où l'enfant naturel est plus ou moins toléré.

²⁵C'est la maison considérée comme l'habitation de l'ancêtre

a. Les espaces familiaux

Le sexe et l'âge ont autant d'effets structurants sur les liens familiaux que sur l'organisation de l'espace habité. La catégorie de sexe n'a pas seulement la fonction générale et fondamentale de définir les rapports entre deux groupes sociaux, celui des hommes et celui des femmes, elle constitue un principe organisateur de l'espace aussi bien familial que social et politique. Au clivage homme/femme correspond un clivage public/privé-domestique.

Le plan de la maison reflète la dichotomie conceptuelle et spatiale entre ce qui est à l'intérieur, privé et féminin et ce qui est à l'extérieur public et masculin. L'habitat traditionnel est constitué d'un espace délimité par une clôture en bois, un mur de pierres sèches ou en maçonnerie. De la rue, on accède par une porte qui peut être monumentale avec battants en bois sculpté, à une cour autour de laquelle sont construites les maisons (nyumba) qui abritent les cellules conjugales dont les épouses, sœurs et cousines germaines sont issues en ligne maternelle d'une famille souche.

La salle de séjour (bandani ou shandzahari) est la pièce où le mari reçoit ses amis. Elle sert aussi de salle à manger. On y trouve souvent un lit réservé à l'ami de passage. La porte est toujours ouverte pendant la journée. Ce principe est basé sur l'attachement et l'importance que l'on donne à l'accueil social. Une porte fermée symbolise le rejet et l'abandon de l'individu par la société.

Il faut noter cependant que ce fait et cette analyse ne sont pas valables à Ndzuwani dans les grandes villes où l'influence arabe plus marquée, fait que les portes sont toujours closes le mari emportant avec lui la clé pour pouvoir entrer à tout moment sans prévenir. Dans certaines maisons particulièrement nobles on peut même remarquer des jalousies qui permettent aux femmes de regarder dehors sans être vues.

La convivialité anjouanaise se transporte sur la

place publique où les générations se mélangent et échangent sans retenue sur tous les sujets, chose plutôt rare à Ngazidja.

Dans les quartiers anciens des villes traditionnelles, les membres d'un groupe domestique possèdent en commun un pâté de maisons. A chaque étage, habitent une famille conjugale et ses dépendants. La règle de résidence matrilocale est la source d'un fort sentiment d'appartenance du Comorien à la famille maternelle et au village de sa mère. Les demi-frères utérins sont plus solidaires entre eux qu'avec leurs demi-frères agnatiques.

b. La famille et la terre

La matrilocité est un principe fondamental de l'organisation de l'institution familiale. Pour les Comoriens, la femme qui porte et élève les enfants, ne peut pas être aussi mobile que l'homme; elle est la gardienne des valeurs et des parcelles de terres héritées des générations passées. A Ndzuwani et à Maore, le pouvoir de décision à l'intérieur du groupe parental est quasi patriarcal et se rapproche du modèle des sociétés musulmanes arabo-swahili. Cependant l'accès au patrimoine foncier passe par le lien de parenté par les femmes. C'est la mère qui transmet sans risque de contestation, le statut de kabaila ou de mmatsaha²⁶ et de mwenyewamudji (membre à part entière de la communauté locale) à ses enfants.

La coutume dans toutes les îles de l'archipel comorien impose au père de construire une habitation pour sa fille; toutefois, cette responsabilité peut être mise en œuvre par le don d'une maison qui a déjà été habitée par la mère ou d'une parcelle de l'espace résidentiel de la famille utérine. Ainsi, dans le passé, les enfants, principalement les filles aînées, habitaient à proximité des doyennes de la famille, dans le voisinage des lieux symboliques, le bangwe ou pangahari et la grande mosquée. La jeune femme s'intègre dans les associations coutumières de quartier et de groupes d'âge et parti-

cipe dans son nouveau statut de mariée aux activités communautaires. Outre la maison que le père construit ou réhabilite, la jeune femme recevait à son mariage un champ qui était mis à la disposition du mari pour exploitation. Le champ peut être un don du père, mafa (donation). Il peut être offert par l'oncle ou la famille de la mère, c'est le dawo (la natte). Une tradition qui n'existe actuellement que dans certaines régions rurales de l'île de Ngazidja imposait cette attribution de terres de culture sous le contrôle des anciens de la communauté. C'est, dès l'annonce des fiançailles, que les parents indiquaient aux chefs coutumiers le terrain destiné à être remis au couple. Le fiancé, informé, sollicitait l'aide de son groupe d'âge pour le cultiver. La famille de la fiancée préparait alors un grand repas pour les travailleurs. Les hommes ne font que les travaux de défrichage, en un seul jour. C'est le jour du mrema-daho (potager familial). Les parents de la femme se chargent des semences, de l'entretien et des récoltes.

La femme mariée possède donc sa propre maison, une ou plusieurs parcelles de terre exploitées par son mari, ses frères ou ses oncles. La parcelle offerte par le père est une propriété individuelle (milk) qui relève soit du droit musulman donc enregistré chez le cadî, soit du droit d'origine coloniale donc immatriculée et enregistrée au service du cadastre. La parcelle reçue de l'oncle maternelle, le dawo (natte) est généralement prise sur le patrimoine indivis du matrilignage. Son statut relève du droit coutumier. Le droit d'usufruit de cette parcelle est transmissible après décès aux enfants de deux sexes des filles du groupe de parenté. A chaque génération les enfants des garçons sont exclus de la succession, c'est le manyahuli. Seuls les enfants de deux sexes, issus des filles sont copropriétaires. Les enfants des garçons n'héritent pas des droits de leur grand-mère paternelle car ils sont étrangers à son matrilignage; ils appartiennent à celui de la mère de leur mère. Ce système n'existe à Ndzuani que dans les zones urbaines et il est moins visible qu'à Ngazidja en raison d'une forte endogamie et de la valorisation des

liens généalogiques patrilinéaires qui rattachent les familles aux ancêtres arabes.

La propriété aux Comores revêt de multiples formes et se rattache à des époques historiques dont aucune n'a détruit ce que la précédente avait élaboré, mais qui ont interféré pour donner la situation actuelle. Le manyahuli a été créé au temps où les villages étaient une fédération des matrilignages dirigés par des doyens (mafezy, sing. Fey). L'avènement des sultanats au quinzième siècle a accompagné la naissance du uswayezi. Celui-ci, comprend le dahwayezi (le palais de fonction des sultans et toutes les terres non occupées par les familles au moment de la création des sultanats. Le dahwayezi où réside le sultan en exercice est différent du djumbe qui est un manyahuli de la famille royale. Dans la société comorienne, il n'existe pas de finage. Au moment de l'abolition de l'esclavage, les familles libérées ont conservé, la maison qu'elles habitaient et le champ qu'elles cultivaient pour se nourrir; ces biens devenaient manyahuli et symbolisaient la liberté retrouvée. C'est une tradition millénaire chez les Comoriens qui pour quelque motif que se soit, vœux ou manifestation d'une joie ou d'une reconnaissance envers Dieu, pour un mariage, une naissance, une guérison et autre, libéraient un ou plusieurs esclaves.

Le nabi est la propriété d'une famille éteinte donc qui est tombé en déshérence. Avant la création de la fonction de cadî et l'apparition du milk, elle tombait dans le domaine public ou uswayezi. Après, le dix neuvième siècle, à Ngazidja, elle est gérée par la communauté villageoise sous le contrôle du cadî tant que le pouvoir public ne l'utilise pas. Le wakfu est une propriété inaliénable léguée à un groupe de parenté, à une communauté, à une institution religieuse ou d'intérêt social, elle est sous la juridiction du cadî. Le milk est une propriété acquise à titre individuel suivant la loi islamique.

Le régime foncier de droit musulman a été instauré au dix septième siècle à Ndzuani par le

sultan Idarusi. Il a nommé des cadis dans les villes de Domoni, Mutsamudu, Wani et Moya pour enregistrer les terres qu'il attribuait aux membres de l'aristocratie. Maore introduisit ce régime peu de temps après mais c'est le sultan Omar qui, au siècle suivant le généralisa. A Ngazidja et Mwali, les sultans qui avaient voulu appliquer les recommandations des juristes shaféites faillirent perdre leur trône. Les imams continuèrent, jusqu'au XIXe siècle à assister le sultan ou ses wazirs (gouverneurs) pour rendre la justice et le droit coutumier fut maintenu et est toujours appliqué.

Après les famines de 1848 et 1852 à Ngazidja, le sultan Ahmed dit Mwinyi Mkuu créa des grandes plantations agricoles qui employaient de la main d'œuvre servile amenée d'Afrique continentale. Il créa des pépinières dans le Bambao, le Mbadjini et le Mbwanuu pour diffuser de nouvelles variétés de plantes vivrières importées du Kenya. Devenu ntibe (sultan suzerain des sultans de l'île), il nomma des cadis et fit enregistrer ses propriétés. D'autres lettrés l'imitèrent. A la fin du XIXème siècle les cadis appliquaient la loi coranique en matière de succession sur ces terrains, avec comme règle de base, une part pour la fille et deux parts pour le garçon. A partir de 1886, l'ensemble de l'archipel est de fait, annexé à la France, les terres sont concédées aux colons. Le droit français est appliqué sur les terres immatriculées par les planteurs européens et réunionnais.

Au début de ce siècle, les terres relevant du statut coutumier avaient disparu à Ndzuwani et Maore. A Ngazidja elles étaient réduites à des petites parcelles autour des villages. La rétrocession des terres aux autochtones a commencé par une réforme imposée aux propriétaires de grands domaines par une loi de 1949. A l'approche de l'indépendance, les planteurs se mirent à vendre leurs terres. Le retour de la terre aux propriétaires comoriens porte encore la marque de l'impact de la patrilocalité dans tout l'archipel depuis l'accession à l'indépendance. Les femmes propriétaires de leur maison repré-

sentent 74% à Mwali, 87% à Ndzuwani et 88% à Ngazidja (PNUD, 1989). Concernant les terres agricoles, elles sont détenues, pour l'essentiel, par les femmes à Ngazidja et par les hommes à Mwali et Ndzuwani. il y a lieu de souligner que même à Ngazidja, ce sont les hommes, notamment les oncles maternels et les maris, qui gèrent les terres.

B. Le mdji, une fédération des groupes de filiation

Le mdji est une collectivité locale. Elle peut être rurale ou urbaine. Le mdji est délimité par le uhura wa mdji (mur d'enceinte du village) ou le ngome pour les villes fortifiées. Le territoire intra-muros est découpé en unités privées qui sont les habitations, les ateliers d'artisans, les épiceries et les écoles coraniques et en unités communautaires: les mosquées des quartiers, les placettes et les ruelles, les grandes places publiques (bangwe ou mpangahari), les rues principales, la mosquée du vendredi, le marché, les cimetières, les foyers des associations et groupes professionnels (pêcheurs).

Le mdji est d'abord une hiérarchie de groupes de parenté. Cette hiérarchie est fondée sur le critère de l'ancienneté sur le territoire du mdji. Le lignage qui occupe le sommet est celui dont l'ancêtre qui a défriché et construit la première maison du village. A l'intérieur du mdji, le groupe de parenté constitue une structure verticale qui s'articule sur un ensemble de structures horizontales qui sont: les groupes d'âge (hirimu ou beya) et leur sous groupes (shikao), les groupes de statuts (statuts acquis après avoir réalisé le "grand mariage" (wanazikofia, wafomamdji).

Le hirimu est une institution initiatique en grades: mshondje, mzuguwa, mfomanamdji, guzi. C'est un cadre de formation civique. Un cadre pour l'apprentissage du sens de la hiérarchie et de la discipline, du dévouement à la chose publique, du respect des valeurs traditionnelles. Le niveau le plus élevé est celui de mfo-

manamdji. C'est un véritable conseil municipal qui s'efforce de marquer l'histoire du mdji, en inscrivant dans la pierre et la mémoire collective leur action: construction et restauration d'édifices communautaires, innovations dans les manifestations collectives, modernisation de la société. Les groupes d'âge constituent un système fondé sur les critères d'appartenance lignagère et territoriale. Il inculque le primat de l'allégeance à la communauté du mdji comme totalité sur l'allégeance lignagère. Les groupes d'âge et les groupes de statuts ainsi que les communautés de quartier qui englobent les deux premiers sont des structures issues d'une période statique très ancienne. On n'y adhère pas de sa propre initiative, on est membre par sa naissance. On y retrouve les aînés de la famille et du quartier.

Le mdji est administré par une assemblée intermittente qui se réunit sur le bangwe, selon l'urgence, l'importance ou la nature du sujet à l'ordre du jour. La réunion a lieu généralement après la grande prière du vendredi, après les prières quotidiennes de fin d'après midi ou du soir, ou à l'occasion d'une grande manifestation sociale ou religieuse. Cette assemblée qui réunit tous les wandrwadzima du mdji est dirigée par une autorité représentative du collège des wafomamdji. Ce collège se saisit et décide de toutes les questions concernant les relations du village avec les autres villages et avec l'Etat. Il décide en dernier ressort des questions d'ordre économique telles que, le shao (interdictions agricoles) les litiges sur les terres, les équipements communautaires: routes, bâtiments citernes, dispensaires, mosquées, places publiques... ou d'ordre publics: répression de voleurs pendant les récoltes, conflit entre groupes lignagères ou sociaux ou culturels. Le collège des wafomamdji agréé les différentes autorités coutumières: chef du village, chefs des quartiers, chefs de lignage (itswadaho), chefs et assistants du hirimu (wafoma mabeya), autorités religieuses (wanazioni), groupes de métiers (mafundi).

Le principe de l'exercice de l'autorité dans le mdji est la collégialité. Les décisions sont prises par un comité qui comprend les chefs en titre, leurs assistants et des personnes représentatives des groupes concernés par la matière discutée. Les lois coutumières, le milanantsi (tradition et pays) et le andanamila (coutume et tradition) ne mentionnent jamais des attributions à exercer par un individu. Il s'adresse toujours à des unités sociales, groupe de filiation, groupe domestique, catégorie d'âge, groupe de voisinage (quartier ou village, chefferie). Quand un mdrumadzima commet un délit qui porte atteinte au groupe auquel il appartient ou à la communauté, le andanamila réagit en lui demandant des comptes. Dans ce cas c'est la défense de la société contre l'individualisme.

C. Les espaces communautaires symboliques

Les principaux espaces de participation à la vie communautaire sont: la place publique, l'école coranique, la mosquée, le cimetière, le marché.

a. La place publique

C'est le cœur de la cité; elle est appelée selon les îles, bangwe, bangani, mpangahari, shandza ya dago est le cœur de la vie sociale de la cité comorienne. Elle est le centre cérémoniel de la communauté sociale. C'est un lieu de référence situé au voisinage des édifices symboliques ou historiques (demeures des anciennes familles régnantes, cimetières des personnages illustres, mosquée du vendredi), un lieu de rencontres de toutes les générations, de débats publics, de jeux, et un lieu où les aînés exercent le pouvoir où les jeunes reçoivent leur éducation sociale, artistique et esthétique (musique, danses, art de la parole)

Le bangwe ou mpangahari (la place publique) est le cœur de la cité. C'est un espace réservé exclusivement aux hommes. C'est un concept à la fois, social, politique et esthétique; c'est le lieu

des rencontres, de visites, de célébrations et de jeux de société. C'est un espace harmonieux qui exprime par son architecture, les goûts et les valeurs artistiques des wenyedji (les citoyens authentiques de la cité). Il porte la marque du rang social et politique attribué à la cité par l'histoire.

Le bangwe est une aire polyvalente de réunions publiques, de cérémonies et de danses. Généralement rectangulaire, il est entouré de murs à demi-hauteur et de bancs en maçonnerie. C'est le mpangahari (Ndzuwani et Mwali), shilindoni (Mwali) ou shandza-ya-dago (Maore). Cette aire polyvalente ne représente qu'un des éléments du bangwe de Ngazidja où la structure de cet espace communautaire est la plus complexe. On y ajoute deux autres éléments. L'ivogo, une enceinte rectangulaire de quatre à six mètres de longueur sur deux de large formée par des bancs de pierres où l'on y danse le mdiridji, la danse noble par excellence jadis interdite aux hommes non mariés selon la coutume. Elle est appelée mdiridji à Ngazidja, diridji à Mwali et tari à Ndzuwani et à Maore. Exécutée pour célébrer les grands événements heureux, elle est animée par un lettré, un Imam, qui chante des extraits du maulid, un récit en vers de la vie du prophète Muhammad.

Le paya-la-mdji²⁶, est un vaste kiosque où jadis, on conservait, suspendu à la charpente, sous la toiture, le matériel utilisé pour animer les fêtes et cérémonies: les ngoma (tambours) et le shanda ou shandaruwa, vélum blanc ou multicolore qui couvre l'aire de danse ou de rassemblement; le jour, il l'abrite du soleil, et la nuit, il rabat la lumière des lampes à pétrole sur les participants. A partir de quinze heures, après la troisième prière de la journée, les hommes, assis sur les bancs à l'intérieur du paya-la-mdji, pratiquent ordinairement divers jeux de société.

Les deux entrées principales du bangwe sont des portes monumentales constituées d'une arcade qui repose sur deux piliers carrés ou rectangulaires. L'ensemble est abondamment décoré des motifs abstraits ou floraux et sur-

monté d'un croissant de lune. L'extension remarquable, depuis l'indépendance, du réseau routier bitumé et les moyens de transports inter-îles, ont multiplié considérablement les liens entre les hommes, entre les familles et entre les communautés. Ils ont imposé la création d'une nouvelle catégorie d'agora qui accueille des manifestations aux fonctions religieuses, sociales, politiques ou culturelles spécifiques. Beaucoup de villages ont aménagé parfois hors du centre du mdji une vaste place pour les grandes manifestations qui rassemblent des invités venus de tout l'archipel notamment le maulid du mois de la naissance du prophète ou certaines cérémonies à caractère religieux à l'occasion du Grand Mariage.

Le marché, bien que fréquenté presque quasi exclusivement par les femmes, était jadis aménagé aux abords de la place centrale. Ce sont les administrateurs coloniaux qui l'ont transféré à la périphérie obligeant les jeunes épouses des milieux urbains qui ne peuvent sortir le jour des ruelles discrètes de la médina à recourir aux services d'un personnel domestique.

La ville comorienne est toujours divisée en deux ou plusieurs secteurs autonomes qui conservent chacun le poids démographique d'un village et sauvegarde l'intensité des relations au sein de la famille et entre les familles. Chacun de ces "arrondissements coutumiers" possède son propre bangwe et est dirigé par son propre conseil des anciens qui veille au respect des règles de présence fondées sur l'ancienneté des lignages et la hiérarchie des catégories d'âge. Autour de la place des cérémonies, "l'arrondissement coutumier" est formé de plusieurs quartiers. Chacun d'eux possède son propre espace ouvert, le shilindro/shinlindo réservé aux réunions et aux festivités organisées par les membres du groupe de voisinage. Il est situé dans un renforcement des maisons ou au croisement de plusieurs rues. Le shilindro n'a pas comme le bangwe une dénomination propre. Il prend l'appellation du quartier précédé parfois d'un préfixe de localisation. Aucun élément architectural ne signale

le shilindro; des bancs en maçonneries ou en bois y sont parfois installés. L'arrondissement coutumier le plus proche du bangwe le plus ancien, est celui qui est habité par les premiers arrivés sur le site, il est donc le quartier noble.

b. L'école coranique

Elle accueille l'enfant à partir de trois ans dans une salle voire une cour de la maison du maître. Elle forme à la lecture aisée du Coran, au respect des écritures saintes et à la pratique des prières quotidiennes. Elle lui fait connaître les critères coraniques de la propreté du corps, des vêtements et de l'eau. L'enfant apprend par cœur plusieurs textes sacrés étudiés pour leurs fonctions sociales; ceux qui sont récités collectivement à l'occasion des cérémonies familiales et communautaires: naissances, mariages, funérailles, anniversaire de la naissance du prophète, etc. L'échec social d'un homme qui ne vit pas selon les règles de la bienséance était, il y a seulement une trentaine d'années, attribué à l'incompétence de son maître coranique. Cette école fournit à la société, les cadres de pensée, de langage et de savoir vivre qui sont l'ossature de la mentalité collective. Elle fixe pour la vie, selon des règles communes à l'ensemble de l'archipel, les réactions courantes de l'individu en toutes circonstances.

L'école coranique constitue le premier contact de l'enfant avec le système éducatif et sert en quelque sorte de phase préscolaire. Des initiatives sont actuellement développées pour rénover l'école coranique dans le sens d'y introduire les outils et méthode modernes d'apprentissage.

c. La mosquée

La mosquée est une structure à la fois religieuse et sociale. C'est un lieu de culte, d'enseignement, de méditation et de rencontres. La mosquée centrale domine le paysage architectural du mdji. C'est une structure à la fois religieuse et sociale. Les quartiers possèdent leurs mosquées d'où cinq fois par jour, l'appel du muezzin

rythme la vie quotidienne.

Un autre espace culturel, la zawayat rassemble les adhérents d'une confrérie soufie. Plus de 60% de la population participe plus ou moins assidûment aux activités de ces associations. La zawayat se situe entre la mosquée dont elle est proche par sa fonction religieuse et le bangwe dont elle a emprunté l'organisation de l'espace et la structure hiérarchique de la communauté.

La zawayat comprend un espace non couvert, rectangulaire, au sol cimenté, entouré d'un mur construit à demi-hauteur. Certaines zawayats comme celle du village de Shuwani, sont pourvues de la porte monumentale caractéristique de la place publique. Celle de la Shadhuliyat al yashrutuyat à Moroni, a perdu ce portique, il y a peu de temps, à la suite des travaux d'agrandissement de l'édifice. Comme à la mosquée on y entre déchaussé. Les adeptes s'y réunissent pour le dhikr (invocation de Dieu).

La deuxième composante de la zawayat est une salle couverte pourvue d'une niche qui indique la direction de la Kaaba à la Mecque. Elle est réservée aux prières subrogatoires des cheikhs, aux prières quotidiennes obligatoires des murides et à leur formation aux rites de la confrérie. Cette pièce est contiguë à un troisième espace non moins important, celui des mausolées des anciens grands maîtres dont le récit de leur vie exemplaire sert de modèle, de guide moral et spirituel aux nouvelles générations.

d. Les cimetières communautaires

Ils sont situés généralement hors de la muraille d'enceinte de la ville. A l'intérieur, des cimetières privés peuvent être rattachés aux résidences familiales, à une mosquée ou à une zawayat.

e. Les espaces communautaires nouvelles.

D'autres espaces communautaires naissent de l'augmentation de la population et de la diversification des activités de cette dernière. C'est le

cas des de«foyers des jeunes» puis un peu plus tard des «foyers des femmes».

,
Pour les jeunes les foyers sont dûs à une scolarisation de plus en plus poussée dans tous les villages de la Grande Comores notamment, pour ce qui est des foyers des femmes ils remplacent les grands salons des maisons tradition-

nelles les Ukumbi qui servaient aussi bien aux toirab des hommes qu'aux danses des femmes. L'influence zanzibarite avec l'introduction a Ngazidja de la cérémonie de l'Utolwa Ukumbi a entraîné la nécessité d'espaces plus vastes pour accueillir plus de femmes. D'où l'apparition des foyers des femmes.





Chapitre 6:

Les acteurs non étatiques et leurs rôles dans le développement humain durable

Le mdji est doté d'une organisation très complexe qui assure pour ses membres des fonctions multiples: sociales, culturelles, économiques et politiques. Au cours de l'histoire différentes formes d'organisation ont apparues. Elles sont nées avec le développement des échanges de biens économiques de plus en plus variés et la multiplication des manifestations culturelles exigeant beaucoup plus de savoir faire et des moyens techniques et financiers importants. On peut regrouper les associations de villages en quatre catégories:

1. Les associations coutumières sont des cercles de partage dont les membres manifestent leurs liens de solidarité lors des événements coutumiers et familiaux liés au cycle de la vie: mariages, naissances, circoncisions. Ce sont les midji pour les hommes et les matchama et itifaki pour les femmes. A Moroni, l'itifaki réunit les femmes d'un sous quartier, quelques pâtés de maisons bordant les deux côtés d'une ruelle.

2. Les associations d'intérêt économique mranda. Les membres se réunissent pour cultiver le champ d'un de leurs, ou pour accomplir d'autres travaux.

3. Les associations d'animation: Elles assurent l'organisation matérielle, artistique des festivités pour leurs membres et moyennant de l'argent pour des non membres.

4. Les associations religieuses: ce sont les confréries, les fidèles des mosquées ou les groupements des élèves et des écoles coraniques.

5. Les associations déclarées: ce sont des sociétés reconnues officiellement et qui fonctionnent sur des statuts et des règlements intérieurs selon des lois héritées de la loi française de 1901 sur les associations. Ce sont les mouvements de jeunes, scout, sociétés sportives, musicales, associations culturelles.

A la fin du régime du président Ali Soilihi, les jeunes s'éloignaient des structures coutumières, en cours de restauration. Ils ont créé alors des sociétés déclarées et enregistrées dans les préfectures. Ils élisent démocratiquement pour l'association un bureau qui assure les fonctions qui, dans le système traditionnel de Ngazidja, sont dévolues au comité directeur de la catégorie d'âge des wafomanamdji (les rois des enfants du mdji). L'association dispose des fonds alimentés par les recettes des concerts et divers spectacles vivants produits par des artistes locaux ou invités et originaires d'autres villages ou d'autres îles. Ces fonds sont investis dans les instruments de musique et dans des équipements d'éclairage et de sonorisation. Les communautés villageoises sont contentes d'utiliser ces équipements dans leurs manifestations coutumières et religieuses. En contrepartie l'association est progressivement acceptée, réintègre la société coutumière et occupe une place en tant qu'institution de la communauté et reçoit des fonds provenant des redevances payées sur les manifestations et festivités organisées dans le cadre du anda. A son tour, elle investit dans des équipements et services communautaires et entreprend de travaux de construction des foyers culturels et divers édifices d'intérêts collectifs: rues, citernes ou réseau d'adduction d'eau, dispensaires, etc.

es dans la cohésion sociale et le

6.1. Le tissu associatif de quartier, de village et de région

A. L'aspect potentiellement positif du tissu associatif

Le tissu associatif est très développé aux Comores. Chaque village a une ou plusieurs associations qui sont à la base d'une série d'initiatives dans de nombreux domaines. Ces associations sont nées, très souvent, sous l'impulsion des habitants pour mener bénévolement des actions culturelles, sanitaires, environnementales, musicales, etc.

La contribution financière des ressortissants expatriés dans les réalisations des projets de développement initiés par les associations des villages constitue souvent la part la plus importante. La puissance coercitive du mdji pèse lourdement sur la décision du migrant de se priver ainsi de la jouissance individuelle ou familiale, d'une partie de ses revenus pour participer à l'action commune dans son village d'origine. Cependant, vivant dans l'idée de quitter un jour un pays suréquipé où sont nés ou ont séjourné leurs enfants, neveux et autres petits frères pour faire leurs études, les expatriés sentent mieux que tous leurs concitoyens, l'impérieuse nécessité de doter leur futur cadre de vie, d'un minimum d'infrastructures capables de répondre aux besoins de santé, d'éducation, d'information et de loisirs d'une jeunesse moderne. Plusieurs localités ont pu ainsi aménager des rues bitumées ou revêtues de dalles de ciment, construire des écoles, se doter de bibliothèques, de centres de loisirs et de moyens de commu-

nication de masse telles que la radiodiffusion et les télévisions communautaires.

La direction d'une association qui réalise des grands projets suscite inévitablement de la jalousie entre ses membres qui aspirent à la diriger et se scinde en deux ou plusieurs mouvements rivaux. Encouragés par les "Je viens" (la Diaspora), les notables rassemblent d'autorité toutes les associations, mouvements des jeunes, tous les cercles sociaux des hommes et des femmes. Un nom français est par la suite adopté pour dénommer le conseil de coordination de ces mouvements à savoir le comité de pilotage. Il est utilisé dans les dossiers soumis aux organismes étrangers bailleurs des fonds. Le comité de pilotage est ouvert à toutes les catégories sociales, hommes et femmes, anciens et jeunes. La composition de son bureau est résolument moderne. En effet, pour assurer la direction technique des activités, il choisit sans discrimination de statuts coutumiers, ni de sexe, ceux qui sont capables d'utiliser les moyens modernes de paiement, de tenir une comptabilité et de négocier avec les institutions de crédit et les organismes d'assistance bilatérale et multilatérale.

Au cours des années 1990, l'attention de plusieurs donateurs est attirée par les réalisations des associations communautaires. Ils ont estimé que, compte tenu de l'enthousiasme de la population, lorsqu'elle prend elle-même ses affaires en main, le transfert des ressources directement aux bénéficiaires sans passer par les

autorités gouvernementales, améliore les résultats ou l'impact des programmes. En se référant au concept de bonne gouvernance, les bailleurs de fonds saisissent là une possibilité de modifier l'équilibre des pouvoirs entre la société civile et l'Etat, en renforçant la capacité de la population à gérer ses propres affaires d'une façon autonome. Plusieurs structures ont été ainsi mises en place par le gouvernement et ses partenaires pour accompagner directement les communautés dans leurs efforts pour le développement de leur localité comme le FADC (Banque Mondiale), projet de microréalisations (Union Européenne), les projets de micro-finance (Sanduk, Meck, AMIE...).

Un exemple significatif est celui des mutuelles de santé qui jouent un rôle important dans le développement social. En effet, parmi les acteurs non étatiques qui jouent un rôle crucial dans le développement on trouve les mutuelles de santé. Ce sont des organisations autonomes, administrées librement par leurs membres dans le respect des principes de démocratie et de liberté. Elles établissent des conventions de soins et services de santé avec les prestataires et les remboursent selon les termes du contrat. En effet un des problèmes majeurs du système de santé est de concilier, dans un contexte de pauvreté, l'objectif d'amélioration de l'accessibilité financière aux soins de santé et l'équité dans le système de santé d'une part, et la nécessité de mobiliser des ressources internes pour accroître la viabilité financière des services de santé d'autre part. Depuis la réforme sanitaire en 1994, les données disponibles montrent que les ménages ont de plus en plus de difficultés à faire face aux coûts des soins de santé. En effet, les taux d'utilisation des services de santé modernes est très faible. Parmi les raisons évoquées relatives à la non-utilisation et le manque de satisfaction à l'égard des services de santé, les coûts des soins sont le plus fréquemment évoqués par la population. En effet, les barrières financières pour accéder aux soins résultent en différentes formes d'exclusion, dont l'exclusion totale ou l'indigence, l'exclusion saisonnière, l'exclusion

temporaire et l'exclusion partielle. Les risques d'exclusion totale ou d'indigence sont plus élevés parmi la population extrêmement pauvre. Parmi les autres segments de la population ayant des revenus faibles et irréguliers, dont la majorité est la population rurale, les risques d'exclusion saisonnière, temporaire et partielle sont plus élevés.

On assiste alors, à l'essor de toute une série d'organismes du secteur associatif qui fournit une part, de plus en plus variée, de prestations sociales à la population. Ces associations déploient une activité intense dans divers domaines, environnement, santé, éducation, formation professionnelle, crédit, promotion de l'artisanat, de l'agriculture vivrière, de la pêche, etc. Sous la pression du public et des organismes d'aide au développement, elles reçoivent de l'Etat certaines délégations de pouvoirs et prennent des initiatives de développement.

A la fin des années 1990, des Français originaires des Comores sont élus conseillers municipaux en France. Ils se sont mis en relation avec des anciens fonctionnaires retraités ou "déflatés" de la fonction publique et résidant dans leurs villages pour doter leur communauté d'origine d'un statut qui peut servir de base à l'établissement des relations de coopération décentralisée avec les communes françaises. Sans demander l'avis du gouvernement, certaines communautés, surtout à Ngazidja, transforment les "comités de pilotage" en conseils municipaux et donne à leurs présidents le titre de maire.

Le secteur associatif et celui des "communes pilotes" occupent aujourd'hui un vaste champ d'activités économiques et sociales. Les groupements étaient d'abord créés et dirigés par des étudiants et des jeunes cadres de moins de trente ans, guidés par l'altruisme caractéristique du unamdji (jeunesse du village). Les performances atteintes dans la réalisation et la gestion des équipements collectifs, l'inscription des principes d'organisation conformes aux mo-

dèles démocratiques (bureau associatif élu) ont donné à ces structures une consistance juridique et une légitimité politique qui les mettent sur un plan proche des organes étatiques. Le décalage, jadis important, entre la représentation des rôles des autorités coutumières et de ceux des agents de l'administration s'est estompé. Cet effort de redéfinition de l'organisation et de réorientation des objectifs permet à l'association à base communautaire de se présenter comme le résultat d'une mutation adaptative d'une structure traditionnelle.

a. L'aspect potentiellement négatif du tissu associatif

La part de l'Etat dans la prestation des services publics se réduit parallèlement à la mise en place des programmes d'investissements collectifs par les associations villageoises et les municipalités «informelles» selon les procédures démocratiques. L'Etat leur délègue progressivement l'encadrement de certains des projets de développement.

Les conséquences sont nombreuses; la première est la moindre présence de l'Etat dans la gestion directe des projets de développement. La seconde est l'atomisation des initiatives de développement. Cela rend difficile la coordination des efforts de développement. La troisième est la croissance des risques d'importation d'équipements trop onéreux inadaptés à l'environnement technologique et aux capacités locales de maintenance. Il faut ajouter que le recours systématique des communautés locales à l'aide étrangère accroît la dépendance de la société, vis à vis des ressources extérieures qui ne sont pas appelées à durer et introduit dans la population cette culture d'assistanat déjà largement présente dans l'élite bureaucratique.

D'autres mutations au sein même des structures des associations sont à craindre. Les lycéens, les étudiants et les jeunes cadres, notamment les enseignants plus présents dans les villages sont de plus en plus préoccupés par les crises fré-

quentes qui interrompent leurs études et perturbent leur cadre de travail. La direction des associations passe actuellement aux mains des "déflatés" de la fonction publique qui se révèlent être des redoutables chasseurs de projets de développement. Ils n'ont pas de difficultés à obtenir des délégations de pouvoirs aussi bien de la part des autorités gouvernementales que des acteurs coutumiers. Ils sont moins soumis que les jeunes à l'obligation redditionnelle. La nouvelle association communautaire peut échapper à la vigilance des autorités traditionnelles et apparaître comme le résultat d'une désagrégation de la structure étatique ou en d'autres termes le produit d'une "informalisation" du formel.

B. Les syndicats

Les syndicats participent au développement du pays. Bien que leur activité principale repose sur les revendications catégorielles, ils participent dans une large mesure à des actions de promotion de la solidarité notamment à travers la défense des intérêts de groupes vulnérables dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Le mouvement syndical comorien n'a vu réellement le jour que sous la restauration du régime du Président Ahmed Abdallah en 1978. Au temps de la Colonisation et sous le régime révolutionnaire d'Ali Soilihi, rien n'a été fait par les pouvoirs en place pour encourager les forces vives de la nation à s'organiser pour défendre leurs intérêts. Cette situation a été voulue pour différentes raisons. Sans doute parce que les autorités coloniales et les différents gouvernements issus de l'autonomie interne prévoyaient, en effet, une dérive éventuelle des syndicats dans les revendications sociales. Un mouvement syndical fort, parviendrait à mettre en difficultés les autorités politiques en aiguisant les contradictions.

Dans les années 1980, un mouvement corporatiste, connu sous le nom de collectif des enseignants, sans organisation particulière, animait tant bien que mal les grèves des personnels du monde de l'Education. Le principal parti poli-

tique qui s'opposait activement au pouvoir du président Ahmed Abdallah Abdérémane, le Front Démocratique (FD) parvenait à exploiter les revendications sociales à des fins politiques. Ce fut en partie grâce au FD que les enseignants ainsi que les agents de la santé s'organisèrent véritablement en syndicats. Ainsi en 1989 et 1991 naquirent respectivement le Syndicat National des Professeurs Comoriens (SNPC), le Syndicat National des Instituteurs Comoriens (SNIC) et le Syndicat National des Agents de la Santé (SYNAS)²⁷.

La mobilisation des différents personnels était significative du malaise social permanent: le cumul sans cesse croissant des arriérés de salaires. Cette situation de détresse réduisait les plates-formes revendicatives en guerre salariale. Les grèves débouchaient parfois sur des années blanches dans le secteur de l'enseignement. Les élèves comoriens étaient en permanence pris en otage à la fois par l'Etat, lequel fermait souvent les portes à toutes négociations, et les syndicats soutenus et encouragés par les partis politiques de l'opposition. Les autorités de l'Etat, assimilaient chaque mouvement de grève à une tentative de déstabilisation du gouvernement. Ce qui ouvrait les portes à toutes les dérives possibles.

Rares étaient les ministres qui prenaient, dès le départ, les revendications salariales au sérieux. Les menaces de licenciement envers les dirigeants des syndicats étaient à chaque fois brandies par les gouvernements, ce qui n'était pas de nature à calmer le jeu. Une situation que beaucoup d'observateurs ne pouvaient pas comprendre, dans la mesure où la constitution a reconnu la liberté syndicale. Les épreuves de force étaient monnaie courante allant jusqu'à l'organisation des examens par des non-enseignants.

Quand il y a eu des négociations notamment sous le régime du président Mohamed Taki Abdoukarime (1996-1998) et du président Azali Assoumani (1999-2006), des avancées ont été obtenus: uniformisation des diplômes d'Etat

des infirmiers, deux avancements²⁸ des agents de la fonction publique ont été opérés. Mais ces bons résultats arrivent à un moment où la lassitude a gagné les syndiqués. La fête du premier mai intéresse de moins en moins les salariés et les congrès ne sont plus tenus. Contrairement aux années 1980 et 1990 les grèves sont de plus en plus impopulaires et reçoivent de moins en moins le soutien de la population.

Ce dysfonctionnement exprime un malaise profond. La population est irritée de la stratégie syndicale réduite à des fermetures fréquentes des établissements scolaires et hospitaliers, du fait des arriérés de salaires, sans qu'il y ait des avancements véritables dans les méthodes et dans les approches revendicatives. Les événements séparatistes de Ndzuwani n'ont fait que prouver l'aspect superficiel du syndicalisme qui n'est pas encore bien ancré dans les pratiques de la société civile. Les syndicats gagneraient en crédibilité en s'impliquant davantage dans la recherche de solutions novatrices aux problèmes structurels que connaît le pays dans le domaine budgétaire et de gouvernance (mise en place des associations parents-mâîtres, structures de contrôle budgétaire...).

C. Les ONG opérant dans la promotion du genre

Bien que la situation du genre laisse apparaître de grands déséquilibres entre les sexes, des progrès significatifs ont été réalisés au cours de ces dernières années. Le réseau National Femmes et Développement (RNFD), le Réseau National des Avocats du Genre (RENAG) et de nombreuses organisations développent des actions de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la promotion du genre dans le pays. A la suite de leurs nombreuses actions, un commissariat à la solidarité et à la promotion du Genre a été créé avec pour mission principale l'élimination des inégalités entre les sexes. Le Gouvernement a ratifié la convention portant sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

²⁷Le SYNAS a été créé en 1991 suite aux affectations arbitraires des agents de la Santé, orchestrées par le Ministre de la Santé

²⁸Ces avancements étaient gelés par le Ministre des Finances d'Ahmed Abdallah, Said Ahmed Said Ali

²⁹Le SNPC ne tient plus ses congrès depuis 1992. Des démarches sont en cours pour septembre 2009, fruit des démarches entamées à Mohéli, Anjouan et en Grande-Comore par la nouvelle direction provisoire

des femmes et a entamé la mise en œuvre de la plate-forme de Beijing. Des campagnes de sensibilisation sur le genre sont en cours à travers le pays. Une politique nationale de genre a été élaborée et adoptée, et un plan d'action quinquennal sera adopté prochainement. La nouvelle Loi fondamentale fait de l'intégration de la dimension genre une exigence constitutionnelle.

La politique nationale de genre gagnera en cohérence et en efficacité si elle prend en compte les besoins profondément ressentis par la femme comorienne non scolarisée. La mission historique de l'élite féminine actuelle, compte tenu des fondements sociologiques de la communauté nationale, est de faire passer la génération actuelle et celles qui suivent, de la citoyenneté communautaire à la citoyenneté politisée. Aux dernières élections législatives, les femmes ont été nombreuses à se porter candidats (13 pour les mandats de conseillers et 11 pour les mandats de députés). Malheureusement, seulement deux d'entre elles ont été élues au niveau des conseillers. La réussite de cette politisation demande l'élaboration d'une stratégie fondée sur une connaissance approfondie des conditions sociales et familiales du citoyen, et dépend de la mise en œuvre des programmes appropriés d'information et de formations des adultes et de scolarisation des enfants, pour l'insertion des uns et des autres dans une société tournée vers le progrès. Pour obtenir l'adhésion de la population à une politique si ambitieuse, les responsables de la conception et de l'exécution de la politique de genre ne peuvent pas ignorer la nature des liens qui garantissent depuis plus de quinze siècles, la solidarité et la cohésion de la nation. Ils doivent être capables de puiser dans la culture du peuple pour assurer l'évolution du pays en produisant, hors de tout mimétisme, leurs schémas structurels propres et parfaitement adaptés aux données de leur environnement.

Il est incontestable que la politique nationale et les actions des ONG nationales et internatio-

nales en faveur du genre remportent de grands succès dans le domaine de l'éducation. Les femmes instruites se regroupent dans des associations de développement qui fonctionnent sur la base de statuts écrits. Elles mènent alors des activités d'alphabétisation, de formation de jeunes filles aux travaux ménagers. Elles lancent des campagnes de sensibilisation sur les grands problèmes de santé publique et de protection de l'environnement. Les femmes cadres, qui ont pu exercer des fonctions de responsabilité font, pour la plupart d'entre elles, preuve de dynamisme et de professionnalisme reconnus par les classes dirigeantes. Néanmoins, tant qu'elles ne seront pas capables de s'insérer dans la société traditionnelle et œuvrer ensemble pour la transformer de l'intérieur, elles se priveront d'un tremplin pour accéder aux centres de décisions des politiques nationales.

Les associations coutumières des femmes n'évoluent pas au même rythme que celles des hommes. Les premières ne comptent que depuis peu et en nombre infime, des membres qui ont acquis une expérience de la hiérarchie moderne des statuts professionnels et qui ont vécu d'autres règles du jeu social que celles édictées par la coutume. 97% des femmes de 45-49 ans contre 88% d'hommes n'ont pas fréquenté l'école primaire; 31% des femmes de 25-29 ans contre 47% d'hommes ont un niveau d'enseignement secondaire ou supérieur (EDSC 1996). Non seulement les femmes instruites sont peu nombreuses, mais en plus, elles sont marginalisées jusque dans les assemblées exclusivement féminines. Celles qui n'ont pas franchi toutes les étapes de réalisation du "grand mariage" sont stigmatisées par le statut de personne de moindre valeur. Le nombre des femmes intellectuelles encore minoritaire qui militent contre les dépenses ostentatoires du grand mariage cède devant les aînées et les femmes peu instruites qui néanmoins détiennent une grande majorité du commerce informel et qui, en général, s'opposent à toute réforme du système. Celui-ci est devenu une arène pour la démonstration d'une supériorité par l'argent et toute autre valeur de

générosité, de fraternité, de solidarité entre les réseaux familiaux est en passe d'être éliminée.

Les groupements de la société féminine peuvent pourtant jouer un rôle éminemment positif dans la communauté. Les femmes mariées possèdent la capacité institutionnelle et les moyens financiers provenant des prélèvements sur les prestations distribuées au cours des cérémonies coutumières pour concevoir et mettre en œuvre des programmes d'équipements publics. Fondées sur la seule loi coutumière (*andanamila*), donc non écrite, les associations des femmes de quartiers ne peuvent pas solliciter, comme les autres organisations locales de développement, l'assistance des organismes internationaux de financement. Leurs projets sont pourtant mieux ciblés, répondent à des besoins réellement ressentis par la communauté et suscitent une volonté collective de maintenir et préserver les investissements réalisés.

Les associations féminines traditionnelles constituent des puissants groupes de pression, qui lancent les modes vestimentaires et des nouvelles recettes culinaires, lors des concerts et des cérémonies d'échanges des cadeaux entre les familles des mariés. Elles exercent une forte influence sur le choix des produits consommés dans les repas de fêtes familiales et communautaires. Elles comptent parmi ses membres des commerçantes avisées et des agents publicitaires habiles à lancer des produits nouveaux en créant des slogans souvent efficaces. Elles seraient capables de renverser la tendance actuelle en faisant du "grand mariage" un instrument de promotion des produits locaux, de création d'emplois, et donc un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et l'exode rurale. Beaucoup de femmes sont des spécialistes du tourisme d'affaires et sillonnent les pays des différents continents. Une formation adaptée au commerce international ferait d'elles des courtières efficaces pour lancer les produits comoriens sur les marchés extérieurs. D'autres filières telles que le stylisme, la haute couture, le sport, la création d'entreprise s'ouvrent de plus en plus

à la compétence des femmes.

D. Les associations de la Diaspora

Les Comoriens ont toujours été un peuple de migrants. Les plus importants mouvements d'émigration débutent vers l'année 1864, après l'inauguration de la ligne des messageries maritimes (Maurice, Réunion, Diégo-Suarez, Mahajanga, Comores, Zanzibar et Marseille via la Mer Rouge³⁰). C'est de cette époque sans doute que date l'installation des Comoriens à Mahajanga, à Zanzibar, à Durban, ou au Mozambique. C'est de cette période également que daterait la notion de «navigateurs», nom donné aux Comoriens embauchés sur les bateaux de la Messagerie.

Les Comoriens s'installent d'abord dans les pays et îles voisines. Zanzibar a été la destination de prédilection des Comoriens. Leur installation sur cette île remonterait au temps du sultanat de Mascate. Les Comoriens s'y rendent régulièrement pour se pourvoir en épices, acheter des habits et autres costumes d'appareils utilisés lors des mariages ou des cérémonies traditionnelles. Ils y vont aussi pour s'inscrire dans les écoles de théologie musulmane de l'île. L'immigration comorienne à Madagascar daterait de la fin du 19^e siècle. Une colonie importante s'était déjà fixée à Mahajanga. Elle gagne en nombre à partir de 1912, période au cours de laquelle les planteurs de Madagascar font appel aux Comoriens pour travailler sur leurs terres. Cette présence comorienne dans la Grande Ile va s'accroître avec l'annexion de l'archipel par la France et son rattachement comme dépendance de Madagascar.

Des Comoriens sont aussi présents dans l'île de la Réunion dès le début du XIX^e siècle. Certains sont des ouvriers agricoles, ou travaillent dans les usines de canne à sucre; d'autres sont recrutés comme dockers, importés pour briser des mouvements sociaux très fréquents dans

l'île. La Réunion a eu en outre à accueillir des déportés et des bannis de l'Etat colonial français aux Comores; le plus illustre d'entre eux est le sultan Saïd Ali qui y séjournera en tant qu'exilé entre 1894 et 1909. La Diaspora s'amplifie dans les années 1920-1930. Ce mouvement d'installation des natifs des Comores dans l'île s'accélère avec l'acquisition en mars 1946, du statut de Département d'outre mer. Les nouveaux migrants comoriens s'y établissent comme travailleurs, constituant la génération la plus ancienne.

En Europe, les premiers Comoriens s'installent en France et en Angleterre. Ceux vivant en France sont constitués par un petit nombre de militaires, et de «navigateurs» travaillant, dans leur majorité, dans les Messageries maritimes et la Havraise Péninsulaire. Ils sont principalement implantés dans les villes portuaires de Marseille et de Dunkerque, depuis les années 1920. Dans la cité phocéenne, ils élisent domicile dans les vieux quartiers, aux alentours de la Place d'Aix, où ils recréent les Comores en miniature.

En 1968, l'Institut français des statistiques recense 844 individus³¹ d'origine comorienne vivant en France. Les Comoriens vivant en Angleterre proviennent principalement de Mombasa et de Zanzibar. On les trouve surtout dans les universités de Londres et d'Oxford, ou dans les écoles professionnelles.

La Diaspora comorienne installée en Tanzanie est la première à se lancer dans la lutte politique et à promouvoir l'idée de libération des Comores par tous les moyens. Fortement représentés dans les instances de décisions de l'île de Zanzibar, ces comoriens sont imprégnés de nationalisme et de désir d'indépendance. Ils créent une toute première association qui très vite deviendra un mouvement politique appelée le Mouvement de Libération Nationale des Comores (MOLINACO). A la Réunion, au cours de cette même période, les originaires des Comores créent une association dénommée «Association des Comoriens» qui cherche à les réunir au sein d'une organisation capable de ser-

vir d'intermédiaire avec l'administration locale. En France, la petite communauté estudiantine comorienne, réunie le 27 mars 1966, à Aix-en-Provence, décide la création d'une association de défense de ses intérêts moraux et matériels, appelée Association des Stagiaires et Etudiants Originaires des Comores en France (ASEOCF) et qui deviendra plus tard Association des Stagiaires et Etudiants des Comores (ASEC).

Une constante dans la Diaspora comorienne, notamment celle qui est installée en France, est la conservation de relations relativement étroites avec l'archipel. Ils y retournent fréquemment pour se marier, assister à un enterrement, ou préparer le pèlerinage à la Mecque. Selon les nombreuses études réalisées, cette Diaspora assure des transferts de biens constitués essentiellement des Véhicules, matériaux de construction, articles de ménages, vêtements, médicaments, etc. Elle participe également dans l'initiation et la mise en œuvre de projets communautaires de prestige. Les formes actuelles d'intervention de la Diaspora sont souvent critiquées et considérées comme des investissements stériles et contre productifs. Le principal poste d'affectation de l'argent des transferts à Ngazidja est le grand mariage ainsi que des manifestations coutumières à caractère religieuse ou initiatique. Ces manifestations sont des occasions de frénétiques consommations.

Dans le souci de mettre en place un cadre stratégique adéquat pour mieux orienter les transferts financiers de la Diaspora, les autorités comoriennes ont entrepris une série d'initiatives notamment la mise en place d'une direction administrative chargée de la Diaspora, l'organisation de réunions périodiques avec les différents représentants de cette Diaspora principalement celle résidant en France, l'ouverture de succursales de la SNPSF en France. La problématique du rôle de la Diaspora comorienne dans le développement du pays suppose que les conditions d'un véritable partenariat soient réunies pour rendre possible l'utilisation optimale du potentiel que représentent ces concitoyens co-

³¹Rapport du Recensement français de 1968

moriens vivant à l'étranger. Il s'agit entre autres de:

- Réunir les conditions socio-politiques et économiques nécessaires pour créer un climat propice afin d'attirer des investissements productifs issus de la Diaspora
- Constituer des réseaux scientifiques et techniques capables d'aider au transfert des connaissances de la Diaspora pour assurer le développement du pays
- Assurer un meilleur encadrement et une bonne orientation des différentes interventions initiées par la Diaspora à travers une meilleure articulation entre les pouvoirs publics, le mouvement associatif et les ONG nationales et internationales
- Accélérer le processus de mise en place des

communes afin de favoriser l'émergence des grands projets de développement fédérateurs à caractère régional qui impliqueraient la Diaspora aussi bien dans l'investissement que dans l'expertise

- Prendre en compte la dimension Diaspora dans les grands projets d'envergure nationale pour le développement durable
- Poursuivre et renforcer les actions initiées visant à sécuriser les transferts financiers à travers les institutions financières nationales (banque de développement, MECK, SANDUK), et des projets d'appui au développement durable comme AMIE, FADC
- Poursuivre le désenclavement du pays en développant le trafic aérien et maritime et en renforçant leur sécurité.





Conclusion

La cohésion sociale est un concept multidimensionnel complexe. Certains auteurs continuent à s'interroger sur ses fondements et sa pertinence³². La cohésion sociale émerge de la préoccupation de maintenir les équilibres et de sauvegarder l'unité nationale dans les sociétés et les grands ensembles pluriethniques et pluriculturels.

Certes les Comores ne connaissent pas des problèmes multiethniques, mais leur petite taille cache des réalités sociales caractérisées par des forts sentiments d'appartenance clanique, communautaire et régionale, et qui peuvent être sources de compétitions voire de conflits d'intérêts. Par conséquent, toute politique de développement aux Comores doit viser à transcender ces divergences et à forger les mentalités de manière à dépasser le niveau clanique, communautaire et régionale et à évoluer vers le sentiment d'appartenance à une nation, dont les intérêts prévalent sur ceux du clan, de la communauté et de la région.

L'analyse de la situation de la cohésion sociale et du développement humain a mis en exergue la complexité de la société comorienne et l'ampleur des besoins auxquels il faut répondre pour promouvoir la cohésion sociale et le développement humain. Elle a révélé l'existence de facteurs de décohésion sociale et surtout la faiblesse actuelle des cadres politique, législatif et institutionnel pour servir de vecteur à la promotion de la cohésion. Dans ces conditions, l'élaboration d'une stratégie nationale de cohésion sociale constitue une cible prioritaire. L'analyse des initiatives structurant la cohésion sociale a montré qu'il existe une forte tradition communautaire de solidarité et des mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

Le processus de réconciliation nationale initié dans le cadre de l'accord de Fomboni a permis de calmer les mécontentements et de maintenir l'unité nationale, ceci malgré la complexité de l'architecture institutionnelle mise en place qui est porteuse de beaucoup d'incertitudes. L'éventail de stratégies informelles de solidarité et de gestion des risques, contribue au maintien de la cohésion sociale. Les solidarités locales ou familiales contribuent au soutien des ménages et des individus vulnérables, au rassemblement des communautés locales et au maintien de la paix sociale. Les us et coutumes liées au grand mariage, très puissants à Ngazidja favorisent les efforts déployés par les villageois pour le développement communautaire. Des associations de la diaspora et des émigrés envoient régulièrement de l'argent dans leurs villages pour le bénéfice de leurs parents ou de la communauté. Ces apports qui illustrent un dynamisme communautaire est un atout majeur dans le maintien de la cohésion sociale. On peut constater une cohésion sociale dans la précarité et qui n'est pas viable. Le défi consiste à mettre en place des stratégies adéquates pour lutter contre les archaïsmes qui empêchent la société d'internaliser les changements nécessaires au progrès tout en préservant les valeurs qui lui permettent de faire face aux chocs extérieurs notamment ceux inhérents à la mondialisation.

³²Voir Paul Bernard, *La cohésion sociale: critiques dialectique d'un quasi concept*, Université de Montréal, Département de Sociologie, 1999.

Recommandations

Les principales recommandations issues du processus d'élaboration de ce rapport sont:

1. Promouvoir l'éducation à la citoyenneté, la formation et la recherche vecteurs de cohésion sociale: Il s'agit d'investir dans la promotion d'une culture du sentiment d'appartenance nationale et de citoyenneté en contribuant à:

- Renforcer l'instruction civique dans les écoles,
- Instaurer l'enseignement de l'histoire et de la langue comorienne dans les programmes scolaires,
- Instaurer un système de service national obligatoire des jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans,
- Augmenter les moyens divers des médias audio-visuels nationaux et renforcer leurs capacités d'assurer une couverture sur l'ensemble des quatre îles,
- Permettre l'éligibilité de chaque citoyen dans chaque partie du territoire national
- Encourager la mobilité des citoyens entre les îles et les régions

2. Faire des organisations de la société civile des cadres de promotion des valeurs démocratiques et de cohésion sociale: Les organisations de la société civile sont aujourd'hui des cadres qui peuvent permettre à leurs adhérents de promouvoir les valeurs démocratiques et constituer une force de propositions en matière de développement socio-économique. Elles disposent d'une implantation dans les différentes îles. Une reconnaissance et un soutien devraient leur être apportés afin d'assurer leur développement et leur épanouissement.

3. Initier et développer des politiques économiques basées sur la diversification de la production nationale et des activités économiques à forte valeur ajoutée: il s'agit d'accroître la richesse nationale afin de dégager les moyens de financer les services sociaux de base (santé, éducation, assainissement, énergie etc.). L'Etat devrait réguler et soutenir la diversification de la production nationale. Il doit appuyer des programmes sociaux de grande envergure et la recherche des investissements.

4. Faire de la déconcentration et de la décentralisation de l'Etat des principes fondateurs de la cohésion sociale. Tenant compte de la nouvelle architecture institutionnelle et des conflits de compétences récurrents, le rôle de l'Etat devrait être revu et renforcé dans ses missions régaliennes. Il doit être présent de façon effective sur le territoire national. Pour autant, les îles et les collectivités locales devraient voir leurs actions de développement local étendues et soutenues afin de rapprocher l'administration des citoyens. Il ne devrait plus avoir de confusion possible entre les missions d'Etat et celles d'une entité. Pour la mise en œuvre effective de la présente recommandation, il importe d'adopter comme principes de bonne gouvernance et de gestion efficace de différents personnels des administrations pu-

bliques la possibilité d'affectation et ou de mutation des agents de l'Etat, pour nécessité de service, sur les différentes parties du territoire national.

5. Contribuer à la mise en place et au fonctionnement des collectivités locales (communes) afin d'impliquer fortement la population dans le processus de développement humain durable et chacun puisse apporter sa contribution dans la construction de la cohésion sociale et du développement du pays.

6. Refonder la fonction publique pour en faire un instrument fédérateur de la nation: Il s'agit de faire jouer à la fonction publique un rôle de promoteur de services de qualité de sorte à la réconcilier avec ses usagers. La Haute Autorité de la fonction publique devrait remplir correctement sa mission régulatrice de l'administration publique et de garant de son bon fonctionnement. Les capacités de cette institution devront être renforcées en vue de contribuer à la moralisation des services, à l'assainissement du fichier FOP et à un recrutement qui réponde à des critères scientifiques établis et reconnus (références exigées, évaluation, concours, gestion de carrières rationnelle et le principe du mérite)

7. Promouvoir et renforcer les communications et les télécommunications intra et inter-îles: Il est indéniable que la proximité favorise les solidarités entre communautés villageoises insulaires et nationales. L'Etat doit favoriser le développement des transports aériens, maritimes et terrestres, gages de liberté de circulation des biens et des personnes. La connexion des Comores à la fibre optique doit réellement contribuer au désenclavement du pays en termes de télécommunication et accélérer le développement économique de l'Archipel, dans un contexte de mondialisation.

- Développer un programme d'infrastructures appropriées pour rapprocher encore plus les îles (ports et aéroports secondaires, renforcement des centres administratifs...)

- Promouvoir et vulgariser les Technologies de l'Information et de la Communication.

8. Faire de la promotion et la codification de la

langue nationale un vecteur de développement humain: La promotion de la langue comorienne est une nécessité pour intégrer le développement. Son apprentissage doit prendre en compte ses variantes locales qui font sa richesse et son dynamisme. La reconnaissance de ces variantes et leur mise en valeur est un moyen idoine pour la pratique des recherches sociales et culturelles locales qui doivent en retour nourrir la connaissance scientifique du pays dans sa globalité. L'Université des Comores doit constituer le socle pour faire de la langue comorienne le moyen pour concevoir et diffuser ses recherches et ses découvertes. Les stages de formation, les mémoires personnels, les travaux pratiques et les visites professionnelles, qu'entreprendraient les étudiants dans les îles autres que leur île d'origine, feraient de l'Université des Comores le cadre idéal pour la mise en place de chantiers favorisant des échanges réels et des relations cohésives.

Il s'agit de contribuer à:

- la reconnaissance officielle et l'introduction dans le système éducatif, des graphies arabe et latine, et l'orthographe proposées par le CNDRS,

- la traduction en shikomori et la vulgarisation des textes constitutionnels et des lois au profit de la population,

- la traduction en shikomori du code de la famille et sa diffusion large, avec à l'appui, des productions radiodiffusées et télévisées; ainsi que tout autre document officiel jugé nécessaire au renforcement de la gouvernance, l'Etat de droit et la politique de genre,

- la promotion de la presse écrite en shikomori

9. Instaurer des nouveaux mécanismes et structures de prévention et résolution des conflits: Les enseignements tirés ces derniers temps des conflits liés soit au foncier, à la pratique des sports et à la pêche montrent que le rôle joué jusqu'ici par les structures traditionnelles pour aplanir les conflits et malentendus est insuffisant. D'où la nécessité d'instaurer des nouvelles médiations capables d'apporter les solutions appropriées. Il est urgent de mettre en place une charte de résolution des conflits incluant la for-

mation et la spécialisation des médiateurs.

10. Promouvoir la micro finance comme source de création de richesses, de cohésion sociale et de développement économique: Les liens de solidarité au travers des associations intercommunautaires, l'entretien des tontines (Mtsango, shikowa) et le fait que les communautés adhèrent progressivement au système de micro finance constituent des facteurs qui renforcent la solidarité et la cohésion sociale et encourage le développement économique des collectivités. L'existence de ces réseaux de solidarité et de ces dynamiques sociales en même temps que la micro-finance est une opportunité pour encourager le développement d'une économie sociale et populaire qui adopterait des règles souples et pragmatiques ainsi que les principes d'une économie solidaire.

11. Renforcer la justice et l'Etat de droit comme rempart contre les assauts de la décohésion: Il s'agit de contribuer à mettre en place des mécanismes d'appui et de régulation tels que:

11a. La création d'une Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'égalité des citoyens (la HALDEC): La création d'une autorité administrative indépendante permettrait d'asseoir sur des bases solides notre identité citoyenne. La HALDEC aurait pour mission:

- Le traitement des réclamations individuelles ou collectives dont elle est directement saisie ou décide de se saisir,
- La promotion et la défense du principe de l'égalité des citoyens (recommandations, reconnaissance de bonnes pratiques, traitement des réclamations)

11b. Promouvoir les outils juridiques de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes: La xénophobie, le communautarisme, le régionalisme, le séparatisme sont un danger public gravissime pour la cohésion sociale et le progrès économique et culturel auquel aspirent les Comores.

12. Renforcer et Consolider l'Armée Nationale de Développement (AND) pour en faire une instance de sécurité et d'intégration sociale:

Face aux mutations tant internes que mondiales et aux enjeux géostratégiques, l'Armée Nationale de Développement (AND) constitue un pilier important de la cohésion nationale. Son rôle a été décisif lors de la «libération de Ndzuwani» et du rétablissement de l'unité nationale. L'AND est aussi un acteur important pour la sécurité des frontières. Son rôle devra être accru et ses moyens renforcés afin qu'elle puisse assurer pleinement ses missions essentielles dont:

- La préservation de l'intégrité du territoire national en s'implantant solidement dans l'ensemble du territoire,
- L'organisation des secours humanitaires,
- Participer à la formation des jeunes à des métiers spécialisés de génie civile, mécanique, électricité, etc.
- Participer à l'instauration d'un système de service national
- Participation aux grands travaux nationaux d'utilité publique

13. Initier et développer une politique hardie de mobilisation des ressources internes et externes pour financer les investissements indispensables au développement humain durable et contribuer au renforcement de la cohésion sociale. Il est important d'identifier les canaux pour la mobilisation de ressources pour soutenir le développement. L'Etat devrait concevoir et mettre en œuvre une coopération pour le développement.

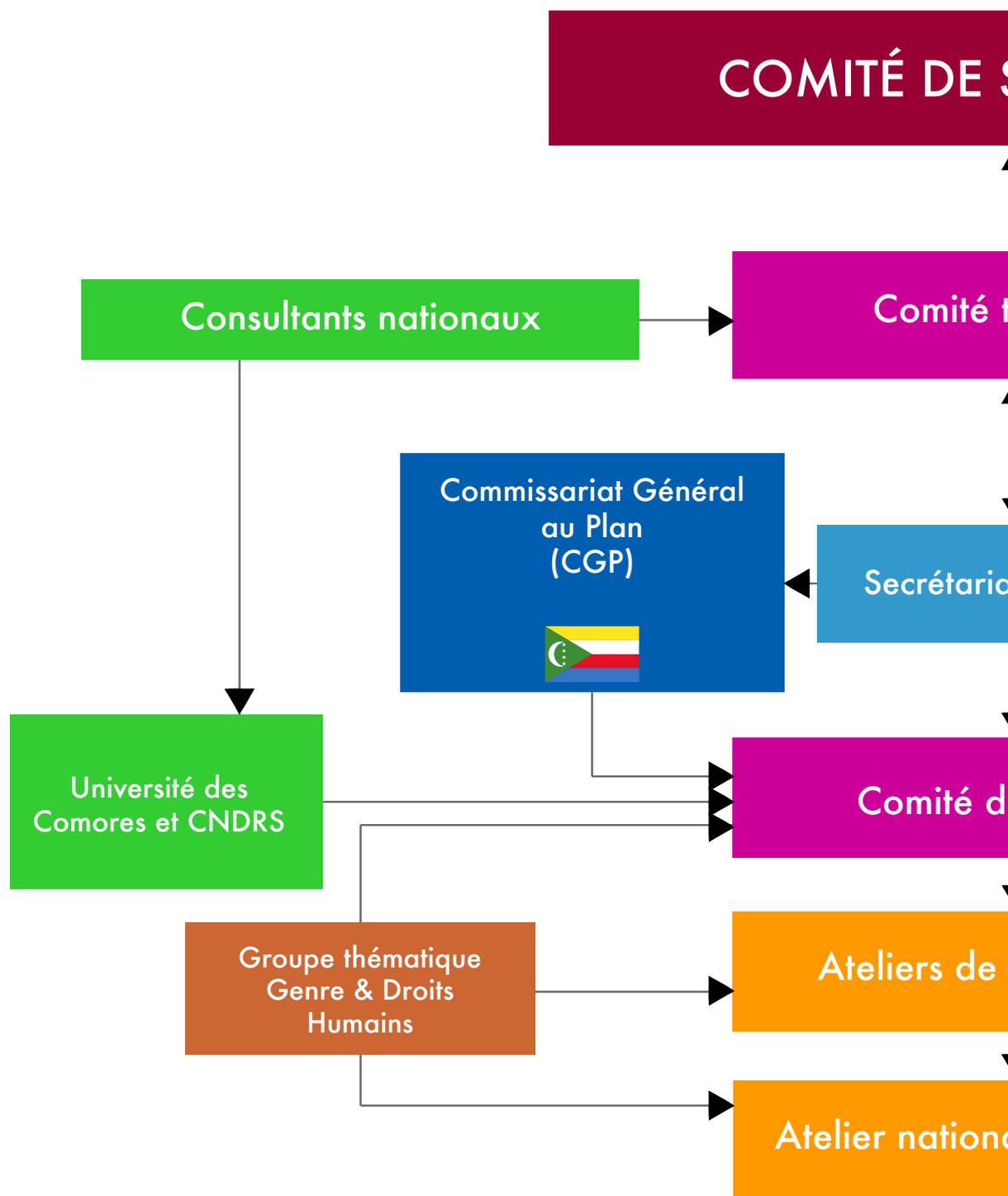
14. Développer un programme national de collecte, de traitement et de valorisation des données statistiques afin d'établir un cadre national de suivi et d'évaluation des progrès nationaux en matière de développement humain durable et de cohésion sociale. Il s'agit de combler les gaps actuels et d'asseoir des mécanismes solides et transparents pour rendre compte des résultats de l'action de développement.

15 Favoriser la constitution de partis politiques et ONG à caractère national. Cela servirait à renforcer la solidarité entre les îles et les régions de l'union des Comores et serait un antidote aux idéologies séparatistes tous azimuts qui minent l'unité nationale et la cohésion sociale.

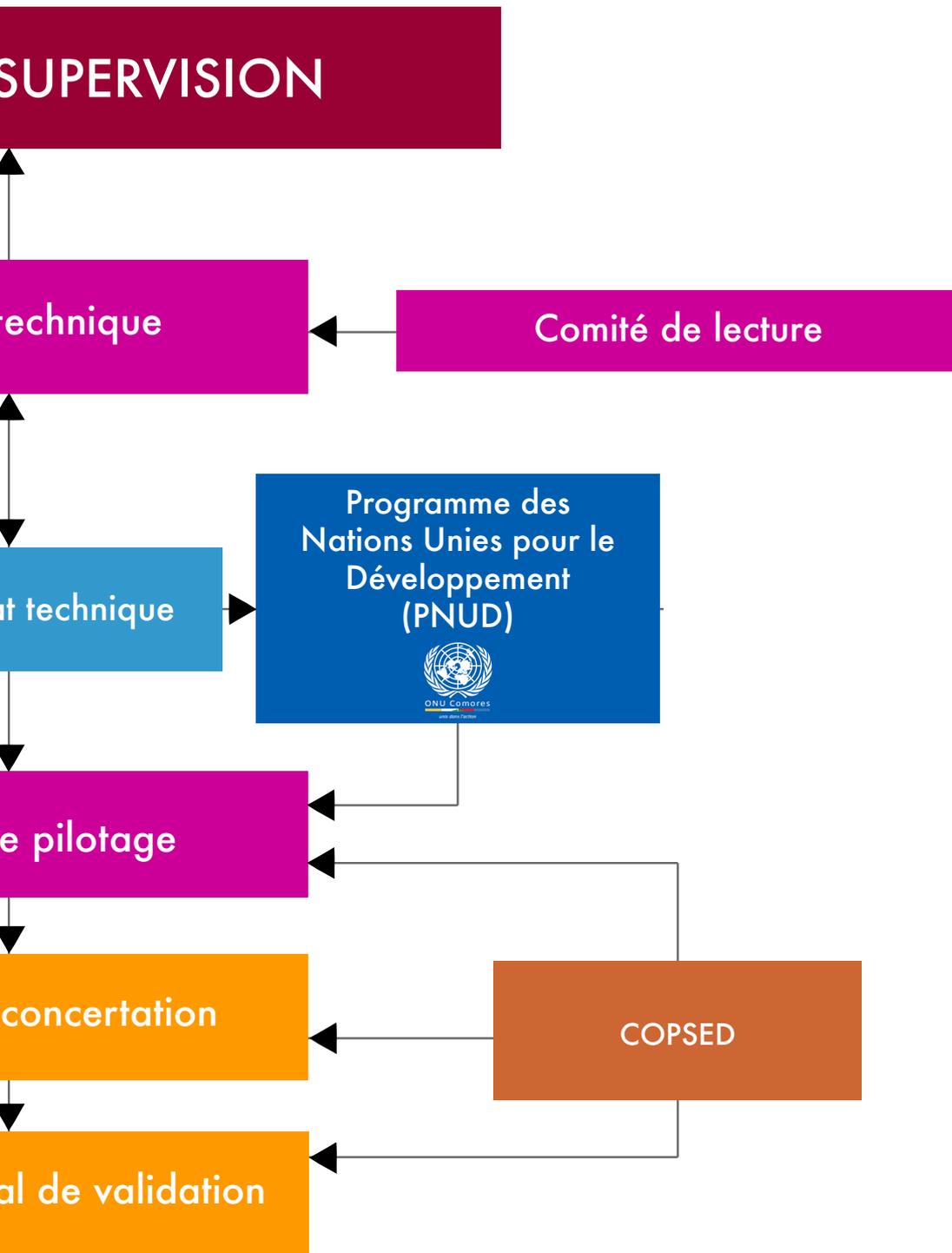
Liste des membres du comité de pilotage

- Sitti Said Hassane, Directrice des Affaires Sociales de Ngazidja, Présidente du Comité de Pilotage
- Alfeine Soifiat Tadjiddine, Commissaire Générale au Plan
- Toulaibi Msa, Directeur de la Population et du Développement, CGP
- Soalihy hamadi, Directeur de la Coordination des Projet, CGP
- Salim Djabir, Président du COPSED de Mwali
- Halifa Houmadi, Président du COPSED de Ndzuwani
- Chamsouddine Tourqui, Président du COPSED de Ngazidja
- Mohamed Rachadi Ibrahim, Président de l'Université des Comores
- Ainoudine Sidi, Président, du CNDRS
- Said Aboubacar, Directeur Général du Plan de Ngazidja
- Zakaria Dayadji, Directeur Général du Plan de Mwali
- Claude Ben Ali, Directeur Général du Plan de Ndzuwani
- Moinafatima Charani, Représentante du RENAG
- Riad Meddeb, Conseiller Economique Principal du PNUD
- Attoumane Boina Issa, Economiste National du PNUD
- Aboubacar Boina, Secrétaire Général de la Commission National de l'UNESCO
- Moineacha Cheikh Yahaya, Enseignant chercheur à l'Université des Comores
- Abdallah Nourdine, Enseignant chercheur à l'Université des Comores
- Fatouma Hadji, Directrice de la Solidarité
- Idi Mohamed, Doyen de la faculté de Droit de l'Université des Comores
- Mahamoud Abdallah, Secrétaire Général du SYNAS
- Abdou-salam Saadi, Responsable de l'Unité Gouvernance du PNUD
- Said Bourhane, Doyen de la faculté Imam Chafion de l'Université des Comores
- Mohamed Tohir, Directeur du CUFOP, Université des Comores
- Assoumani Youssouf Mondoha, Président de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale
- Cha an Bany Moussa, Intersyndical des enseignants

Dispositif institutionnel



onnel



REFERENCES

- ABDALLAH I-M. et HACHIM S., 2004, Rapport «Pauvreté et inégalité en Union des Comores», dans l'IEIM.
- ABDOU DJABIR, Tarehi n°3 /Septembre-Octobre-Novembre 2001, Paris, Editions INYA
- ADEBAYO ADEDEJI, 1988, «L'évolution de la fonction publique en Afrique», dans Le Courrier, N° 109, Mai-Juin 1988
- ALLIBERT, et ARGANT, 1983, Le site de Bagamoyo (Maore), dans Etudes Océan Indien, Vol. II, Paris, pp.5-40
- BERNABE, CHAMOISEAU P. et CONFIANT, 1989, Eloge de la créolité, Paris, Gallimard/Presses Universitaires Créoles
- BERNARD P., 1999, La cohésion sociale: critiques dialectique d'un quasi concept, Montréal, Université de Montréal, Département de Sociologie
- BLANCHY S., 1999, «Droit et cultures», 37, 1999/1; pp.165-169
- BLANCHY, S., 1992, Famille et parenté dans l'Archipel des Comores, dans Journal des Africanistes, 62 (1), pp.7-53
- BLANCHY, S. 1996, «Le partage du bœuf dans le mariage coutumier de la Grande-Comore», dans Journal des Africanistes, 66 (1-2), pp.169-202
- BLANCHY, S., 2003, «Seul ou tous ensemble, dynamique des classes d'âge dans les cités de l'île de Ngazidja», Comores, dans l'Homme, pp.153-186
- BLANCHY, S., 2003, «Hiérarchie et égalité dans l'organisation sociale à Ngazidja, cas de Dembeni», dans Ya Mkobe, n°10, Moroni, CNDRS, pp.35-50
- BLANCHY, S., 2004, «Cités, citoyenneté et territorialité dans l'île de Ngazidja (Comores)», dans Journal des Africanistes, 74, (1-2), pp. 341-380
- CHANUDET C., 1988, Contribution à l'étude du peuplement de l'île de Mohéli, thèse de doctorat en Etudes Africaines, Paris, INALCO
- CHANUDET C., 1990, Mohéli et les Comores dans le sud-ouest de l'Océan Indien, Paris, INALCO (Etude Océan Indien n°11)
- CHOUZOUR, S., 1983, La vie associative aux Comores, dans Recherche Pédagogie et Culture, pp.44-46
- CHOUZOUR, S., 1989, Le pouvoir de l'honneur. Essai sur l'organisation sociale de Ngazidja et sa contestation, thèse de doctorat, nouveau régime, Paris, INALCO
- CHOUZOUR C., 1995, Le pouvoir de l'honneur, Paris, L'harmattan
- CONSTANTIN F., «Fin des races ou début des classes, inégalités, représentations et pouvoir sur la côte swahili est-africaine», dans APOI XI, 1986-1989, pp. 43-63
- DAMIR B. A., 1984, «Organisation sociale et politique des Comores avant le XVe siècle», dans Ya Mkobé, n°1, 1984, Moroni, CNDRS, pp. 25-31
- DAMIR B. A., «Approche historique des structures administra-

- tives des Comores», dans APOI XI, 1986-1989, pp.17-42
- DAMIR B. A., BOULINIER G., OTTINO P., 1985, Traditions d'une lignée royale des Comores, l'hinya Fwambaya de Ngazidja, Paris, L'Harmattan
 - DJABIR A., 1993, Les Comores: un Etat en construction, Paris, L'Harmattan
 - ECOFFET H. et JEANEAU Y., 1981, Connaissance des institutions publiques, Paris, Nathan technique coll. B.E.P.
 - FLOBERT Th., 1976, Comores évolution juridiques et sociopolitiques, thèse 3e cycle de droit, Aix-Marseille, Travaux et mémoire de la Faculté de droit et des sciences politiques, n°24
 - GUEBOURG, J-L., 1995, L'autonomie interne, une restauration de la dignité comorienne 1946-1975
 - HORTON, M., 1987, «La route swahili», dans Pour La Science, pp. 82-89
 - ISLAM M. et BLANCHY S., Le statut et la situation de la femme aux Comores, Projet COI/86/007.
 - La réforme fondamentale, Présidence Juin 1976, Archives Nationales des Comores
 - MANN P., 1991, L'action collective, Paris, Armand Collin.
 - MARTIN J., 1968, «Les notions de clans, nobles et notables. Leurs impacts dans la société comorienne d'aujourd'hui», dans L'Afrique et l'Asie, 1968, n°81, pp.39-63
 - MARTIN J., 1983, Les Comores: Quatre îles entre pirates et planteurs, Paris, L'Harmattan (2 tomes)
 - Martin J., 2009, entretiens, RFO. Maore 16/02/2009 (rfo.maore.fr)
 - MOUSSA S., 1984, Contribution à l'étude de la littérature orale chantée de Ngazidja, Archipel des Comores, Mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice
 - MOUSSA S., 1994, «Les clans ou hnya fondateurs de cités aux Comores», dans Omaly Sy Anio, Hier et Aujourd'hui, Antananarivo, pp. 100-114
 - MOUSSA S., 2000, Guerriers, princes et poètes dans la littérature orale comorienne, Paris, l'Harmattan
 - MOUSSA S., 2005, «Forces et faiblesses de l'Autonomie interne», dans Cahiers de l'Université des Comores, Moroni, pp.31-37
 - MEUNIER A., 1970, «Le statut politique et administratif de l'archipel des Comores de l'annexion à l'autonomie restreinte (1912-1968)», Recueil Penant Année 1970 (2) juillet, pp. 281-299 et (4) décembre, pp. 441-457.
 - MOUHSINI H., 1986, Les années de formation d'un monopole colonial de Bambao 1907-1060, Mémoire de maîtrise
 - RAWLS J., 1993, Political liberalism, New York, Columbia University Press.
 - ROSANVALLON P., 1990, L'Etat en France de 1789 à nos jours, Paris, Seuil
 - SAID MOHAMED S. H., 2006, L'Etat des Comores et le droit international. Le rôle et l'action du droit international dans la naissance et la vie des petits Etats, Thèse doctorat droit, Orléans, Université d'Orléans
 - SAID MOHAMED S. H., 2005, «Les institutions de l'Union des Comores», Revue juridique et politique des Etats francophones (RJPEF), octobre -décembre 2005, n°5
 - SAM G. AMOO, 1997, Le Défi de l'ethnicité en Afrique: nécessité d'un nouveau modèle, PNUD
 - URBAIN F., 1941, «Histoire de Maore» dans Cahiers de Madagascar, Promo Al Camar, Moroni, mars 1971 (réédition)
 - VANSINA. 1971, Cahiers d'histoire mondiale, 13, 1971, p.31
 - VERIN E. N., 1992, Maore. Le contentieux entre la France et les Comores. Paris, L'Harmattan
 - VERIN, P., 1994, Les Comores, Paris, Karthala
 - VERIN, E-N, 1988, Les Comores dans la tourmente, vie politique de l'archipel de la crise de 1976 jusqu'au coup d'Etat de 1978, dans Travaux et Documents, N°6, Série Civilisation, Paris, CEROI/INALCO, Paris
 - WRIGHT, H, 1984, «Early Seafarers of the Comori Islands: the Dembeni phase of the IX-X centuries», Azéania, XIX, pp.15-59.
 - ZOSSOU G., 2000, Au nom de l'Afrique, Paris, L'Harmattan

AUTRES DOCUMENTS CONSULTÉS

Documents sur le développement humain durable :

- PNUD, 1990, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD, 1995, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD, 2000, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD, 2002, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD, 2004, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD, 2006, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD, 2008, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD, 2001, Bilan Commun de Situation (CCA) Comores, Représentation du PNUD, Moroni
- UNION DES COMORES/PNUD Rapports nationaux sur le développement humain

Diverses études socio économiques sur les Comores :

- BANQUE CENTRALE, Rapports annuels de la Banque centrale des Comores, diverses éditions
- BANQUE CENTRALE DES COMORES, Rapports de la Banque Centrale des Comores, 2000 et 2001
- BANQUE MONDIALE, 1994, République Fédérale Islamique des Comores: pauvreté et croissance dans une petite économie insulaire
- COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN, Plan de Développement 1997-2002, République des Comores
- IDI M., 1999, Rapport sur les conditions de vie de la femme aux Comores Pékin +5, Direction des Affaires Sociales
- BOURHANE M. et CHEIKH S., 1997, Rapport de l'enquête qualitative sur la pauvreté aux Comores COMMISSARIAT GE-

- NERAL AU PLAN, Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, version préliminaire du document intérimaire
- COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN, 1992, Protection de l'environnement dans les cinq pays membres de la Commission de l'Océan Indien, Mission de finalisation du Document de Projet: Appui aux Programmes d'Actions environnementales
- COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN/UNION EUROPEENNE, 1997, Bilan socio-économique et écologique de la zone côtière des Comores, enseignements et orientation pour les étapes suivantes, Rapport national de pré-audit des Comores, Programme Régional Environnement COI/UE
- DAVID G., LO H. et SOULE M., 2000, Evaluation à Mi-parcours du Projet "Conservation de la biodiversité et Développement Durable aux Comores
- DUBOIS J-L., 1997, Peut-on s'appuyer sur le capital socioculturel pour réduire la pauvreté aux Comores ?
- LARIVIERE S., MARTIN F., MELLALI S et SANOGO D. A., Proposition d'un cadre pour le suivi-évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Exposé présenté à la réunion régionale sur les OMD à Dakar, 25-28-février 2003
- SINAN A., 1999, Approcher la pauvreté aux Comores: quelles possibilités ? (texte présenté à la Journée des économistes de l'ORSTOM), Paris
- UNION DES COMORES/PNUD/BIT, 2000, La pauvreté aux Comores: Concepts, mesure et analyse
- UNION DES COMORES, Rapport sur l'Enquête Intégral auprès des Ménages (EIM) Comores
- Environnement et Développement Durable aux Comores, Rapport national des Comores à la Conférence Mondiale sur le Développement Durable, Johannesburg, 2003
- Comores: Développement Humain Durable et Elimination de la pauvreté, Eléments pour une Stratégie Nationale, Edition Frison-

Roche, 1997

- Mémoire des Comores, Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, Bruxelles 14-20 mai 2001

Documents sur la cohésion sociale :

- AIZLEWOOD A., 2000, Social cohesion indicators. Workshop Report, Ottawa, Direction de la Recherche et de l'Analyse Statistique, Ministère du Patrimoine Canadien, SRA-511.

- COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN, 2005, Rapport de l'atelier national sur la cohésion sociale aux Comores

- CONSEIL DE L'EUROPE, 2005, Elaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale, guide méthodologique

- PAUL B., 1999, La Cohésion Sociale: Cri-

tique dialectique d'un quasi-concept, Département de Sociologie, Université de Montréal

- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE / PNUD, 2004, Rapport national sur le développement humain en Côte d'Ivoire. Cohésion sociale et reconstruction nationale

- REPUBLIQUE DU CONGO/PNUD, 2005, Rapport national sur le développement humain. Gouvernance, Cohésion sociale et développement humain durable en République du Congo

- SHARON J., DICK S., RAVI P., BRUCE J., Williams M., AIZLEWOOD A., 2004, «Adhésion ou Indifférence: Incidence de la Recherche en Cohésion Sociale sur les Politiques Publiques. Recherches et analyse stratégique», Canada